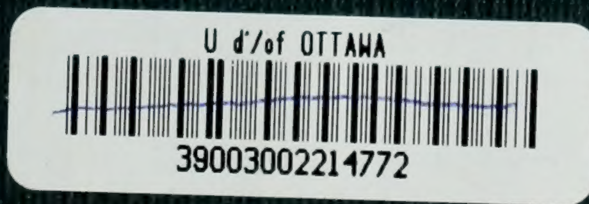

U d'/of OTTAWA
39003002214772

LE

PONT-NEUF

SUR LA SEINE, A PARIS



LE

PONT-NEUF

SUR LA SEINE, A PARIS

1578-1607

NOTICE DESCRIPTIVE ET HISTORIQUE

PAR

F. DE DARTEIN
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES EN RETRAITE
PROFESSEUR HONORAIRE D'ARCHITECTURE A L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

PARAITRA ULTÉRIEUREMENT DANS LE VOLUME I

DES

ÉTUDES SUR LES PONTS EN PIERRE

REMARQUABLES PAR LEUR DÉCORATION
ANTÉRIEURS AU XIXe SIÈCLE

PARIS
IMPRIMERIE POLYTECHNIQUE BÉRANGER, ÉDITEUR
SUCCESSEUR DE BAUDRY ET Cie
15, RUE DES SAINTS-PÈRES, 15
MAISON A LIÉGE : 21, RUE DE LA RÉGENCE, 21

1911



LE PONT-NEUF

SUR LA SEINE, A PARIS

1578-1607

NOTICE DESCRIPTIVE ET HISTORIQUE

I. — AVANT-PROPOS

Les documents.

La présente notice fera partie du premier volume de nos *Études sur les Ponts en pierre remarquables par leur décoration, antérieurs au* XIXe *siècle.* Nous la publions avant que soit prêt à paraître ce premier volume, tant à cause de l'intérêt spécial qui s'attache au plus illustre des ponts parisiens, qu'en vue de signaler des documents nouveaux propres à rectifier et à compléter l'histoire architectonique du monument.

Deux manuscrits servent principalement aujourd'hui de base à cette histoire.

Le premier, intitulé : *Pont-Neuf de Paris*, est conservé sous le n° 283, à la Bibliothèque de l'Institut. M. R. de Lasteyrie, l'ayant découvert et en ayant reconnu la valeur, l'a intégralement publié, sous le titre : *Documents inédits sur la construction du Pont-Neuf*, dans le Tome IX, paru en 1882, des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.* Il comprend les actes administratifs et techniques, relatifs à la construction du Pont-Neuf, durant la préparation et le commencement des travaux, depuis le 7 novembre 1577 jusqu'au 15 octobre 1578.

Le second manuscrit, intitulé *Plumitif*, et portant la mention 1578 *jusques en* 1605, se trouve aux Archives nationales, dans la liasse Z^1F^. 1065, qui contient un grand nombre de pièces relatives à divers ponts de la Généralité de Paris

et notamment aux ponts de Paris. Cette liasse nous ayant été communiquée par le Service des Archives[1], sur la simple demande des documents concernant le Pont-Neuf, nous avons eu la surprise et la satisfaction d'y trouver le complément de l'Histoire de ce pont. En effet, les documents du *Plumitif*, datés du 2 octobre 1578 au mois de juillet 1603, font suite à ceux du manuscrit de l'Institut, et s'arrêtent à l'année où la construction était assez avancée pour permettre de franchir la Seine sur les voûtes du pont. La série de ces documents, interrompue par la suspension des travaux en 1588, reprend le 12 février 1599, avec la remise en activité de la construction.

Les deux manuscrits, celui de l'Institut et celui des Archives, diffèrent l'un de l'autre à divers égards.

Le premier, en parfait état, bien relié, est écrit d'une grande et belle écriture bâtarde, la même d'un bout à l'autre. C'est une copie de documents originaux, faite dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Le manuscrit des Archives, au contraire, le *Plumitif*, est un original. Les ordonnances, procès-verbaux et délibérations, concernant les travaux du Pont-Neuf, y sont inscrits au jour le jour, en écritures cursives de diverses mains, écritures fort négligées en général, et qui se rapportent bien à l'époque de la construction du pont. Les feuillets, au nombre de 131, ont été, au témoignage de l'inscription apposée sur le dernier d'entre eux, numérotés et paraphés au Greffe du Bureau des Finances, le 9 décembre 1783, en exécution de l'Ordonnance du 14 novembre précédent.

Ces manuscrits diffèrent aussi l'un de l'autre, sous le rapport de la nature des documents.

Le manuscrit de l'Institut ne contient que des actes administratifs et des rapports ou des procès-verbaux techniques.

Aux documents de cette sorte s'ajoutent, dans le *Plumitif*, les ordonnances de paiement des travaux.

Le *Plumitif* est donc, quant aux matières qu'il renferme, un Journal original complet, tandis que le manuscrit de l'Institut est une copie restreinte aux actes administratifs et aux matières techniques.

On connaissait l'existence d'un Journal de la construction du Pont-Neuf. M. de Lasteyrie a noté que l'historien de Paris, Jaillot, avait eu ce journal entre les mains. « Ce détail, dit Jaillot, que j'ai pris dans *un procès-verbal manuscrit de tout ce qui concerne la construction de ce pont* »[2].

1. L'auteur de la présente notice a constamment trouvé, aux Archives nationales, auprès de MM. les Archivistes du Service des Recherches et de MM. les Présidents de la Salle de travail, une obligeance à lui venir en aide, dont il est profondément touché et reconnaissant.

2. JAILLOT. *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la Ville de Paris depuis ses commencements connus jusqu'à ce jour.* Paris, 1772, 5 vol. in-8°. Vol. I, Quartier de la Cité, p. 180.

Le *Plumitif* correspondrait exactement à cette mention si les documents qu'il renferme partaient de l'origine des travaux; mais ils ne partent que du mois d'octobre 1578; et le détail pris par Jaillot se rapporte à l'adjudication de la maçonnerie du pont, faite le 3 mai 1578, c'est-à-dire à une date antérieure à celle des documents du *Plumitif*.

Dans le manuscrit de l'Institut, au contraire, toutes les circonstances de l'adjudication sont abondamment relatées. Mais, d'autre part, si le *Plumitif* est incomplet quant à la période qu'il embrasse, le manuscrit de l'Institut, qui comprend à peine les documents d'une année, l'est encore bien davantage, et ne répond nullement, par sa teneur, à celle du manuscrit contenant, au dire de Jaillot, *tout ce qui concerne la construction du Pont-Neuf*.

On est conduit à revenir, pour l'identification du manuscrit consulté par Jaillot, au manuscrit sûrement original, au *Plumitif*. Toute difficulté disparaît si l'on admet :

Que le *Plumitif* renfermait primitivement, comme cela paraît infiniment probable, tous les documents relatifs au Pont-Neuf, depuis l'origine de la construction ;

Que ce *Plumitif* était au complet au moment où Jaillot le consulta ;

Que les premiers d'entre les cahiers qui le composaient disparurent entre ce moment et le mois de décembre 1783, époque à laquelle les cahiers restants furent mis en ordre et leurs feuillets numérotés.

Certaines circonstances matérielles apportent quelque appui à ces conjectures. La couverture en parchemin du *Plumitif* est manifestement une couverture ancienne, ayant déjà servi pour un autre usage, et dont, au témoignage de l'écriture des titres inscrits sur cette couverture, l'affectation au *Plumitif* paraît dater de la mise en ordre de ce manuscrit en 1783. D'où l'on infère que, avant cette date, les cahiers composant le *Plumitif* pouvaient n'avoir pas été rattachés l'un à l'autre. La perte des premiers d'entre eux s'expliquerait ainsi d'autant plus facilement.

Même il serait possible que les cahiers disparus eussent été, non pas accidentellement égarés, mais volontairement supprimés. Ils étaient peut-être détériorés. Le mauvais état des deux premiers feuillets du manuscrit actuel incite à cette supposition. On aurait alors remplacé ces cahiers par une copie, qui serait le manuscrit de l'Institut, où toutefois l'on aurait omis de consigner, comme devenues sans intérêt, les Ordonnances de paiement des travaux. Ce qui donne de la consistance à cette hypothèse, c'est le fait de l'exacte continuation, par le *Plumitif*, du manuscrit de l'Institut. Cette continuité suggère l'idée d'une relation, d'un lien entre les deux documents ; elle serait extraordinaire si le seul hasard en était la cause.

Quoi qu'il en soit de la valeur de ces présomptions, toujours reste-t-il que, fait exprès ou hasard, le manuscrit de l'Institut et celui des Archives se font suite, et que, grâce à cette continuité et au laps de temps qu'embrasse leur ensemble, l'histoire de la construction du Pont-Neuf peut être faite à présent d'une manière complète et certaine.

D'autres documents concernant le Pont-Neuf, dont plusieurs ont été publiés par M. de Lasteyrie à la suite du manuscrit de l'Institut, existent encore aux Archives nationales. Parmi les pièces inédites, citons les procès-verbaux des visites du pont, faites en 1619, 1621 et 1666; nous les avons trouvés dans la liasse des Ponts de la Généralité de Paris, qui contient le *Plumitif*.

Les documents relatifs aux grands travaux de restauration et de reconstruction, opérés au XIX[e] siècle, sont conservés dans les Archives du Service de la Navigation de la Seine.

Divers renseignements sont donnés, les uns par des arrêts du Conseil, d'autres par les historiens de Paris; nous aurons plus loin l'occasion de citer les principaux de ces historiens.

Les explications qui précèdent n'ont pas seulement pour objet de faire connaître les sources auxquelles nous avons puisé, en signalant particulièrement celles que M. de Lasteyrie a découvertes et celles qui jusqu'ici n'avaient pas été mises au jour; elles permettront aussi de ne pas encombrer de notes la présente Étude; nous ne renverrons le lecteur aux pièces originales que pour les faits les plus importants.

II. — INTRODUCTION

Le Pont-Neuf, achevé en 1607, dans ses parties essentielles, a été pendant deux siècles, comme le sont aujourd'hui les boulevards, le centre de la vie parisienne. Son emplacement à la pointe de la Cité, au cœur de la ville, sa grande largeur, que ne restreignait pas, comme sur les autres ponts, une double file de maisons, en faisaient la voie publique la plus spacieuse, la plus fréquentée et la plus animée. Le Pont-Neuf, dit Mercier dans son *Tableau de Paris*[1], « est dans la ville ce que le cœur est dans le corps humain, le centre du mouvement et de la circulation ». Aussi bien son histoire est-elle intimement associée à celle de Paris. Tous les auteurs, qui ont écrit sur la capitale, se sont complaisamment étendus sur les mœurs populaires, dont le Pont-Neuf offrait le spectacle, et sur les événements auxquels il servit de cadre.

Le tableau suivant tracé par M. Hanotaux[2], donne bien l'idée de la vie exubérante et pittoresque, sans cesse grouillante sur ce pont.

« A peine achevé, le Pont-Neuf était devenu la grande voie de communication entre les deux rives. D'un côté comme de l'autre, Paris affluait là. Il suffisait de se mettre à l'abri dans un des balcons circulaires qui le bordaient pour avoir sous les yeux le spectacle incessant et bariolé de la foule parisienne... foule infiniment moins monotone et moins réglée que celle d'aujourd'hui. Quelque chose du tumulte de la Ligue circulait encore en elle. »

« L'activité affairée du bourgeois, la flânerie éveillée du badaud, la vanité tapageuse du cadet à l'espagnole, la pouillerie monacale, l'insolence des filles publiques, la morgue des seigneurs marchant en grande compagnie, l'empressement des courtisans se rendant vers le Louvre, cavaliers, piétons, carrosses, chaises à porteurs, tout cela roulait dans une circulation interminable. Les charlatans, diseurs de bonne aventure, vendeurs d'orviétan, faiseurs de tours, y avaient élu domicile et y attiraient les flâneurs, les voleurs, les gens porteurs de rapières, les tireurs de laine et les coupeurs de bourses[3] ».

1. MERCIER. *Tableau de Paris*, Amsterdam, 1782-1788, 12 vol. in-8°, t. I, p. 156.
2. GABRIEL HANOTAUX. Paris en 1614. *Revue des Deux Mondes* du 1er août 1890.
3. Nombre de gravures des XVIIe et XVIIIe siècles représentent le Pont-Neuf vu d'en haut depuis le devant de la statue d'Henri IV, avec la foule qui en occupe la chaussée et les trottoirs. Aucune de ces gravures ne peint au vif, mieux que celle du Florentin Della Bella, datée de 1646, la tumultueuse agitation et l'interminable mouvement, qui donnaient au Pont-Neuf une physionomie si vivante et si originale.

« Ce pont est rempli de filous, dit un contemporain, et le proverbe était qu'on ne traversait jamais le Pont-Neuf sans y rencontrer trois choses : un moine, une fille et un cheval blanc. »

« La chaussée du pont était assez mal entretenue et comptait, dit un autre poète, « plus d'étrones que de pavés ». L'ordure s'entassait au pied du cheval de bronze. Une foule de petites boutiques portatives se pressait sur les trottoirs. La grande distraction pour le Parisien, c'était, tout d'abord, la *Samaritaine*, pompe hydraulique construite sur le second pilier du côté du Louvre. Sa façade, qui regardait le pont, était assez richement décorée. Le principal motif représentait Jésus en conversation avec la Samaritaine, auprès du puits de Jacob. Ce groupe, l'horloge, le carillon qui sonnait des airs variés, le Jacquemart qui frappait les heures, devinrent, pendant deux siècles, un fécond sujet de plaisanterie pour la causticité parisienne. On comptait par centaines les pamphlets politiques qui mettaient en scène la Samaritaine et le Jacquemart. »

« Le badaud pouvait ensuite s'arrêter, soit à l'audition des marchands de chansons nouvelles, soit au récit des poèmes de carrefour, soit à la loterie des tireurs à la blanque, soit à la parade des arracheurs de dents, que dirigeaient souvent de véritables troupes de comédiens. Toute la littérature orale et familière du temps se rattache au Pont-Neuf, depuis Tabarin jusqu'à Brioché, depuis Cormier, un instant rival de Molière, jusqu'à Dassoucy, depuis *Francion* jusqu'au *Roman bourgeois*. Bon ou mauvais, c'était là que battait le cœur de Paris populaire. Dans ce pays du rire, le quolibet de Tabarin, la chanson du Pont-Neuf, la plaisanterie de Gauthier Garguille, eurent souvent une force de pénétration et une puissance d'opinion qui tinrent en respect la volonté du prince et l'autorité des lois. »

L'histoire du Pont-Neuf, avec les événements, menus faits et anecdotes qui s'y rapportent, a été doctement et agréablement faite, en deux petits volumes, par M. Édouard Fournier[1]. Il y a de tout dans cette histoire. Le dramatique y côtoie le comique. Les émeutes, les meurtres et les supplices y alternent avec les lazzis et les chansons.

C'est surtout au temps de la Fronde que l'histoire du Pont-Neuf abonde en aventures de toute sorte. C'est au Pont-Neuf que commence cette guerre civile, mi-sérieuse, mi-burlesque ; c'est là que se déchaîne l'émeute suscitée, le 26 août 1648, par l'arrestation, sur l'ordre de Mazarin, du conseiller au Parlement Broussel. Le chancelier Séguier manqua d'y perdre la vie. Un peu plus tard, Condé essuya de nuit, sur le Pont-Neuf, une mousquetade, payée, dit-on, par Mazarin, lequel, peu après, fut pendu en effigie au bout du pont. Les

[1] Édouard Fournier, *Histoire du Pont-Neuf*, Paris, Dentu, éd., sans date.

mazarins et les *mazarines* ou présumés tels, grands seigneurs et grandes dames, traversant le pont, furent souvent arrêtés et maltraités par la populace. Le passage était devenu dangereux. On y pillait et on y tuait. Les voleurs et les spadassins avaient fait fuir, avec les badauds, les petits marchands et les baladins de toute marque.

Les troubles passèrent, mais non les vols et les assassinats. Le commerce des livres à bon marché s'établit de bonne heure au Pont-Neuf; les étalages des bouquinistes s'y étendaient le long des parapets. Le succès de ce commerce excita la jalousie des libraires; ils obtinrent en 1649 un arrêt du Parlement, qui évinça leurs concurrents en plein air.

La Révolution commença au Pont-Neuf comme avait fait la Fronde. On y brûla, en effigie, Calonne et Brienne. On incendia le corps de garde du terre-plein. Sur ce terre-plein étaient les canons qui appelaient le peuple aux armes, ou au massacre, et lui annonçaient les événements, la fuite du Roi à Varennes, la fête de la Constitution, les enrôlements volontaires, etc. Sur le Pont-Neuf passaient les charrettes qui menaient les victimes du Tribunal révolutionnaire de la Conciergerie à la guillotine, dressée sur la place de la Révolution.

Le 13 Vendémiaire de l'an IV, les Sections qui marchèrent contre la Convention et furent écrasées par Bonaparte, avaient leur quartier général à la Place Dauphine et au Pont-Neuf. Ce fut la dernière journée révolutionnaire à laquelle se trouve associé le Pont-Neuf. Les révolutions suivantes se préparèrent et s'accomplirent ailleurs. Avec les dernières années du dix-huitième siècle a pris fin le rôle dominant du Pont-Neuf dans la vie et dans les mouvements populaires de Paris.

III. — DESCRIPTION

Le Pont-Neuf se compose de deux ponts distincts, franchissant les deux bras de la Seine à la pointe aval de l'Ile de la Cité; un spacieux terre-plein les joint ensemble.

Le pont du Petit Bras, sur la rive gauche, comprend cinq arches; celui du Grand Bras, sur la rive droite, en compte sept. Ces deux ponts ne se prolongent pas exactement; il y a de l'un à l'autre un léger infléchissement de l'axe.

Les arches sont toutes biaises, avec une obliquité d'environ 10 degrés relativement à la normale à la direction de chaque pont; cette obliquité étant d'ailleurs de sens différent dans les deux bras, à cause de la convergence vers l'aval des deux rives du fleuve. Il y a des irrégularités, parfois très notables, dans la position des piles. Trois des arches du Petit Bras sont d'ouvertures très inégales sur leurs deux têtes; il en est de même, sur le Grand Bras, pour la deuxième arche de rive droite.

Le Pont-Neuf a éprouvé au cours du dix-neuvième siècle, surtout dans le Grand Bras, des reconstructions et des restaurations considérables, qui en ont modifié les formes dans certaines parties. Grâce à la conservation des dessins donnant le relevé fidèle de l'état ancien, nous avons pu, sur nos planches, reproduire cet état, et le mettre en parallèle avec l'état actuel. Nous décrirons successivement les deux parties du pont en commençant par le Petit Bras, et en rendant compte pour chaque partie, d'abord de l'état primitif et ensuite de l'état actuel[1].

PONT DU PETIT BRAS — ÉTAT ANCIEN

Arches. — Les cinq arches décroissent beaucoup en ouverture depuis l'arche centrale jusqu'aux arches de rive; cette décroissance ne se fait pas symétriquement. En outre, les ouvertures sont très inégales, sur la tête amont et sur la tête aval, pour les trois arches du côté gauche. Le tableau ci-dessous donne ces ouvertures sur les deux têtes.

	TÊTE AMONT	TÊTE AVAL
	M.	M.
1re arche (de rive gauche)	13,80	11,75
2e arche	14,06	14,64
3e arche	15,47	15,95
4e arche	13,54	13,53
5e arche (attenante au terre-plein)	9,76	9,80

La longueur totale du pont entre les culées est de $82^{m},36$ à la tête amont et $81^{m},70$ à la tête aval.

1. Feu M. l'Ingénieur en chef Guiard et M. l'Ingénieur Jean Résal, aujourd'hui Inspecteur général, ont bien voulu me prêter très obligeamment leur concours pour la préparation de la notice et des planches relatives au Pont-Neuf. M. le conducteur Lesierre, maintenant ingénieur en chef, m'a efficacement assisté pour le relevé des organes décoratifs des arches du Petit Bras.

Voûtes. — Les voûtes sont en forme d'arcs de cercle voisins du plein cintre. Elles empiètent fortement sur les becs des piles par des cornes de vache, comprises chacune entre deux plans verticaux parallèles, dont l'un est le plan de tête du pont, et dont l'autre est mené par les naissances des becs. La distance entre ces deux plans, c'est-à-dire la quantité dont la corne de vache couvre le bec, est de $1^{m},62$ (mesurée à la tête amont de la troisième pile, comptée de la rive gauche). La largeur des voûtes entre les têtes est de $20^{m},80$.

Les voûtes sont toutes en pierre de taille. Leur appareil offre, sur les têtes, une disposition particulière, qu'on retrouve d'ailleurs aux arches du Grand Bras (pl. 24 et 25). Les voussoirs sont alternativement extradossés parallèlement et à ressauts; l'appareil avec extradossement parallèle alterne ainsi avec l'appareil en tas de charge; et, grâce aux hauteurs appropriées et inégales données aux assises des tympans, on évite ainsi, comme avec l'appareil tout en tas de charge, qu'il se produise des angles vifs à la rencontre des assises horizontales avec les voussoirs. Cette disposition a d'ailleurs, sur l'appareil tout en tas de charge, l'avantage d'une plus grande indépendance entre la voûte et le tympan. A cet égard, comme à celui de la forme, elle tient le milieu entre l'extradossement parallèle et l'extradossement tout à ressauts.

Piles. — L'épaisseur des piles, mesurée parallèlement aux têtes, varie de $3^{m},89$ à $4^{m},09$. Mesurée normalement aux faces longitudinales de ces piles, elle varie de $3^{m},82$ à $4^{m},02$. Le rapport de l'épaisseur de la deuxième pile de rive gauche à l'ouverture de la grande arche est, pour la tête aval, de 3,89/15,95, soit 1/4,1. Le même rapport se relève au chiffre de 1/2,4 à la tête amont de la première arche du côté de la Cité.

Les becs, triangulaires en section, sont d'une forme effilée; leur hauteur est à peu près égale à leur base. Ils sont légèrement arrondis à la pointe et disposés obliquement de telle sorte que la médiane partant du sommet se confonde avec l'axe longitudinal du corps de la pile. Ces becs se prolongent verticalement entre les cornes de vache jusqu'aux tours rondes qui les surmontent et qui achèvent de les couvrir complètement en projection horizontale.

Tours rondes des piles. — Les tours rondes des piles, appuyées sur les pointes des becs, forment, sur les faces fuyantes de ces becs, des encorbellements que soutiennent des culs-de-lampe à plusieurs étages de moulures. Les assises de ces tours rondes, leurs divisions et leurs moulures sont horizontales; elles forment ainsi palier entre les couronnements en pente qui surmontent les arches. La planche 26 donne, avec un plan, représentant la tour ronde vue par-dessous, deux élévations, l'une frontale et l'autre latérale,

relatives à la tête amont de la deuxième pile de rive droite. La tour ronde mesure $1^{m},10$ de diamètre extérieur; le centre de cette tour, situé à l'aplomb de la face extérieure du garde-corps, vient de $0^{m},20$ en avant du plan de tête du pont. Les dimensions en hauteur sont : $1^{m},62$ pour les culs-de-lampe ; $0^{m},56$ pour le linteau qui les surmonte, et $2^{m},08$, pour le cylindre compris entre ce linteau et le dessous des consoles de la corniche. Dans l'état ancien, cette dernière dimension variait, sur la tête amont, entre $2^{m},97$, à la première pile de rive gauche, et $3^{m},60$, à la troisième pile à partir de la même rive. Les dessous des tours rondes n'étaient point arasés dans un même plan; il y avait de l'une à l'autre une différence de niveau qui atteignait $0^{m},31$.

La planche 30 montre le détail des moulures des culs-de-lampe. Elles occupent en hauteur 4 assises et se divisent en 3 parties. La bande inférieure, haute de $0^{m},52$, se compose d'une doucine, comprise entre deux baguettes, et d'un quart de rond. La bande intermédiaire est occupée par un corps carré mesurant $0^{m},635$ d'élévation avec la baguette qui le couronne. La bande supérieure comprend un grand quart de rond surmonté d'une baguette. Sur chaque cul-de-lampe se détachent en saillie deux consoles, dont le profil est formé de deux grandes moulures, un cavet et un quart de rond, accompagnées d'une baguette, de filets et d'un épannelage de gouttes doriques. Ces consoles, hautes de $0^{m},965$, se rétrécissent de haut en bas; leur épaisseur passe de $0^{m},320$ à $0^{m},230$.

Le linteau, surmontant les culs-de-lampe et portant les tours rondes, mesure $0^{m},555$ d'élévation. Son profil, composé d'un corps carré, d'un filet, d'une baguette et d'un bandeau de $0^{m},175$ de hauteur et de $0^{m},085$ de saillie, est celui d'une très vigoureuse architrave. Le corps cylindrique de la tour ronde, qui s'élève au-dessus de ce linteau, portait une sorte de grand bossage à forte saillie, enveloppant toute la tour ronde depuis un chanfrein inférieur, sis un peu au-dessus du linteau, jusqu'à la naissance des consoles de la corniche (pl. 23). Ce bossage entourait les mascarons disposés sous les consoles.

Corniche. — De la corniche nous ne pouvons donner que la forme actuelle, qui d'ailleurs reproduit sensiblement la forme primitive. Le profil en est représenté sur la planche 29. La tablette supérieure, dont l'épaisseur passe de $0^{m},185$, au droit du garde-corps, à $0^{m},140$ à l'extrémité de la cymaise, de manière à former une légère pente pour l'écoulement de l'eau, est un ouvrage de protection, de construction moderne, exécuté en pierre dure. Primitivement cette tablette n'existait pas, et la pente de la surface supérieure de la corniche était plus forte.

La cymaise, à profil de doucine, couverte par la tablette, est séparée du larmier par un filet et un petit talon. Un talon surmonté d'une baguette, mesu-

rant $0^m,295$ de hauteur et $0^m,305$ de saillie, règne sous le larmier, dans les intervalles des consoles. Le larmier, haut de $0^m,290$ fait une saillie de $0^m,890$. L'ensemble du larmier et de sa cymaise mesure $0^m,760$ de hauteur, $1^m,170$ de saillie en avant du mur de tête du pont, et $0^m,970$ de saillie en dehors de la face extérieure du parapet.

Les consoles, hautes de $0^m,805$ et larges de $0^m,420$, se terminent haut et bas en formes de volutes, dont les spires, dessinées sur les faces latérales par des reliefs de $0^m,025$, sont jointes l'une à l'autre par un ruban de même relief, mesurant $0^m,100$ dans sa plus grande largeur. L'espacement des consoles varie de $1^m,400$ environ à $1^m,800$. Au-dessous de chaque console est un mascaron, représentant une tête d'homme plus ou moins grotesque, et mesurant $0^m,590$ en hauteur, $0^m,420$ en largeur et $0^m,350$ à $0^m,400$ en saillie. Ces mascarons sont sculptés dans des pierres dont les queues doivent avoir été encastrées après coup dans les parois des murs de tête et des tours rondes. Ils sont, à la plupart des arches, logés en tout ou en partie dans les voussoirs supérieurs de ces arches. Sur la planche 29 sont représentés deux des mascarons de la tour ronde couronnant l'avant-bec de la deuxième pile de rive gauche. Nous donnons à la page 16 (fig. 1) le dessin de 9 mascarons de la tête amont de l'arche centrale.

Parapet. — L'ancien parapet, lisse sur toutes ses faces, uniformément épais de $0^m,50$ mesurait extérieurement $1^m,30$ de hauteur. Il n'avait sur la face intérieure, au sommet de l'arche centrale, que $0^m,95$ d'élévation, à cause du relief considérable donné au trottoir par rapport à la chaussée.

PONT DU PETIT BRAS — ÉTAT ACTUEL

Les arches du Petit Bras ont très peu changé de forme, malgré les restaurations qu'elles ont subies et la reconstruction partielle opérée en 1886. On a abaissé la corniche de $0^m,12$ au sommet de l'arche centrale, de $0^m,28$ à la culée gauche et de $0^m,12$ à la culée droite. On a pareillement abaissé les trottoirs et les parapets. Les emmarchements, moyennant lesquels on passait de la chaussée aux trottoirs, ont disparu.

On a profité de la nécessité de refaire les parements des tours rondes pour disposer dans un même plan horizontal les dessous des linteaux portant ces tours rondes. Les grands bossages, enveloppant celles-ci, ont été supprimés.

Le parapet à parois lisses a été remplacé par un parapet avec socle et ta-

blette taillés dans deux hautes assises composant le bahut. Une baguette avec filet, dans le bas, un talon avec filet, dans le haut, raccordent le socle et la tablette, larges de 0m,50, avec le corps du parapet, dont l'épaisseur est réduite à 0m,42. La hauteur totale du parapet est de 1m,100, avec 0m,318 pour le socle, 0m,225 pour la tablette et 0m,557 pour le corps intermédiaire. Le bombement de la tablette mesure 0m,030. Le parapet est en porte à faux de 0m,200, tant par rapport aux parements de tête des arches que par rapport aux parements cylindriques des tours rondes.

Aux entrées des tours rondes et aux extrémités des culées furent ajoutés, dans le parapet, des piédestaux de 1m,563 d'élévation, portant des candélabres. Ils se composent (pl. 30) d'un dé carré, de 0m,750 de côté et de 0m,870 de hauteur, appuyé sur un socle de 0m,950 de côté et de 0m,383 d'élévation, et surmonté d'une corniche, à talon et larmier, de 0m,930 de côté et de 0,m160 de hauteur. Au-dessus de cette corniche s'élève un grand cavet renversé de 0m,150 d'élévation, destiné à lier le piédestal avec la base du candélabre.

Les hémicycles, formant des refuges en haut des tours rondes, mesurent extérieurement 4m,40 de diamètre et 2m,70 de profondeur. Le parapet y est remplacé par un banc en pierre, à siège et à dossier légèrement inclinés, dont la planche 30 montre le profil. Le parement extérieur de ce banc reproduit exactement le profil du parapet courant, décrit précédemment.

Les candélabres (pl. 31), en fonte de fer, sont au nombre de 10 sur chaque tête. Leur hauteur, y compris une lanterne vitrée de 0m,925, est de 3m,285. En y ajoutant la hauteur du piédestal, on obtient, pour la hauteur totale du candélabre au-dessus de la corniche, le chiffre de 4m,848. Ce candélabre comprend : un robuste socle de 0m,645 d'élévation ; une tige de 1m,400, pourvue elle-même d'une base de 0m,330 de hauteur, et un chapiteau de 0m,315 d'élévation. Le socle, mesurant à la base 0m,625 de côté, est orné d'un boudin lauré à son pied, de dauphins aux quatre coins, et, sur les faces, de têtes d'hommes barbues accompagnées d'attributs marins. La tige, décorée de feuillages dans le bas, est cannelée dans le fût, dont le diamètre passe de 0m,175 à 0m,140. Le chapiteau est orné, dans les coins, de feuilles et de volutes et, sur les faces, de palmettes.

Des boutiques, en forme de guérites (pl. 28) avaient été construites par Soufflot sur les tours rondes, en 1775. On les a supprimées en 1851.

Le pont, dans son premier état, rencontrait à angle vif, ou peu s'en fallait, les quais de rive. De 1853 à 1854 on a construit les spacieux pans coupés courbes qui le raccordent actuellement avec ses abords. Les voûtes de ces pans coupés sont appareillées dans le système des arches biaises. Dans l'état actuel, avec le développement donné aux parois par les pans coupés courbes, les têtes du pont du Petit Bras portent 120 mascarons, dont 61 à l'amont et 59 à l'aval.

PONT DU GRAND BRAS — ÉTAT ANCIEN

La planche 22 met en parallèle les élévations d'aval dans l'état ancien et dans l'état actuel.

Arches. — Les arches, au nombre de 7, sont plus spacieuses que celles du Petit Bras; la décroissance des ouvertures y est moins prononcée et, sauf pour la deuxième arche de rive droite, il y a moins d'écart entre les ouvertures d'une même arche mesurées à l'amont et à l'aval. Ces ouvertures sont données par le tableau ci-dessous.

	TÊTE AMONT	TÊTE AVAL
	M.	M.
1er arche (attenante au terre-plein)	14,69	14,80
2e arche	16,69	16,66
3e arche	17,40	17,55
4e arche	19,55	19,42
5e arche	18,08	18,12
6e arche	17,65	18,88
7e arche (de rive droite)	17,68	17,71

La longueur totale du pont entre les culées est de 149^{m},11 à la tête d'amont et de 150^{m},50 à la tête d'aval.

Voûtes. — Comme les voûtes du Petit Bras, celles du Grand Bras (dans l'état primitif) sont courbées en forme d'arcs de cercle voisins du plein cintre. Elles diffèrent des voûtes du Petit Bras en ce qu'elles sont dépourvues de cornes de vache. Une plus grande longueur donnée aux piles a dispensé d'étendre les voûtes jusque sur les becs. La largeur des voûtes entre les têtes est d'ailleurs, comme au Petit Bras, de 20^{m},80. Ces voûtes sont construites en pierres de taille. L'appareil des voussoirs de tête (pl. 25), pareil à celui des voûtes du Petit Bras, est un appareil mixte, à extradossement alternativement parallèle et en tas de charge.

Piles. — Le corps des piles occupe tout l'espace de 20^{m},80, compris entre les têtes. L'épaisseur de ces piles, à peu près uniforme pour chacune d'elles,

varie de l'une à l'autre entre les chiffres extrêmes de $1^m,46$ et $1^m,65$, avec un écart de $0^m,19$, égal à celui qui existe entre les épaisseurs des piles du Petit Bras. Les chiffres précédents doivent être respectivement ramenés à $4^m,37$ et $4^m,56$, pour donner l'épaisseur des piles mesurée normalement à leur axe longitudinal.

Les piles du Grand Bras sont d'environ $0^m,54$ plus épaisses que celles du Petit Bras, et le rapport de l'épaisseur des piles à l'ouverture des arches est, pour l'arche centrale du Grand Bras, de 1/4,3, valeur peu différente de celle de 1/4,1, trouvée au Petit Bras.

Les becs, situés complètement en dehors des faces du pont, sont, avec une saillie à peu près égale à celle des becs du Petit Bras, moins effilés que ces derniers, à cause de la plus grande épaisseur des piles. Leurs pointes dépassent en plan les parements des tours rondes, au contour desquels elles se raccordent par des plans inclinés de forme triangulaire (pl. 25 et 27).

Tours rondes des piles. — Les tours rondes des piles (pl. 27 et 28) trouvent sur les becs du Grand Bras de plus spacieux appuis qu'au Petit Bras. Aussi les culs-de-lampe, qui en soutiennent les porte à faux, se réduisent-ils à une demi-calotte sphérique armée d'une ou de deux petites consoles. Le profil de ces culs-de-lampe est représenté sur la planche 30. Le linteau formant architrave, figuré en coupe sur le même dessin, est exactement profilé comme celui des tours rondes du Petit Bras, dont il ne diffère qu'en ce qu'il est interrompu dans son milieu par la saillie du bec. De même encore qu'au Petit Bras, un vaste bossage enveloppait les tours rondes du Grand Bras. Ces tours rondes sont plus spacieuses que celles du Petit Bras. Le diamètre, bossage exclu, en est de $4^m,84$ à la tête aval de la troisième pile de rive gauche. Il dépasse ainsi de $0^m,74$ celui de la tour ronde du Petit Bras, représentée sur la planche 26.

Corniche-Parapet. — Les dispositions et les dimensions tant de la corniche que du parapet sont identiques à celles décrites précédemment pour le Petit Bras.

PONT DU GRAND BRAS — ÉTAT ACTUEL

Les voûtes du Grand Bras ont été, de 1848 à 1852, complètement refaites, à l'exception de la première voûte de rive gauche attenante au terre-plein de la Cité. On a substitué, dans les 6 voûtes suivantes, l'anse de panier à l'arc de

cercle, en vue d'abaisser la chaussée et d'en réduire les pentes, qui atteignaient $0^{m},031$ par mètre. L'abaissement à la clef a varié, pour les différentes arches, de $0^{m},34$ à $1^{m},28$. La déclivité maximum de la chaussée est réduite à $0^{m},025$ par mètre.

En reconstruisant les tours rondes, on a, comme au Petit Bras, disposé dans un même plan horizontal les dessous des linteaux qui les soutiennent. Les grands bossages qui les enveloppaient ont été supprimés.

Le parapet à parois lisses a été remplacé par un parapet à socle et tablette ornés de moulures, pareil à celui du Petit Bras. Piédestaux, candélabres, bancs des hémicycles, sont exactement les mêmes sur les ponts des deux bras de la Seine.

Il y avait sur les tours rondes, au Grand Bras comme au Petit Bras, des boutiques, construites en 1775 et démolies en 1851.

Le Pont, dans son état ancien, rencontrait les quais à angle vif. Trois spacieux pans coupés, construits de 1848 à 1851, raccordent le pont avec le quai de l'Horloge, dans la Cité, avec les quais de la Mégisserie et du Louvre, sur la rive droite de la Seine. Le plus vaste de ces pans coupés, celui du quai de l'Horloge, s'étend, sur la tête d'amont, de l'arête du bec de la première pile au mur du quai, à $14^{m},25$ de la face du pont. La voûte est construite en façon de voûte biaise, avec l'appareil hélicoïdal. Les pans coupés de la rive droite partent, sur chaque tête, de la clef de l'arche de rive, et aboutissent aux murs de quai, à une distance de la face du pont égale à la demi-ouverture de cette arche de rive. Leur appareil est également celui de la voûte biaise.

Dans l'état actuel, les têtes du pont du Grand Bras portent 193 mascarons, dont 97 sur la tête amont et 96 sur la tête aval.

TERRE-PLEIN ENTRE LES DEUX BRAS

Le terre-plein joignant ensemble les ponts des deux bras de la Seine s'élargit, vers la pointe de l'Ile de la Cité, du côté opposé à la place Dauphine, par une esplanade au milieu de laquelle s'élève, sur un piédestal à multiples gradins, la statue équestre d'Henri IV. Cette esplanade, sensiblement rectangulaire, mesure $29^{m},20$ sur la face Nord (le long du Grand Bras), $29^{m},90$ sur la la face Sud (le long du Petit Bras) et 38 mètres sur la face Ouest. Elle est limitée par des murs en pierre de taille, que couronnent une corniche à consoles et mascarons et un parapet pareils à ceux des ponts. Un escalier à double

rampe, disposé à l'intérieur du mur d'enceinte, le long de la face Ouest, aboutit à un escalier extérieur en forme de perron, par où l'on accède à la pointe de l'île.

Les mascarons de la corniche du terre-plein sont au nombre de 68. Le nombre total des mascarons s'élève, pour l'ensemble du pont, au chiffre de 381 (120+68+193). La longueur totale du pont, terre-plein compris, mesurée sur la tête aval, atteint 270^{m},20 (81^{m},70+38^{m},00+150^{m},50).

IV. — CARACTÈRES DE L'ARCHITECTURE

C'est à juste titre que le Pont-Neuf est réputé le plus monumental des ponts de Paris construits en pierre. Il mérite, par sa beauté, d'occuper son incomparable situation, par laquelle, en retour, est mise en pleine valeur cette beauté. A cheval sur la pointe de la Cité, les deux parties qui le composent sont jointes ensemble par un terre-plein, que la continuité des maçonneries et du couronnement à hautes consoles lie étroitement aux arches. Ainsi réunies l'une à l'autre, ces deux parties forment un vaste et majestueux ensemble, qui, vu depuis le pont des Arts, sur l'admirable fond d'où il se détache, produit, surtout à certaines heures du jour, un effet magique. Des masses de verdure s'ajoutent aux flèches, aux tours et aux autres silhouettes monumentales, qui ferment l'horizon, pour animer et égayer ce splendide panorama. Et, grâce à la convergence des bras de la Seine au-dessous du Pont-Neuf, ce n'est pas seulement du pont des Arts, c'est aussi des deux rives de la Seine que le promeneur jouit d'un merveilleux spectacle [1].

Même à ceux qui simplement le franchissent, sans en voir les façades, le Pont-Neuf donne l'impression d'une œuvre imposante. Par sa grande largeur, qui paraît encore telle, quoique surpassée dans les ponts les plus récents; par sa longueur, qui dépasse celle de tous les autres ponts parisiens; par l'ampleur de ses raccords avec les quais; par le spacieux terre-plein où

1. Plus encore que la vue du pont, celle qu'on a depuis le pont vers l'aval était fort admirée autrefois. Des tableaux et nombre de gravures la reproduisent. Sur ces images, le pont, vu d'en haut, forme invariablement le premier plan, qui embrasse, au milieu, le terre-plein avec le cheval de bronze, et par côtés, les ponts des deux bras. Germain Brice ne craint pas de déclarer que, au dire d'un de ses amis, grand voyageur, la vue qu'on a du Pont-Neuf compte parmi les trois plus belles qui soient au monde, les deux autres étant celle de l'entrée du port de Constantinople et celle du port de Goa. (G. Brice, *Description de Paris*, Paris, 1725, t. IV, p. 176.)

s'élève la statue d'Henri IV; par les hémicycles distribués des deux côtés, au droit des piles, ce pont apparaît aux yeux du passant comme un édifice exceptionnellement important, conçu et traité suivant un parti grandiose.

La stature des arches est très robuste. Dans le Petit Bras, comme dans le Grand Bras, le rapport de l'épaisseur de la pile à l'ouverture de l'arche est, pour la plus grande arche, celle du milieu, légèrement inférieur à 1/4; et ce rapport augmente graduellement depuis l'arche centrale jusqu'aux arches de rive. Le rapport de l'épaisseur à la clef, parapet compris, à l'ouverture de l'arche, suit une progression semblable. Il est quelque peu inférieur au rapport de l'épaisseur de la pile à l'ouverture de l'arche.

Le caractère vigoureux de l'architecture est plus marqué dans les arches du Grand Bras que dans celles du Petit Bras, où l'évasement des voûtes, causé par les cornes de vache, et le rétrécissement qui en résulte pour la partie supérieure des becs, font paraître les piles plus légères. Les becs plus saillants du Grand Bras, continués par les tours rondes, plus fermement assises sur ces becs avec de moindres porte à faux, composent des éperons plus puissants, montant de fond jusqu'en haut du parapet. Mais, s'il y a plus de vigueur dans les arches du Grand Bras, il y a, par contre, dans celles du Petit Bras, plus d'élégance et d'originalité.

L'état actuel du pont sur le Petit Bras ne diffère pas de façon appréciable de son état ancien. Il n'en est pas de même pour le pont du Grand Bras, dont l'aspect a sensiblement changé depuis la reconstruction des voûtes au milieu du dix-neuvième siècle. Ce changement n'a pas été à l'avantage du pont. Les arches primitives, plus hautes que les nouvelles, sans être toutefois dressées en hauteur, comme les a représentées Turner dans la peinture fantastique qu'on voit au Musée du Louvre, dominaient mieux le fleuve. La substitution, dans le profil des voûtes, de l'anse de panier au plein cintre a donné à ces voûtes une allure moins ferme et, au pont, dans son ensemble, un aspect relativement aplati, une attitude moins fière.

Si, des formes générales, nous passons au détail, il apparaît immédiatement que l'intérêt de ce détail est dans ces deux organes décoratifs : les tours rondes des piles et la corniche.

Tours rondes des piles. — L'emploi des tours rondes dans les piles de pont remonte peut-être au moyen âge, si tant est que les énormes tours rondes du vieux pont de Dresde se rattachent à la construction primitive. En tout cas, cet emploi s'accordait avec l'usage, courant à cette époque, de monter les becs des piles jusqu'en haut des parapets, de manière à former, au niveau de la chaussée, des refuges pour les piétons et des saillants pour la défense du pont. Le Pont-

Neuf paraît être, parmi les ponts modernes, le premier où l'on ait usé de tours rondes. Le pont des Boucheries à Nuremberg lui est de plusieurs années postérieur. Les ponts de l'A, B, C et du Musée, dans la même ville, et le pont de Tolède, à Madrid, sont des ouvrages du dix-huitième siècle.

Les tours rondes comptent parmi les motifs d'architecture les mieux capables de décorer un pont. Leur rôle décoratif est double. Il intéresse en même temps les façades, dont ces tours rondes accidentent et animent les parois, et le plan, où elles forment des lieux de repos et de refuge, attestant, par la recherche dont elles témoignent, l'importance attribuée au pont.

La même corniche régnant sur toute la longueur du pont, en haut des tours rondes comme au-dessus des arches, les tours rondes de l'un et de l'autre bras ne diffèrent entre elles que par leurs culs-de-lampe. Ceux du Grand Bras (pl. 27), peu développés, sont fort simples. Ceux du Petit Bras (pl. 26), beaucoup plus importants, sont remarquables par le caractère tout ensemble ferme et élégant de leur mouluration. Entre deux bandes de moulures inclinées, s'élève un corps carré intermédiaire, sur lequel prennent appui les consoles soutenant la plate-bande architravée de la tour ronde. Le profil simple et vigoureux des consoles s'associe bien à celui du cul-de-lampe.

Le grand bossage continu, enveloppant primitivement les tours rondes tant du Petit Bras que du Grand Bras, jusqu'à la naissance des consoles de la corniche, semble avoir été ménagé pour recevoir une décoration sculptée. Tel fut notamment l'avis de Constant Dufeux, dont un croquis, publié dans la *Collection autographiée de ses dessins et compositions*, montre un essai de restitution de cette décoration. Il ne paraît pas toutefois, si tant est qu'on ait eu le projet d'exécuter ces sculptures, qu'on ait eu tort d'y renoncer. Vues de loin, elles eussent formé un fouillis plus ou moins confus, dont les bords imprécis amolliraient les contours des tours rondes. Et du moment que l'on ne couvrait pas de sculptures les anciens bossages, mieux valait apparemment les supprimer, comme on l'a fait lors de la restauration des tours rondes. On y gagnait tout au moins de dégager les mascarons que ces bossages enveloppaient sur les deux tiers de leur saillie.

Corniche. — La corniche, vigoureusement traitée, munie d'un fort larmier, épais et proéminent, tire surtout son originalité des hautes consoles, appuyées sur des mascarons, qui en soutiennent la saillie. Cette belle disposition décorative est particulière au Pont-Neuf. L'ampleur des formes, congruente aux organes d'un édifice ordinairement vu de loin, s'y concilie avec des finesses de détail, propres à faire valoir cette ampleur, et à empêcher que le monument, vu de près, ne paraisse fruste.

La hauteur des consoles égale leur saillie (pl. 29). Leur profil à volutes ne diffère guère que par un fort accroissement de la hauteur, du profil des modillons de la corniche corinthienne. L'architecte du Pont-Neuf, en même temps qu'il usait de ce type classique, en le modifiant par un changement considérable des proportions, l'adaptait encore à son œuvre par une grande simplification des formes. Le front de la console est tenu lisse, et la volute seule est marquée sur les faces latérales par un léger relief. La console acquiert ainsi le caractère vigoureux qui convient à son emploi dans la corniche d'un grand pont.

La corniche du Pont-Neuf procède, en définitive, par d'heureuses transformations et appropriations, du type de la corniche corinthienne. Elle est, à ce titre, un remarquable exemple de l'attachement des architectes français de la Renaissance aux formes de l'Architecture antique, et de la liberté dont ils savaient user dans l'emploi de ces formes.

Mascarons. — L'une des caractéristiques essentielles de la corniche du Pont-Neuf, la principale, à coup sûr, aux yeux du public, consiste dans les mascarons placés sous les consoles. Ils sont au nombre de 381, autant que possible différents les uns des autres. Ce sont des têtes d'hommes, traitées plus ou moins *grotesquement.* Des feuillages, des coquilles, des plantes marines, parfois des palmettes, des cornes, des perles, des fleurs... entrent plus ou moins dans la composition des traits du visage, de la barbe et de la chevelure. Dans certaines têtes, comme, par exemple, dans celle qui est représentée de face et de profil au bas de la planche 29, les formes sont presque totalement composées avec des motifs empruntés, soit à des végétaux ou à des animaux, soit à l'ornementation architecturale. Le plus souvent, comme dans la tête dessinée en haut de la planche 29, ces motifs encadrent seulement les traits du visage, figurés au naturel. Outre les deux mascarons de la planche 29, qui appartiennent à la tour ronde d'amont de la deuxième pile de rive gauche du Petit Bras, nous donnons ci-après (fig. 1) 9 des 10 têtes qui décorent, dans le Petit Bras, la face amont de l'arche centrale. La neuvième tête ressemble beaucoup à la troisième.

Les mascarons ont été tous ou presque tous refaits, pour cause de vétusté, de 1852 à 1855, lors de la restauration du pont; mais les sculpteurs, chargés de ce travail, ayant dû, selon leur marché, reproduire le plus fidèlement possible, les masques primitifs, les mascarons actuels permettent d'apprécier, en suffisante connaissance de cause, l'œuvre des artistes de la Renaissance. Celle-ci, conforme au goût de l'époque par le caractère grotesque des têtes, est remarquable par la vigueur du modelé non moins que par la puissance d'invention, manifestée par la diversité des têtes.

La tradition attribue les mascarons du Pont-Neuf à Germain Pilon. Il est



Fig. 1. — Mascarons sur la tête d'amont de l'arche centrale du petit bras.

difficile d'accepter cette attribution. En 1590, lorsque mourut Germain Pilon, les travaux du Pont-Neuf, ralentis depuis quelques années, se trouvaient interrompus. A cette date, comme nous verrons plus loin, les piles du Grand Bras étaient encore en construction. Les arches du Petit Bras étaient seules voûtées; mais il restait à bâtir le haut des piles et les tympans. La corniche, par suite, n'avait pu être commencée nulle part. Il faudrait donc, pour que Germain Pilon eût travaillé aux sculptures des mascarons, que ceux-ci eussent été préparés par avance. Cela n'est point absolument impossible, attendu que ces mascarons sont taillés dans des blocs incrustés après coup dans les parements des têtes; on aurait pu, dès lors, les sculpter par provision, de telle sorte qu'ils fussent prêts à poser lorsqu'on exécuterait la corniche; mais il faut convenir qu'une telle prévoyance à long terme est au moins improbable. Aucun document ne fait d'ailleurs allusion à l'intervention de Germain Pilon dans l'œuvre du Pont-Neuf.

Il est à remarquer qu'un grand nombre de mascarons sont incrustés dans les voussoirs supérieurs des arches (pl. 24 et 25). Il en était ainsi dans l'état ancien comme dans l'état actuel du pont. Assurément, cette disposition ne compromet pas la solidité de la tête des voûtes; les queues des mascarons remplissent les logements pratiqués pour les recevoir et transmettent sensiblement les pressions comme le feraient les portions de voussoirs dont elles tiennent la place. Il n'en reste pas moins que cette disposition marque une intrusion, abusive en principe, de la décoration dans la structure, une usurpation de la corniche sur l'organe essentiel qu'est la voûte. Telle est la conséquence de la grande hauteur donnée à la corniche. Il aurait fallu, pour la relever tout entière, mascarons compris, au-dessus des voussoirs des arches, exhausser le pont de deux pieds, et, par là, en augmenter notablement les déclivités, déjà très fortes. On a préféré loger des mascarons dans les voussoirs supérieurs.

Parapets. Candélabres. — La substitution, lors de la restauration du pont, d'un parapet à socle et tablette légèrement moulurés au garde-corps lisse de l'ancienne construction, loin d'altérer le caractère de l'architecture, a mis plus d'unité dans le couronnement en harmonisant les formes du garde-corps avec celles de la corniche.

Les candélabres, judicieusement placés de part et d'autre des tours rondes, accompagnent bien celles-ci. Ils sont dressés sur des piédestaux plus élevés que le garde-corps, dont les saillies rompent heureusement la continuité de ce parapet. Leur stature vigoureuse s'accorde avec la robuste architecture du pont; et leur décoration (pl. 31), distribuée sur divers étages, séparés les uns des autres par des moulures, se compose de feuillages, de dauphins et de têtes humaines à

grandes barbes, entourées d'attributs marins ; tous ornements par lesquels ces ouvrages modernes, tout en gardant le caractère de leur époque, sont mis en harmonie avec les mascarons de la corniche. Aussi peut-on louer sans réserve la tenue des ouvrages complémentaires, parapet et candélabres, exécutés lors de la restauration du pont. Ils font honneur à l'architecte Victor Baltard, qui les a étudiés, et à l'ingénieur de Lagalisserie, qui a dirigé les travaux.

V. — HISTORIQUE ET PROCÉDÉS DE LA CONSTRUCTION

Nous donnerons d'abord, dans l'Historique des Travaux, les informations relatives à l'administration de ces travaux, aux ressources pécuniaires instituées pour les payer et au personnel chargé de les diriger et de les exécuter. Nous n'aurons plus à nous occuper ensuite que de l'exécution proprement dite, de ses procédés et de ses progrès.

Commission exécutive des travaux. — La construction du Pont-Neuf fut dirigée, suivant l'usage du temps, par une Commission, dont le roi, qui faisait la dépense des travaux, désigna les membres. La Commission, nommée le 7 novembre 1577, comprenait :

Le Premier Président du Parlement de Paris, Christophe de Thou ;

Le Premier Président de la Chambre des Comptes, Antoine Nicolaï ;

Les avocats et procureurs du roi en sa cour du Parlement, Augustin de Thou et Jean de la Guesle ;

Le sieur de Saint-Bonnet, intendant des Finances ;

Les trésoriers de France et généraux des finances en cette charge, Claude de Troyes, trésorier, Lefebvre et de Beauclerc, généraux des Finances ;

Le lieutenant civil au Châtelet, Pierre Séguier ;

Le prévôt des marchands, Pierre Luillier, ou l'un des échevins ;

Et maître Claude Marcel, contrôleur général et intendant des Finances,

On voit par les noms et par les charges des commissaires, que le roi avait pris soin de ne choisir que des personnages considérables, experts en affaires et en finances. Il importait qu'il en fût ainsi, parce que, les dispositions d'ensemble une fois arrêtées par le roi, les questions intéressant l'exécution devaient être tranchées par la Commission. En effet, les lettres patentes données par le roi

le 16 mars 1578 confèrent à la Commission — représentée par cinq au moins de ses membres — plein pouvoir pour passer les baux, adjudications et marchés relatifs aux travaux, pour régler les comptes de dépenses et pour juger sommairement et définitivement, à l'exclusion de tous juges, tant ordinaires que souverains, tous les différends qui pourraient survenir à l'occasion des travaux et des dommages et expropriations auxquels ces travaux donneraient lieu.

Les fonctions de président sont remplies par le Premier Président du Parlement. C'est chez lui que tiennent habituellement séance les commissaires; ils décident de s'y assembler chaque semaine, le dimanche après Vêpres. Le contrôleur général Marcel paraît être la cheville ouvrière de la Commission. Il assiste assidûment aux séances et soumet des propositions à ses collègues; il sert d'intermédiaire entre la Commission et le roi; il reçoit les dépositions des maîtres artisans et des experts jurés appelés à donner des avis et à faire des propositions touchant l'exécution des travaux.

Aux onze Commissaires désignés par le roi, s'adjoignent fréquemment d'autres personnages, qualifiés à cet effet par leurs fonctions ; tels notamment : Médéric de Donon, contrôleur général des Bâtiments du roi; Barnabé Brisson, avocat du roi au Parlement; François Meneust, clerc payeur des Bâtiments du roi, chargé de convoquer les membres de la Commission, après avoir pris les ordres du président.

La composition de la Commission change avec le temps, par suite de la longueur du délai d'exécution. Dès 1582, Christophe de Thou est remplacé par Achille de Harlay, son successeur à la Première Présidence du Parlement, qui resta en fonctions jusqu'à 1616. A la reprise des travaux, en 1599, le président Nicolaï, le contrôleur général des Bâtiments du roi, de Donon, le procureur général de la Guesle font encore partie de la Commission.

Celle-ci s'aidait beaucoup et très justement, pour résoudre les questions techniques, de l'avis des hommes de métier, maîtres des œuvres de maçonnerie et de charpente, choisis parmi les plus experts. Dans les cas importants, ils prêtaient serment, devant l'un des commissaires, « de faire bon et loyal rapport ». Sont nommés dans les procès-verbaux : Jean Durantel, maître des œuvres de maçonnerie du roi; Guillaume et Pierre Guillain, père et fils, maîtres des œuvres de maçonnerie de la Ville; Guillaume Marchant (ou Marchand); Pierre Chambiges, Thibault Métezeau, Pierre des Isles, Christophle Mercier, François et Jean Petit, maîtres maçons; Léonard Fontaine, maître des œuvres de charpenterie du roi; Charles Lecomte, maître des œuvres de charpenterie de la Ville; Charles Marchand, maître charpentier; Jean de Verdun, clerc des œuvres de maçonnerie. Furent appelés aussi les maîtres des ponts de la Ville, Pierre Turpin et Guillaume Lems, et, à l'occasion, les maîtres passeurs d'eau.

Parmi les maîtres maçons précités, plusieurs, tels que Durantel, les Guillain, Chambiges, Métezeau, François Petit, étaient non seulement des artisans, très experts dans leur profession, mais encore des architectes de talent, dont les noms restent attachés à la construction de monuments réputés pour leur valeur artistique. D'autres noms apparaissent plus tard, après la reprise des travaux, en 1599.

Ressources pécuniaires. — Le brevet du 7 novembre 1577, instituant la Commission chargée d'aviser à l'emplacement et à la structure du pont, invite aussi les commissaires à aviser à la dépense et aux moyens d'y satisfaire. En suite de quoi, ces commissaires, assemblés le 10 mars suivant, proposent de demander au roi l'imposition d'une crue d'un sol pour livre sur le principal de la taille dans les Généralités de Paris, Champagne, Normandie et Picardie. Un État présenté à la Commission le 24 novembre évalue à 84 849 livres le montant de cette crue. La levée en est commencée pour le quartier de janvier dans la Généralité de Paris.

Le roi confirme ces mesures fiscales par les lettres patentes du 16 mars 1578, et, « afin que les deniers de ladite crue et autres qui seront affectés, ne soient convertis ou employés à autre effet », il ordonne que ces deniers « soient mis, à mesure qu'ils seront apportés, en tel lieu ou maison de nous ou particulière que trouverez bon (les commissaires) dedans un coffre fermant à plusieurs clefs et cadenas que aviserez, lesquelles seront gardées par vous et le trésorier de nos bâtiments et édifices, qui en fera la recette et dépense, comme chose qui dépend de sa charge, lequel aura une desdites clefs pour sa sûreté des quittances qu'il délivrera, sans qu'il en puisse être tiré ou distribué aucune chose sans la présence de trois de vous et par vos ordonnances, lesquelles nous avons dès à présent, comme pour lors, validées et autorisées, validons et autorisons... ».

L'activité avec laquelle fut poussée la construction, pendant les premières années, porte à croire que les subsides ainsi créés furent d'abord effectivement fournis, au moins en grande partie, et que, grâce peut-être aux précautions prises, il n'en fut rien employé à d'autres dépenses que celles du Pont-Neuf.

A la reprise des travaux, en 1599, sur l'ordre d'Henri IV, c'est encore la crue sur la taille qui subvient à la dépense du pont; mais le taux de cette crue n'est plus alors que de 6 deniers pour livre, et les Généralités de Rouen et de Caen sont remplacées par celles de Soissons et d'Orléans (1).

1. Archives nationales. Z 1F 1065. *Plumitif du Pont-Neuf*, f. 112. Délibération du 12 février 1599. — Faute de pouvoir recouvrer les 12 000 livres, à quoi monte la crue de 6 deniers pour livre du principal de la taille levée dans les Généralités de Paris, Soissons, Amiens, Champagne, Orléans, pour être employée à la construction du Pont-Neuf, il sera proposé d'ordonner qu'il soit pris, pour la présente année, à la Recette générale de Paris, la somme de 7400 livres.

Deux ans plus tard, le produit d'un impôt de consommation est substitué pour la construction du Pont-Neuf, au produit de la taille. Le roi avait imposé ou voulait imposer, tant pour le parachèvement du Pont-Neuf que pour le rétablissement des fontaines de la Ville, une taxe de 25 sols par muid de vin entrant dans la Ville. Cette taxe parut excessive; le prévôt des marchands vint trouver le chancelier du royaume pour le prier d'obtenir du roi qu'elle fût réduite à 20 sols, dont 10 pour le pont et les 10 autres pour les fontaines [1].

La substitution à la taille d'un droit d'entrée sur le vin tient sans doute à ce que Henri IV, pour soulager le peuple épuisé par les guerres de religion, s'appliqua à réduire et à mieux répartir les tailles. Sauval (1620-1670) le dit expressément à propos du Pont-Neuf. « Le roi, par un amour de père et sans exemple envers son peuple, abolit l'impôt que son prédécesseur avait créé en le commençant (le pont) : bien plus qu'il emprunta de l'argent à divers particuliers, en paya la rente et le rendit peu de temps après. Que si, pour subvenir à quelques frais, il mit dix sols d'entrée sur chaque muid de vin, peut-être est-ce afin qu'il n'y eût que les riches et les ivrognes qui fournissent à cette dépense » [2].

Cinq ans plus tard, le droit d'entrée sur les vins était de 15 sols par muid, sur lesquels, aux termes d'un Arrêt du Conseil du 30 décembre 1606, 6 sols 9 deniers devaient être affectés à l'achèvement du Pont-Neuf. Cette quote-part représenterait environ 40 000 livres, d'après un arrêt du Conseil du 9 avril 1609, où le produit annuel de la taxe de 15 sols par muid de vin entrant à Paris est évalué à la somme de 87 300 livres, sur laquelle 30 000 livres devront être employées, en cette année, à la continuation du Pont-Neuf et des quais avoisinants.

Ainsi le budget annuel des travaux du Pont-Neuf et de ses abords, qui montait dans l'origine à 85 000 livres en chiffres ronds, s'élevait encore à 40 000 livres en 1606 et à 30 000 livres en 1609. Il a, par la suite, diminué de plus en plus. Dès 1610, il a dû subir une réduction sensible en vertu d'un arrêt du Conseil du 3 avril de cette année, autorisant le prévôt des marchands et les échevins de Paris à prélever, durant cinq ans, pour couvrir la dépense de l'entrée de la reine, 5 sols sur les 15 sols d'entrée par muid de vin, affectés à la construction du Pont-Neuf, à la restauration des fontaines et à quelques autres travaux d'utilité publique.

En définitive, le budget de la construction du Pont-Neuf, alimenté d'abord

1. Rapport du 7 avril 1601, fait au Bureau de la Ville par le prévôt des marchands. (R. de Lasteyrie. *Documents inédits sur la construction du Pont-Neuf*, p. 90.)

2. Sauval. *Histoire et recherches des antiquités de la Ville de Paris*. Paris, éd. de 1724, 3 vol. in-fol., t. I. p. 252.

par le produit de la taille accrue d'un vingtième à cet effet, dans les Généralités de Paris et de la région avoisinante, emprunta ses ressources, depuis le commencement du XVII[e] siècle, à une taxe sur les vins consommés dans la capitale. Un droit d'octroi remplaça, dirait-on aujourd'hui, des centimes additionnels. Changement d'ailleurs équitable, car l'utilité de la construction du Pont-Neuf, très grande pour les Parisiens, était beaucoup moindre, sinon négligeable, pour les taillables de la Champagne, de la Picardie et des autres provinces mises à contribution par Henri III et par les commissaires parisiens préposés à la direction des travaux. A cet égard comme à maint autre, Henri IV et Sully ont fait justice.

Les architectes du Pont-Neuf. — L'Estoile (1540-1611), contemporain de la construction du Pont-Neuf, auteur consciencieux et bien renseigné, dont le *Journal*, rédigé de 1574 à sa mort, donne de précieuses informations sur l'histoire des règnes de Henri III et de Henri IV, s'exprime ainsi touchant l'œuvre du pont (page 256 du 1[er] vol. de l'édition en 11 vol. de 1875) : « En ce même mois (mai 1578), à la faveur des eaux, qui lors commencèrent et jusqu'à la Saint-Martin continuèrent d'être fort basses, fut commencé le Pont-Neuf, de pierre de taille, qui conduit de Nesle à l'École Saint-Germain, sous l'ordonnance du jeune du Cerceau, architecte du roi. » Le jeune du Cerceau est Baptiste Androuet du Cerceau, fils aîné de Jacques, l'auteur des *Plus excellents bâtiments de France*.

Le P. du Breul, Parisien, religieux de Saint-Germain-des-Prés, contemporain lui aussi de la construction du Pont-Neuf, ne nomme point l'architecte de ce pont dans son *Théâtre des Antiquités de Paris* (Paris, 1639, édition avec supplément, p. 184 et suiv.).

Claude Malingre, historiographe du roi, s'est contenté de copier l'article du P. du Breul sur le Pont-Neuf dans ses *Antiquités de la Ville de Paris* (Paris, 1640, 1 vol. in-fol., p. 142).

Sauval, avocat au Parlement (1620-1670) s'exprime en ces termes, à la page 232 du tome I de son *Histoire et recherches des Antiquités de la Ville de Paris* (Paris, 1724, 3 vol. in-fol.) « Du Cerceau en fit le modèle, dont il eut cinquante écus aussi bien que de la conduite de l'ouvrage ». Mais il se contredit à la page suivante, où il écrit : « Ce pont fut commencé par Henri III en 1578 sous la conduite de Guillaume Marchand, ce que je sais par l'épitaphe de cet architecte, qui est enterré à Saint-Gervais ».

Félibien, benédictin de Saint-Maur (1666-1719) attribue le Pont-Neuf à Jacques Androuet du Cerceau dans son *Histoire de la Ville de Paris* (5 vol. gr. in-fol. Paris, 1725, tome II, p. 1138).

Jaillot, l'auteur des précieuses *Recherches critiques*, *historiques et topographiques sur la Ville de Paris* (Paris, 1772, 5 vol. in-8°), où est mentionné le procès-verbal manuscrit de la construction du Pont-Neuf, est muet sur la question de l'architecte du monument.

Dulaure se contredit à l'exemple de Sauval. Dans sa *Nouvelle description des curiosités de Paris* (Paris, 1785, 2 vol. in-12, tome I, p. 479), il désigne Jacques Androuet du Cerceau pour l'architecte du pont, alors que, dans son *Histoire physique*, *civile et morale de Paris* (Paris, 1821-1822, 7 vol. in-8°), il nomme, dans le tome III, à la page 221, André (c'est-à-dire Androuet) du Cerceau et, à la page 449, Charles Marchand.

Dans sa *Description de la Ville de Paris* (Paris, 1701, 4 vol. in-12), Germain Brice désigne aussi deux architectes, mais il le fait sans se contredire, en leur attribuant des rôles successifs. Le tome IV de la huitième édition, parue en 1725, porte en effet, à la page 171 : « Ce grand ouvrage (le Pont-Neuf) fut entrepris, sous le règne de Henri III, sous la conduite de Jacques Androuet du Cerceau, fameux architecte, fort versé dans son art » ; et, à la page 174 : « Le roi Henri IV y fit mettre la dernière main en l'année 1604, vers la fin du mois d'octobre, sous la conduite de Guillaume Marchand. Cet architecte très renommé est mort en 1606 et a été enterré à Saint-Gervais, sa paroisse. Il avait conduit quelques ouvrages remarquables, comme le Château neuf de Saint-Germain-en-Laye et celui de Monceau en Brie. »

En résumé, les principaux historiens de Paris attribuent la qualité d'architecte du Pont-Neuf à l'un ou à l'autre des quatre personnages suivants : deux Androuet du Cerceau, Jacques et Baptiste, et deux Marchand, Charles et Guillaume. Des deux du Cerceau, il faut éliminer Jacques, trop âgé en 1578 pour diriger un travail tel que la construction du Pont-Neuf. Le *Plumitif* d'ailleurs désigne nommément Baptiste, qui devint, en 1578, ordonnateur général des Bâtiments du roi après la mort, à un mois d'intervalle, de Pierre Lescot et de Jean Bullant. Charles Marchand, maître charpentier et capitaine des archers de la Ville, travailla beaucoup aux ouvrages de charpente du Pont-Neuf; mais c'est à Guillaume Marchand, maître maçon et architecte, peut-être frère de Charles, qui de 1578 à 1606 fut le principal entrepreneur des maçonneries du pont, que, d'après son épitaphe et à raison de son rôle prééminent dans l'exécution, pourrait revenir le titre d'architecte du Pont-Neuf.

C'est donc entre Baptiste du Cerceau et Guillaume Marchand que se pose la question. Elle paraissait, dans les auteurs modernes, résolue en faveur de du Cerceau, quand, en 1882, dans son Introduction à la publication des *Documents inédits sur la construction du Pont-Neuf*, M. de Lasteyrie fit valoir les titres de Guillaume Marchand et revendiqua pour lui, sinon tout le mérite de

l'œuvre du Pont-Neuf, au moins une bonne part de ce mérite. Mais il trouva bientôt un contradicteur dans le baron Henry de Geymüller, qui, dans son ouvrage sur *Les du Cerceau, leurs vies et leurs œuvres d'après de nouvelles recherches* (1 vol. in-fol. Paris, 1887), se livre à une dissertation étendue et minutieuse (p. 250 à 267) pour établir que Baptiste du Cerceau a bien été l'architecte du Pont-Neuf.

Les allégations en faveur de Marchand consistent :

1° Dans le témoignage fourni par son épitaphe, où il est qualifié d'excellent architecte, auteur de deux œuvres admirables, le palais de Saint-Germain et le Pont-Neuf;

2° Dans le fait qu'il a conduit les travaux de maçonnerie du Pont-Neuf depuis l'origine, en juin 1578, jusqu'à sa mort, en 1606, époque à laquelle le pont, livré à la circulation, était, sinon totalement, du moins à peu près achevé;

3° Et dans le fait que Baptiste du Cerceau n'apparaît dans les réunions des commissaires et des experts, qui ont décidé de la construction du pont, qu'après la rédaction du Devis et la première adjudication; et que, décédé en 1590, il avait abandonné, dès 1585, en même temps que sa charge d'architecte du roi, le contrôle — ou la conduite — des travaux du Pont-Neuf.

Il y a, en faveur de Baptiste du Cerceau :

1° Le témoignage formel de L'Estoile, historien attentif et véridique, dont la chronique s'étend de 1574 à 1611, comprenant ainsi toute la durée de la construction du Pont-Neuf;

2° Le fait, rapporté par Sauval, d'un modèle du Pont-Neuf, fait par du Cerceau et payé cinquante écus. On ne savait où Sauval avait pris ce renseignement. Nous en avons trouvé la source. Elle est dans le *Plumitif*, où on relève, au feuillet 15, la mention suivante :

Du mardi 11 *août* 1579. — *Ordonnance pour Me Baptiste du Cerceau — Ordre de payer à Me Baptiste du Cerceau la somme de* 50 *écus pour le modèle par lui fait.*

Cette ordonnance étant de trois mois antérieure à l'attribution (25 novembre 1579) de la construction des voûtes du Petit Bras à Guillaume Marchand, Pierre des Isles et François Petit[1], il apparaît comme au moins possible, sinon probable, que le modèle en question, distinct de trois modèles d'ouvrages en charpente désignés ailleurs, représentait les formes architecturales des arches du Petit Bras, formes dont Baptiste du Cerceau serait alors l'auteur.

La somme de 50 écus paraît, il est vrai, médiocre pour un modèle de cette

1. De Lasteyrie. *Documents inédits sur la construction du Pont-Neuf*, p. 75 et suiv.

importance, mais du Cerceau, valet de chambre et architecte du roi, recevait comme tel un traitement de 6000 livres, et les 50 écus alloués par les commissaires du Pont-Neuf pouvaient dès lors ne représenter que les frais d'exécution du modèle.

3° Le Devis accompagnant l'Ordonnance du 19 avril 1578, relative à l'adjudication des piles du Petit Bras, contient deux clauses qui furent modifiées dans l'exécution. Il prévoit seulement 4 arches sur ce bras au lieu des 5 effectivement construites. Il porte que les becs des piles seront à 3 pans, alors que, en réalité, ces becs sont terminés en pointe. Les dispositions, prévues au Devis, mais non réalisées, apparaissent sur un tableau à l'huile du Musée Carnavalet (Salon de Sévigné) et sur un autre tableau pareil au précédent, qui appartient à M. le Dr Landouzy. Ces tableaux représentent dès lors le Pont-Neuf tel qu'il fut projeté au printemps de 1578[1]. Nous reviendrons plus loin sur ces images. Il suffit, quant à présent, de constater que l'architecture en est totalement différente de celle qui fut exécutée, comme l'on peut en juger par la figure 2 (p. 29), reproduisant une arche du projet.

Or celui-ci avait été préparé, à la requête des Commissaires, par leurs auxiliaires techniques, maîtres maçons et charpentiers. Parmi ces maîtres se trouvait Guillaume Marchand. Baptiste du Cerceau n'était pas intervenu; et comme il prit ensuite, à partir de l'exécution des ouvrages, une part active et assidue à l'œuvre du pont, on peut inférer du fait que les changements apportés au projet primitif survinrent à la suite de son intervention, qu'il paraît y avoir relation de cause à effet entre cette intervention et la transformation du projet.

4° Citons enfin le fait très significatif que les soumissionnaires de la construction des voûtes du Petit Bras, parmi lesquels se trouve Guillaume Marchand, s'engagent, aux termes du Devis du 25 novembre 1579, à exécuter les travaux *suivant les façons et ordonnances baillées par l'architecte du pont.* Cet architecte, dès lors, ne saurait être, du moins à l'époque et pour l'important ouvrage dont il s'agit, l'entrepreneur Guillaume Marchand.

Les arguments pour l'attribution à Baptiste du Cerceau du rôle d'architecte du Pont-Neuf sont, en somme, de grande valeur. Cependant ils ne semblent pas de tous points décisifs ; car, si même, comme on est fondé à l'admettre, Baptiste du Cerceau a fait un projet nouveau pour le Pont-Neuf,

1. Le tableau du Musée Carnavalet provient du Musée de Versailles, où il se trouvait quand M. Bonnardot l'a décrit dans l'*Iconographie du Vieux Paris. Revue universelle des Arts*, t. I, p. 205 et suiv. Il a passé, par voie d'échange, au Musée Carnavalet, en même temps que les deux tableaux d'Hubert Robert, représentant la démolition des maisons du Pont au Change. L'autre peinture est celle que le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (1876, p. 110) a signalée comme appartenant à M. le Dr Richet, de qui le tient sa fille Mme Landouzy. La représentation du Pont-Neuf est identique sur les deux tableaux, quoique celui du musée Carnavalet mesure $1^{m},54$ sur $0^{m},90$, tandis que le tableau de M. le Dr Landouzy mesure $1^{m},29$ sur $0^{m},52$.

l'exécution n'était point assez avancée en 1785, quand il cessa d'y participer, pour que les formes décoratives n'aient pu être modifiées par la suite. Nous savons, en effet, par le *Plumitif* (f. 120 et 121, *Procès-verbal de la réunion du 28 avril* 1601), que, lors de la reprise des travaux en 1599, il restait encore à garnir les reins des voûtes du Petit Bras, de telle sorte que les tours rondes des piles, et même les culs-de-lampe de ces tours rondes, pouvaient n'avoir pas été commencés. Nous savons aussi, par le même document, que, au printemps de 1601, les voûtes du Grand Bras étaient encore toutes à faire; et, dès lors, il paraît difficile, même en admettant que la décoration des arches du Petit Bras soit entièrement due à Baptiste du Cerceau, de refuser à l'architecte de talent, que fut Guillaume Marchand, toute participation à la décoration des arches du Grand Bras, qu'il a certainement exécutée tout entière, et où les culs-de-lampe d'appui des tours rondes sur les becs des piles sont très différents de ceux des arches du Petit Bras.

Aussi, tout bien considéré, et, ayant égard, par surcroît, à l'importance du rôle technique de Guillaume Marchand, paraît-il juste de reconnaître, comme auteurs du Pont-Neuf, tant cet architecte maître maçon que Baptiste du Cerceau, et d'associer leurs noms suivant la prudente formule de Germain Brice, ainsi conçue :

« Le Pont-Neuf fut entrepris, sous le règne de Henri III, sous la conduite d'Androuet du Cerceau. Le roi Henri IV y fit mettre la dernière main sous la conduite de Guillaume Marchand. »

EXÉCUTION DES TRAVAUX

Choix de l'emplacement du pont. — L'établissement d'une nouvelle traversée de la Seine était, au milieu du seizième siècle, devenu nécessaire, à raison de l'encombrement du Pont Notre-Dame, d'autant que ce pont, fatigué par une circulation excessive, était en fort mauvais état; deux de ses arches menaçaient ruine. Déjà Henri II avait été sollicité par les habitants du faubourg Saint-Germain et de l'Université de faire construire un pont entre le Louvre et l'Hôtel de Nesle, mais les officiers municipaux lui ayant remontré (11 septembre 1550) que la Ville ne pouvait entreprendre ce travail, il ne fut pas donné suite à la requête[1]. Le prévôt des marchands Nicolas Lhuillier ayant renouvelé

1. JAILLOT. *Recherches sur la Ville de Paris*, t. I, quart. de la Cité, p. 178.

cette demande, Henri III, alors régnant, ordonna la construction du pont aux frais du Trésor. Le brevet du 7 novembre 1577 institua la Commission chargée d'aviser à la construction du nouveau pont, à son emplacement, à sa structure, à sa dépense et aux moyens de subvenir à cette dépense.

La Commission s'étant réunie le 10 novembre, deux projets furent proposés, l'un par Claude Marcel, contrôleur général des Finances, l'autre par Antoine Nicolaï, premier président de la Chambre des Comptes. D'après le premier de ces projets, le pont, dirigé du quai des Augustins à l'École Saint-Germain (l'Auxerrois) franchissait la Seine à la pointe aval de l'Ile du Palais. Une avenue, ouverte dans cette île, le joignait au Parvis Notre-Dame. Le second projet consistait à porter le pont assez loin à l'amont de l'Ile du Palais, entre le quai de la Tournelle et le quai des Célestins, de part et d'autre de l'Ile aux Vaches, qui le divisait en deux parties.

Claude Marcel avait fait faire un *portraict en papier*[1] de son projet, qui, présenté au roi le 19 février 1578, fut adopté avec ordre d'y mettre la main le plus promptement possible. C'est celui qui fut exécuté. Le projet du président Nicolaï, représenté par un *portraict en toille*, avait aussi été jugé « très bon et nécessaire ». On le réalisa plus tard, en réunissant l'Ile aux Vaches avec l'Ile Notre-Dame, et formant ainsi l'Ile Saint-Louis, que le Pont de la Tournelle et le Pont Marie joignirent aux quais de la Tournelle et des Célestins, d'une rive à l'autre de la Seine.

Assiette et dispositions essentielles du pont d'après son devis et les peintures qui en représentent le projet. — L'emplacement du pont se trouvant désigné, il s'agissait d'en fixer exactement l'assiette et d'en arrêter les dispositions essentielles. C'est à quoi pourvurent les commissaires dans les séances des 23 et 24 février 1578. Ils décidèrent, le 23 février, de convoquer pour le lendemain les plus notables maîtres des œuvres de maçonnerie et de charpente, ainsi que les maîtres des ponts, afin de recevoir leurs avis.

En conséquence, Jean Durantel, maître des œuvres de maçonnerie du roi, Guillaume et Pierre Guillain, maîtres des œuvres de maçonnerie de la Ville, Charles Lecomte, maître des œuvres de charpenterie de la Ville, Pierre Turpin et Guillaume Lems, maîtres des Ponts de la Ville, Guillaume Marchant, Pierre Chambiges, Thibault Métezeau, Christophe Mercier et François Petit, maîtres maçons, « tous dénommés comme les plus experts de cette Ville », Jean de

1. Ce portrait en papier est probablement perdu ; mais il a été reproduit par les deux peintures à l'huile appartenant au Musée Carnavalet et à M. le Dr Landouzy. Ces peintures témoignent, par le fait de leur exécution et par le soin apporté à cette exécution, de la très grande importance attachée à la construction du Pont-Neuf et de la valeur attribuée au projet de ce monument.

Verdun, clerc des œuvres de maçonnerie, et Georges Regnier, maître passeur d'eau, s'assemblèrent le 24 février et prêtèrent serment par devant les commissaires, entre les mains de l'avocat général Augustin de Thou « de faire bon et loyal rapport de ce qui est nécessaire pour la construction et édifice du pont ».

Dès le 3 avril, les experts donnent leur avis dans un rapport très étendu et circonstancié. En ce qui concerne l'assiette, ils sont d'accord, sauf l'un d'eux, le maître charpentier Lecomte, pour situer le pont entre l'encoignure du monastère des Augustins, sur la rive gauche, et la ruelle du Port au Foin, sur la rive droite. Lecomte proposait de le placer plus bas vers l'aval, ce qui eut fait un grand tort, d'une part au Port au bois de l'École Saint-Germain, dont l'accès se fût trouvé gêné par le pont, et d'autre part, à l'Hôtel de Nevers, dont le rez-de-chaussée eût été masqué, en grande partie, par la culée de ce pont. Cette solution fut rejetée après une visite des lieux, faite en commun par les commissaires et les experts.

Selon le rapport de ceux-ci, le pont, placé à la pointe de l'Ile du Palais, devra comprendre 12 arches, dont 8 sur le Grand Bras et 4 sur le Petit Bras. Les ouvertures des arches progresseront, au Grand Bras, de 6 toises 1/2 à 8 toises 1/2 et, au Petit Bras, de 6 toises 1/2 à 8 toises. L'épaisseur des piles sera uniformément de 2 toises, et leur longueur de 11 toises, avec 7 toises pour l'amplitude transversale des voûtes, et 2 toises pour chacun des becs, qui seront à 3 pans.

La description faite antérieurement du pont, tel qu'il existe, et les dessins des planches qui le représentent en cet état, montrent par comparaison avec le projet des experts, que des changements considérables furent apportés à ce dernier projet. Les arches, restées au nombre de 12, furent distribuées à raison de 7 dans le Grand Bras et de 5 dans le Petit Bras. On augmenta les ouvertures de certaines d'entre elles, de telle sorte que le débouché linéaire du pont, porté de 90 toises 1/2 à 96 toises 1/2, reçut un accroissement de 6 toises. L'épaisseur des piles, maintenue au chiffre de 2 toises dans le Petit Bras, fut majorée de 1 pied 1/2 à 2 pieds dans le Grand Bras. La longueur des piles fut augmentée de 2 toises dans le Petit Bras et de 4 toises dans le Grand Bras. C'est pour donner plus de largeur au pont qu'on les allongea. Les piles du Petit Bras, construites d'abord, étant plus courtes, il fallut, pour élargir aussi de 4 toises les voûtes de ce bras, leur ajouter, sur les têtes, des voussures, dites cornes de vache, appuyées sur les becs. Ceux-ci, projetés à 3 pans, furent convertis en becs triangulaires pointus. Le terre-plein, qui sépare les deux parties du pont, devait mesurer, selon le projet des experts, 28 toises 1/2 ; sa longueur fut réduite à 19 toises 1/2, pour compenser — la longueur totale du pont restant la même —

les accroissements donnés aux ouvertures des arches et aux épaisseurs des piles du Grand Bras.

Décoration du pont selon le projet de 1578. — Plus encore que la structure, la décoration fut profondément modifiée, au témoignage des tableaux du Musée Carnavalet et de M. le Dr Landouzy, où la répartition des arches à raison de 8 sur le Grand Bras et de 4 sur le Petit Bras, ainsi que la forme des becs, façonnés à 3 pans, font sûrement reconnaître une représentation du projet des experts. La

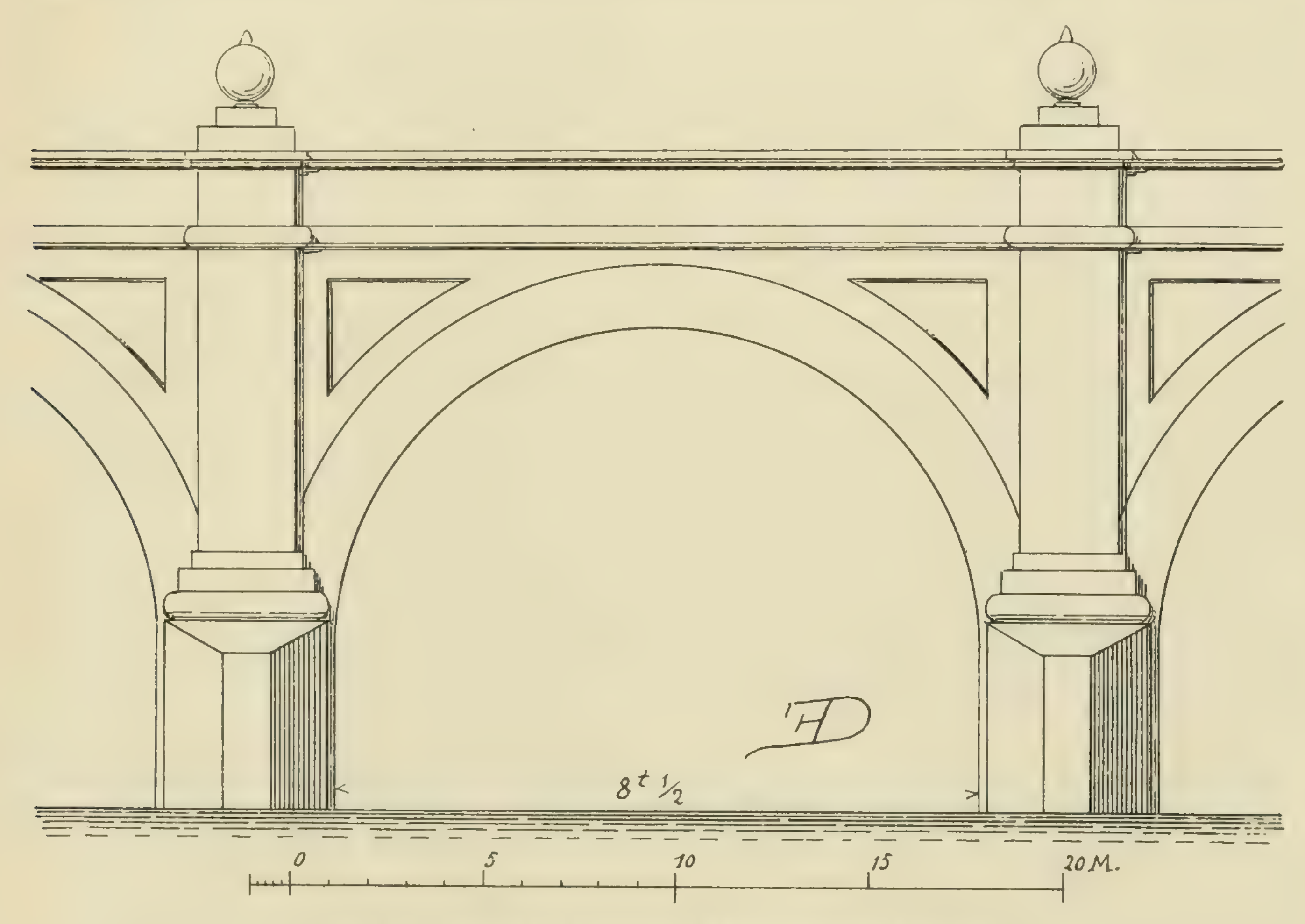


Fig. 2. — Arche du Pont-Neuf selon le projet primitif.

décoration prévue en 1578, était, dans les parties supérieures à la chaussée, exceptionnellement somptueuse. Des arcs de triomphe à 3 portes, du type de l'arc de Septime Sévère, à Rome, se dressent aux extrémités du pont, sur les quais des Augustins et de l'École. Le terre-plein entre les deux bras est occupé par un large pavillon à haute toiture, traversé à rez-de-chaussée, comme les arcs de triomphe, par un triple passage. Sur chaque façade s'élève, dans chacun des bras, au-dessus de l'arche du milieu, une haute pyramide, assise sur un socle monumental; et, dans les intervalles compris entre les pyramides et les extrémités des ponts, se dressent, en encorbellement sur des piles, des tourelles rectangulaires à double étage.

Il n'est point à regretter que cette décoration, aussi dispendieuse que

compliquée, soit restée à l'état de projet. Sous prétexte d'embellir le pont, elle l'eût surchargé de constructions parasites.

Sauval démêle dans la construction de ces ouvrages décoratifs une précaution politique et militaire. « Entre tant de dessins et d'élévations, dit-il (t. 1, p. 233), une entre autres parut assez bien inventée et pleine de politique; car comme ce pont devait être placé à une des extrémités de Paris, l'architecte qui le fit jugea que le voisinage du Louvre et du Palais le rendrait très passant, et qu'ainsi il était bon de s'assurer d'un poste si fréquenté et si retiré tout ensemble, et qui semblait, dans une sédition, pouvoir empêcher ou retarder l'union du roi et du Parlement. De sorte que, pour s'en rendre le maître, il ne trouva pas de meilleur moyen que de dresser, aux deux bouts de ces deux ponts, deux grands arcs de triomphe, qui se pussent fermer quand on voudrait; et de plus, d'en élever un autre à la pointe de l'Ile qui occupât tout l'espace qui les sépare. »

La décoration, selon le projet des experts, du pont proprement dit, de ses arches et de ses piles, est représentée ci-dessus (fig. 2) par l'élévation d'une arche du Grand Bras, copiée, à la même grandeur que l'original, sur la peinture du Musée Carnavalet. Cette décoration n'a rien de commun avec celle qu'on a exécutée. Elle est, d'ailleurs congrument ordonnée. Les voûtes sont marquées par un extradossement parallèle. Les tympans sont allégés par des cadres tracés en creux et par de larges pilastres, appuyés sur les becs, qui les partagent en deux compartiments et en renforcent les parois dans leur partie la plus élevée. Ce parti décoratif, caractérisé encore par l'exiguïté de la corniche, réduite à l'état de simple bandeau, ne mérite pas seulement d'être remarqué pour sa propre valeur; il est curieux de constater qu'on le retrouve appliqué, deux siècles plus tard, dans les ponts bâtis en Bourgogne par Gauthey. Une heureuse disposition est celle du motif saillant venant accidenter le parapet au droit des piles. A cet égard, les candélabres sur piédestaux du pont existant sont plus satisfaisants que les globes, posés sur des gradins, du projet. Sous tous les rapports, d'ailleurs, la décoration des façades actuelles, avec ses tours rondes, ses culs-de-lampe, sa corniche à hautes consoles et ses mascarons, est plus originale et d'un meilleur effet que la décoration du projet primitif.

En même temps que les experts établissaient le projet du pont, ils recommandaient d'exproprier et de démolir quelques maisons, pour donner plus d'aisance à la circulation et embellir les abords du monument.

Ils demandaient aussi, en vue de faciliter l'écoulement des eaux du fleuve et le passage des bateaux, la suppression de l'Ilot, dit Ile du Patriarche, voisin de l'Ile du Palais, et celle du Moulin de la Gourdine, îlot et moulin figurés sur les plans de Paris antérieurs à la construction du Pont-Neuf.

Fondations et structure du Pont. — Les experts sont d'avis de commencer le pont par la rive gauche, en partant du quai des Augustins. Après avoir, au droit des piles, enlevé les terres le plus profond que faire se pourra, et sondé le fond au-dessous de la fouille, on verra s'il convient de faire un pilotis ou s'il suffira d'asseoir les piles sur des plateformes, celles-ci étant composées d'un plancher en forts madriers jointifs de 6 pouces d'épaisseur, fixés sur des poutres, dites racinaux, de 15 pouces d'épaisseur, entaillées de l'épaisseur des madriers[1].

Sur ces plateformes seront maçonnées les piles de 10 toises 1/2 de longueur sur 12 pieds d'épaisseur, avec empattements et retraites selon la profondeur. Elles seront faites de grands quartiers de cliquart bien ajustés ensemble, sans aucun moellon. Les voûtes en plein cintre, de 5 pieds d'épaisseur, et les reins de ces voûtes seront en vergelé.

Le rapport des experts ayant été soumis au sieur de Clagny (Pierre Lescot), celui-ci fut d'avis de faire d'abord un plan exact, au moyen duquel on déterminera le nombre des piles et des arches et leurs largeurs[2].

Avant d'arrêter le système de fondation, il faudra vérifier la nature du fond à l'emplacement de la première pile ou culée du côté des Augustins, et voir alors, selon le fond, si l'on devra user de pilotis, de plateformes ou de grands libages. Observation intéressante en ce qu'elle énumère les méthodes de fondation en rivière usitées au seizième siècle.

Quant à la forme des piles, Pierre Lescot propose de dresser les parois suivant deux lignes courbes, depuis les plateformes jusqu'au fond de l'eau, et de les continuer jusqu'aux plus basses eaux en forme de talus, sans retraites ni saillies. Il est remarquable que ce profil, fort avantageux pour la navigation, soit très sensiblement celui de la « tour ronde d'égale résistance » que les théories de résistance des matériaux ont fait adopter par les ingénieurs près de trois siècles plus tard. Le sentiment pratique des convenances, conçu par un grand artiste, devançait ainsi la théorie.

Lettres patentes du roi pour la construction du Pont-Neuf. — Les questions préliminaires à l'exécution des travaux : emplacement du pont, nombre et ouverture des arches, nature des matériaux, ressources financières, ayant été réglées par la Commission, assistée des jurés experts, Henri III délivra aux commissaires, le 16 mars 1578, les lettres patentes énumérant leurs attributions et confirmant leurs pouvoirs[3].

1. On a constaté, lors de la restauration des fondations, de 1885 à 1890, que les racinaux sont espacés d'environ 1 mètre.

2. De Lasteyrie. *Doc. inéd. sur la construction du Pont-Neuf*, p. 34.

3. Le texte de ces lettres patentes est donné par M. de Lasteyrie à la page 79 des *Documents inédits sur la construction du Pont-Neuf*.

Fourniture des matériaux. — On s'occupa immédiatement du choix et de la fourniture des matériaux. Les commissaires, assistés de Guillaume et de Pierre Guillain, provoquent et reçoivent, le 16 avril, les offres de divers carriers du faubourg Saint-Jacques et de Vaugirard et d'un chaufournier de Melun. Le pied cube de pierre de taille en haut cliquart des carrières de Vaugirard est offert au prix de 8 sols. On demande 17 livres 16 sols du muid de chaux rendu à pied d'œuvre. Le roi est prié, le 8 avril, de faire don de cinq arpents de haute futaie, pris dans la forêt de Compiègne, pour aider à l'exécution des batardeaux, plateformes et cintres du pont. Il est ordonné, le 7 avril, d'établir deux baraques pour abriter les tailleurs de pierre, et deux forges pour affûter leurs outils sans perte de temps.

Adjudication des piles du Petit Bras. — Annoncée par affiches et proclamations, elle est fixée au 23 avril 1578, à deux heures après-midi. Elle sera faite au rabais, au profit du moins disant, dans l'Hôtel du Premier Président. Cette adjudication porte uniquement sur les ouvrages de maçonnerie et de taille des piles et des culées du Petit Bras, arrêtées au plan de naissances des voûtes; chacune de ces piles ou culées devant mesurer 12 pieds d'épaisseur et 11 toises de longueur, compris les deux pointes, « qui seront chacune de 12 pieds de long, dont celle du côté d'amont l'eau sera en pointe, et celle du côté d'aval l'eau sera à trois pans[1], lesquelles seront fondées à vif, de telle profondeur qu'il sera nécessaire, ayant empatement et talus au pourtour de telle épaisseur qu'il sera ordonné, maçonnées de quartiers de pierre de taille de cliquart du meilleur banc... »

L'exécution des tranchées et des vidanges de terre pour les fondations des piles, celle des batardeaux, des pilotis et des plateformes, la vidange des eaux, la fourniture des grues et engins, câbles, poulies et échafauds, restent à la charge du roi.

Il se présenta beaucoup de maîtres maçons, et parmi eux la plupart des maîtres des œuvres consultés par la Commission. L'adjudication ne comprenait qu'un seul article; le prix de la toise cube de maçonnerie. Les offres furent de 180 à 200 livres. Jean Durantel, qui avait offert le moindre prix, fut déclaré adjudicataire, sous la réserve que, s'il était proposé un prix inférieur au sien jusqu'au samedi suivant, 26 du mois, on procéderait à une nouvelle adjudication sur la mise à prix de 180 livres.

Cette offre ayant été faite, et les maîtres maçons s'étant présentés en plus

1. Le 5 avril, aux termes du rapport des experts, les deux bcs de chaque pile devaient être à 3 pans. 20 jours plus tard, lors de l'adjudication, l'arrière-bec seul dut être taillé de la sorte. En exécution, les deux becs furent terminés en pointe.

grand nombre encore que la première fois, le moindre prix, montant à 177 livres 5 sols, fut proposé par Legoix; mais celui-ci ayant été jugé incapable d'entreprendre un tel ouvrage, une troisième adjudication fut ordonnée pour le mardi 29 avril. Elle tourna au profit de Leblond, qui offrait le prix de 174 livres 10 sols. Leblond, maçon en plâtre, n'avait jamais entrepris aucun ouvrage analogue au pont projeté. Le contrôleur général Marcel en ayant fait remontrance au roi, celui-ci ordonna en son Conseil, le 3 mai, sur le rapport de maître Marcel, que les ouvrages seraient faits, au prix de 180 livres la toise cube, par Jean et François Petit et Christophe Mercier, employés à son château d'Olinville, pour une part, et, pour trois autres parts, par Guillaume Marchand, Pierre des Isles et Thibault Métezeau.

Une somme de 200 écus fut attribuée, par les lettres patentes du 26 mai 1578, à Leblond et à ses associés, pour les dédommager de la rupture de l'acte d'adjudication et pour leur payer le prix de quelques travaux déjà entrepris.

On avait résolu, sans doute, de n'accepter, pour une entreprise aussi considérable que celle du Pont-Neuf, que des maîtres artisans éprouvés; mais comme ceux-ci ne voulaient se charger du travail qu'au prix de 180 livres la toise cube, on s'arrangea pour évincer les concurrents de moindre étoffe, dont les rabais étaient plus forts. En définitive, ce fut le roi, conseillé par le contrôleur général Marcel, qui, en dépit de trois adjudications successives, choisit les entrepreneurs.

Aussi se crut-il permis, apparemment, de modifier ce choix. Le 17 juin, il invitait les commissaires à délivrer les travaux du Pont-Neuf aux deux maçons des Tuileries, moyennant un rabais de 5 livres 10 sols, à moins que les adjudicataires ne consentissent ce rabais et ne prissent pour associés les maçons susdits. Sur les vives représentations des commissaires, il ne fut pas donné suite à cette mise en demeure, évidemment provoquée par les maçons des Tuileries.

L'adjudication du 23 avril ne s'appliquait, avons-nous dit, qu'aux piles du Petit Bras. Toutefois les entrepreneurs, agréés pour ce travail, furent aussi, à très peu d'exceptions près, chargés par les commissaires, moyennant des soumissions ultérieures, des autres ouvrages de maçonnerie, tant du Grand Bras que du Petit Bras. Leur nombre se réduisit peu à peu. A la reprise des travaux, en 1599, il ne restait que Guillaume Marchand et François Petit, auxquels la Commission, alors renouvelée en grande partie, continua de confier l'exécution du pont.

Pose de la première pierre. — La cérémonie eut lieu le 31 mai 1578, avec beaucoup d'apparat, en présence des deux reines, Catherine de Médicis et

Louise de Vaudemont. Le roi s'y rendit le soir, après avoir vu de ses fenêtres passer le convoi de ses mignons, Quélus et Maugiron, tués en duel. Sur la première pierre fut gravée l'inscription suivante :

HENRICI TERTII FRANCIÆ ET POLONIÆ REGIS POTENTISSIMI AUSPICIIS, CATHARINA MATRE, LUDOVICA CONJUGE AUGUSTISSIMIS, OB COMMODUM UTILITATIS PUBLICÆ FAVENTIBUS, FUNDAMENTA PONTIS JACTA SUNT ET DIVERSÆ URBIS NOBILISSIMÆ PARTES, MAGNO VIATORUM COMPENDIO, MAGNO RERUM OMNIUM QUÆ IMPORTANTUR ET EXPORTANTUR COMMODO, PER DIVORTIA AQUARUM CONJUNCTÆ PRIDIE CALENDAS JUNIAS 1578.

Commencement des travaux. Fondations et batardeaux des piles du Petit Bras. — On commença, le 6 juin, par tracer les ouvrages. Des lignes et des câbles, traversant les deux bras du fleuve, marquèrent la position du pont. Des pieux, joints l'un à l'autre par des cordes, délimitèrent, en longueur et en épaisseur, les assiettes des piles. On eut soin, en fixant leurs positions, d'avoir égard aux sujétions causées à la navigation par les piles des ponts situés en amont.

Les adjudicataires déboutés avaient commencé à travailler, mais ils n'avaient eu le temps de faire que très peu de chose. Guillaume Marchand et ses collègues se mirent activement à l'œuvre. Ils s'engagent le 5 juin (l'un d'eux le 12) à construire les trois piles et les deux culées du Petit Bras, par où l'on voit que le nombre des arches de ce bras n'avait pas encore été porté de 4 à 5. Ils feront ce travail pour le prix de 180 livres la toise cube, moyennant les conditions stipulées aux Devis des adjudications précédentes. Ces Devis ne comprenaient que les ouvrages en maçonnerie. La vidange des terres et la vidange ou bacquettement des eaux avaient été, pour la première pile, commencés en régie, aux frais du roi. Le 12 juin, les commissaires font marché avec Jean Marquelet pour cette vidange, au prix de 25 livres la toise cube, ce prix comprenant la fouille et l'enlèvement des déblais, le dressage du fond, la fourniture de la glaise pour les batardeaux et la vidange des eaux, assurée durant 6 jours et 6 nuits consécutifs, afin de donner aux charpentiers et aux maçons le temps de poser la plateforme et d'y asseoir les premières assises. Il sera déduit 27 toises de terre sèche et 12 toises de terre noyée, déjà enlevées pour la fondation de la pile.

Le Devis du marché pour la vidange des terres et le bacquetage des eaux de cette première pile contient la minutieuse description des batardeaux. Nous la résumerons en signalant les dispositions caractéristiques de ces ouvrages. Ils comprennent deux enceintes. L'enceinte intérieure est établie dans une fouille pratiquée autour de l'emplacement de la pile. C'est le batardeau propre-

ment dit, conforme au type habituel, dont le coffrage, constitué par deux rangs de pieux, espacés de 5 pieds d'un rang à l'autre et de 3 pieds dans le même rang, et par des palplanches jointives, est rempli de terre glaise fortement battue. La paroi intérieure de ce batardeau est distante de 4 pieds de l'espace qu'occupera le corps de la pile.

La seconde enceinte, plus élevée que la première, est implantée à 2 pieds de distance du parement extérieur de celle-ci. Elle consiste en un seul rang de pieux et de palplanches, calfeutrés avec du fumier et de l'étoupe et adossés à un remblai extérieur. Deux planchers inclinés vers le dehors, formés de madriers jointifs, tringlés sur les joints, couvrent la terre glaise du batardeau et le remblai de l'enceinte extérieure. Ce sont de véritables toits sur lesquels l'eau d'épuisement peut être répandue sans délaver l'argile ou la terre qu'ils abritent.

L'ensemble de ces ouvrages constitue un batardeau à double étage, dont la disposition est concertée en vue d'un double bacquetage, fait sans doute à bras d'hommes. Cependant on savait se servir de machines d'épuisement. Il est parlé, dans un procès-verbal du 28 juin 1600, dont nous aurons à nous occuper plus tard, de l'emploi pour les bacquetages de roues à godets et d'autres instruments et ustensiles de vidange.

Les pieux des batardeaux mesuraient seulement 6 pouces en carré, soit $0^{m},16$. On se contentait d'en aiguiser le pied, et on les battait au refus, ainsi que les palplanches, à coups de hies. Il n'est pas question de battages à la sonnette.

On n'avait pas attendu, pour commencer les travaux de fondation, qu'on eût traité avec Jean Marquelet pour l'exécution des batardeaux. Dès le 2 juin, la fouille de la première pile était visitée par trois des commissaires, qui, accompagnés des architectes Bullant et Du Cerceau et de plusieurs maîtres des œuvres, ordonnaient de l'approfondir de 2 pieds.

Le 4 juin, les mêmes personnes s'assurent, par la visite des fondations du Pont Notre-Dame, que les piles de ce pont sont assises sur des plateformes en charpente.

Le 18 juin, il s'en faut encore d'un pied que la fouille de la première pile soit assez profonde. On constate le lendemain que le fond de cette fouille est bon et solide; mais comme il n'est encore qu'à 5 pieds 1/2 au-dessous du niveau de l'eau, alors que le dessous des plateformes de fondation de l'arche marinière du Pont Notre-Dame est à 6 pieds au-dessous de ce niveau, on décide d'approfondir encore de 6 pouces. Ce travail ayant été terminé le 20 juin, la fouille se trouve en état de recevoir la plateforme de fondation.

Le mardi 5 août, à 5 heures du matin, en présence du Premier Président, du Procureur général, du Lieutenant civil, du Contrôleur général Marcel, du

Prévôt des Marchands et de l'échevin Guerrier, les maîtres des œuvres Jean Durantel, Guillaume Guillain, Pierre Guillain, Pierre Chambiges et le clerc des œuvres de maçonnerie Jean de Verdun procèdent à la visite de la tranchée ouverte pour la fondation de la deuxième pile. Ils constatent que le fond de la fouille, ferme et résistant à l'égal de celui de la première pile, est descendu à 3 pouces 1/2 plus bas que ce dernier. Ils y font ouvrir, eux présents, des rigoles de la largeur des poutres de la plateforme, et d'une profondeur telle que le-dessus de ces poutres affleure le fond de la fouille.

Les maîtres des œuvres constatent, le 13 août, que le fond de la fouille de la troisième pile n'est point assez résistant, qu'il faudra l'abaisser, le désencombrer de pierres meulières qui s'y trouvent disséminées, et voir, ce travail fait, s'il ne serait point nécessaire d'affermir le sol en y battant des pilotis.

Ils constatent, le 10 septembre, que la fouille de la quatrième pile, joignant l'Ile du Palais, est d'une largeur insuffisante et qu'elle n'est encore ni vidée, ni dressée à niveau.

On voit, par ce qui précède, que, grâce sans doute à la très forte baisse des eaux d'étiage, qui, au dire de L'Estoile, s'est maintenue jusqu'à la Saint-Martin, les fondations des piles du Petit Bras ont pu être toutes entreprises et très probablement achevées en 1578, du commencement de juin à la fin de l'automne.

Les batardeaux et la vidange tant des terres que des eaux furent exécutées, pour la culée du quai des Augustins et pour les deuxième, troisième et quatrième piles du Petit Bras, par les entrepreneurs des maçonneries, en vertu d'un marché du 14 juillet 1578, moyennant le prix global de 2766 écus, 2/3 d'écus, soit 2075 livres par pile ou culée. Jean Marquelet avait fait le même ouvrage pour la première pile.

Les plateformes en charpente furent toutes fournies et placées par le maître charpentier Charles Marchand, au prix de 600 écus, soit 1800 livres pour chacune d'elles (marché du 22 juillet 1578).

Les entrepreneurs, ayant éprouvé de grandes difficultés à se procurer la pierre de cliquart prescrite, aux termes du Devis, pour former complètement le corps des piles, obtinrent d'employer la pierre de vergelé dans l'intérieur du massif, sous la condition que le cliquart et le vergelé entrant par parties égales dans la constitution de la maçonnerie, le prix de la toise cube serait abaissé de 180 à 130 livres. L'ordonnance sanctionnant cette modification du marché est datée du 15 octobre 1578.

A cette date s'arrêtent les informations fournies par le manuscrit de l'Institut et publiées par M. de Lasteyrie. Celles qui vont suivre proviennent du *Plumitif* du Pont-Neuf et d'autres pièces originales conservées aux Archives nationales, particulièrement dans le carton Z [1 F], 1065, où se trouve le *Plumitif*.

Ouvrages exécutés de 1579 à l'interruption des travaux en 1588. Fondation des culées de l'Ile du Palais et des piles du Grand Bras. — Il restait à fonder au Petit Bras, au commencement de 1579, la culée de l'Ile du Palais, qui paraît n'avoir pas été comprise dans la soumission de Guillaume Marchand et de ses associés[1]. Elle fut adjugée le 15 juillet 1589 au maître maçon Jacques Leroy, avec la culée voisine du Grand Bras et les murs d'aile attenant à ces culées sur quatre mètres de longueur, moyennant le prix de 127 livres 10 sols la toise cube, compris batardeaux et vidanges. Ce marché, modifié sur la demande des commissaires, par la séparation des ouvrages de maçonnerie d'avec ceux de batardeaux et de vidanges, fut, le 4 décembre 1779, transféré par Jacques Leroy à Pierre des Isles, Guillaume Marchand et François Petit.

Ceux-ci continuèrent, dans le Grand Bras, les années suivantes, les travaux de fondation des piles. Le 17 août 1582, le contrôleur général des bâtiments du roi, de Donon, visite la quatrième pile (à partir de l'Ile du Palais), encore entourée de son batardeau. Le 5 juillet 1584, il est fait marché avec Guillaume Marchand pour la vidange et le bacquetage des deux piles et de la culée restant à faire sur le Grand Bras, du côté du quai de la Mégisserie. On besognait depuis peu, le 30 août 1585, à cette dernière culée, au témoignage d'une ordonnance rendue, à cette date, par le Bureau de la Ville, pour faire démolir, à l'emplacement de la culée en question, le mur de quai et son parapet, qui sont propriétés de la Ville, et pour en faire mettre les matériaux en réserve. Les travaux étaient alors bien ralentis. C'est seulement au mois d'août 1587 que sont mis en place, par Charles Marchand, les patins et la plateforme de la dernière pile.

Exécution de modèles pour les ouvrages en charpente relatifs à la fondation des piles du Grand Bras. — Il y avait d'ailleurs plus de difficulté à fonder les piles du Grand Bras qu'à fonder celles du Petit Bras. Un tirant d'eau plus fort et un courant plus rapide exposaient particulièrement les piles du Grand Bras à de dangereux affouillements. Aussi prit-on la précaution, pour ne rien négliger touchant la bonne exécution des ouvrages de fondation, de faire construire par l'entrepreneur de la charpente, et à ses frais, des modèles destinés à guider les charpentiers dans leur travail. Il fut stipulé, le 17 octobre 1580, que cet entrepreneur ferait dresser premièrement un modèle en bois de la plateforme de fondation, par lequel on verra « la manière comme il convient fermer et piloter la plateforme tout alentour d'icelle sans que jamais le courant des eaux puisse

1. Cette soumission comprenait 5 ouvrages, 3 piles et 2 culées répondant aux 4 arches du projet primitif. En portant à 5 le nombre des arches, on ajouta un sixième ouvrage de fondation non prévu dans la soumission, qui fut la culée de l'Ile du Palais, dont il devint loisible d'adjuger à part l'exécution.

creuser par dessous comme il est advenu en plusieurs cas. » Deux autres modèles seront établis, l'un pour les batardeaux, l'autre pour la vidange des eaux.

Construction des voûtes du Petit Bras. — Pendant que se poursuivait, sur le Grand Bras, la fondation des piles, on voûtait les arches du Petit Bras. Le devis dressé à cet effet, à la date du 25 novembre 1579, donne sur la structure de ces voûtes d'intéressantes informations[1]. Les voûtes, dit le Devis, seront avancées sur les pointes des piles afin d'élargir le pont; on leur donnera 4 pieds 1/2 d'épaisseur. Les têtes seront construites en pierre de cliquart, ainsi que le parement d'intrados sur 6 pieds de hauteur à partir des naissances, et de même une chaîne établie dans la voûte à égale distance des têtes. Le restant des voûtes et les remplages des voûtes seront en vergelé. Les encorbellements construits en saillie sur le corps du remplage, pour *faire l'avancement des maisons du dit pont*, seront exécutés en quartiers de cliquart ou de liais, les plus grands qu'on pourra trouver : De même les pointes des piles, qu'on montera, tant devant que derrière, jusque sous les encorbellements, établis pour soutenir l'avancement des maisons. On construira entre les têtes, au-dessus des voûtes et des piles, deux murs destinés à porter les maisons et le chemin. Un arasement en vergelé de 18 pouces d'épaisseur au-dessus de la clef protégera les voûtes et supportera le pavé, avec des pentes suffisantes pour l'écoulement des eaux.

Le projet primitif du Pont-Neuf ne comportait pas de maisons sur le pont. La largeur de 7 toises, d'abord assignée aux voûtes, n'eût pas permis de les établir. Les tableaux représentant le projet n'en portent pas. Les prescriptions du Devis de novembre 1579 montrent qu'il fut décidé, en cette année, de pourvoir le Pont-Neuf de deux files de maisons, à l'instar des autres ponts de Paris. Les piles du Petit Bras se trouvant alors construites, il fallut, pour donner aux voûtes la largeur nécessitée par cette adjonction, les étendre sur les becs. De là, les encorbellements, c'est-à-dire les voussures ou cornes de vache des voûtes du Petit Bras, voussures qui n'existent pas dans le Grand Bras, parce que les piles n'ayant pas été commencées, on a pu les allonger autant qu'il le fallait pour porter des voûtes de 10 toises 4 pieds de largeur entre les têtes.

Le marché auquel se rapporte ce Devis fut passé, le 25 novembre 1579, entre honorables hommes Pierre des Isles, Guillaume Marchand et François Petit, maîtres maçons, d'une part, et les commissaires royaux, de l'autre, moyennant le prix de 125 livres la toise cube de maçonnerie. Les soumissionnaires s'engagent à exécuter les travaux *suivant les façons et ordonnances baillées par l'architecte du pont.*

1. Ce devis a été publié par M. De Lasteyrie. *Documents inédits sur la construction du Pont-Neuf*, p. 75 et suiv.

L'exécution des cintres, conduite sur les deux rives, au quai des Augustins et dans l'Ile du Palais, n'était pas encore terminée au mois de mai 1584. Les entrepreneurs de la maçonnerie réclamaient, à cette date, la livraison, par le maître charpentier Charles Marchand, des cintres restant à fournir du côté des Augustins. Les voûtes néanmoins se trouvèrent terminées en 1588, lors de la suspension des travaux[1].

En même temps qu'on bâtissait le pont, on s'occupait d'en disposer et dégager les abords. Guillaume Marchand est chargé, le 16 mai 1584, de porter à M. le maréchal de Retz le plan des places attenantes au pont. On avait alors commencé de bâtir l'angle du quai de l'Ile du Palais, regardant les Augustins, autrement dit l'angle du terre-plein séparant les deux parties du pont. Le 6 janvier 1584, Henri III autorise, par une ordonnance donnée à Saint-Maur, la démolition de certaines maisons aux abords du Pont-Neuf.

Interruption des travaux du Pont-Neuf de 1588 *à* 1599. — La cessation des travaux en 1588, causée par les guerres de religion et les désordres politiques, est constatée par l'absence, à partir de cette date, de documents relatifs à l'exécution des ouvrages. Le dernier de ces documents consiste dans la délivrance de mandats, faite le 24 octobre 1588 aux entrepreneurs de la maçonnerie, pour les travaux des mois de septembre et d'octobre, et aux entrepreneurs du bacquetage, pour le bacquetage de la dernière pile. C'est précisément en 1588, que parut le Livre III des *Essais*, où Montaigne déplore la cessation des travaux du Pont-Neuf. « La fortune, dit-il (vers le commencement du chap. VI), m'a fait grand déplaisir d'interrompre la belle structure du Pont-Neuf de notre grande ville, et m'ôter l'espoir, avant mourir, d'en voir en train le service ».

Faute d'argent, les derniers travaux étaient restés impayés. Sur les réclamations des entrepreneurs de maçonnerie et de charpente, qui avaient emprunté pour parachever les fondations des piles, le Conseil, institué par le duc de Mayenne, ordonna, le 3 avril 1590, de toiser les ouvrages faits. Guillaume Marchand, entrepreneur des batardeaux et bacquetages des deux dernières piles et culée, réclamait le paiement de ces ouvrages exécutés en vertu d'un marché du 1er juillet 1584[2]. Le mandat délivré en octobre 1588 n'avait pas encore été payé. Il ne le fut qu'en 1602.

De fortes sommes étaient dues à Guillaume Marchand, « maître des œuvres

1. *La Procession de Henri III*, par Nicolas Houel, parisien, conservée au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, donne en arrière-plan, sur le feuillet 3, une vue du Pont-Neuf en cours de construction. Les voûtes du Petit Bras sont en partie sur cintres ou terminées. Deux ou trois piles du Grand Bras sortent de l'eau. Cette situation des travaux fixe la date du dessin, non à 1578, comme il est inscrit sur l'album, mais à 1582 ou 1583.

2. *Plumitif du Pont-Neuf*, f. 109.

des bâtiments du Roy, ci-devant entrepreneur de la maçonnerie du pont nouvellement commencé en cette ville de Paris », qui, dans une supplique du 22 décembre 1592, adressée à « Messeigneurs du Conseil d'État », se plaint de ne pouvoir se faire payer 22000 et tant d'écus, dont il a les mandats, dûment expédiés par MM. les Commissaires. Il fait observer que certains particuliers ont établi des moulins entre les piles du pont et, sans payer aucun droit, tirent de ces moulins un bénéfice qu'ils ne pourraient faire si le suppliant n'avait bâti ces piles, et n'avait employé à cet ouvrage la plus grande partie de son bien. « Plaise donc à Messeigneurs, conclut-il, d'ordonner que les places contre les piles soient adjugées au plus offrant, pour le prix en être baillé au suppliant ». La requête fut communiquée au Bureau de la Ville, qui la repoussa pour le motif que, la superficie de la rivière appartenant à la Ville, les redevances des moulins lui appartiennent aussi[1].

Les travaux du Pont-Neuf repris et continués à partir de 1599. — Henri IV, ayant pacifié le royaume et fait en 1598 la paix avec l'Espagne, ordonna dans cette même année, par lettres patentes du 10 mai, le parachèvement du Pont-Neuf. On se mit au travail l'année suivante. Sur le Grand Bras, les piles seules étaient montées; il restait à construire toutes les arches. Sur le Petit Bras les voûtes étaient bâties, si bien qu'on pouvait, au dire du contemporain du Breul, passer aisément, à l'aide de passerelles de fortune, du quai des Augustins à l'Ile du Palais[2]. Il restait à faire, de ce côté, les remplissages des reins et les murs de tête au-dessus des voûtes.

C'est aux arches du Petit Bras qu'on travailla d'abord. Le 12 février 1599, ordre est donné à Guillaume Marchand et à François Petit, désormais seuls entrepreneurs des maçonneries du pont, de se mettre à l'ouvrage. Il est stipulé le 17 mai, qu'il leur sera délivré 250 écus par semaine, à condition qu'ils emploieront jusqu'à 50 tailleurs de pierre par jour au parachèvement des arches du petit cours du côté des Augustins. Les paiements s'effectuèrent régulièrement. A la fin de l'année, le 24 décembre, les mêmes entrepreneurs demandent et obtiennent qu'il leur soit payé 100 écus par semaine pour approvisionner et tailler à pied d'œuvre, pendant l'hiver, les pierres destinées au pont[3].

Le 21 juin 1603, fut décidée la construction d'un mur de quai dans l'Ile du Palais, depuis la dernière arche du Petit Bras. Guillaume Marchand et François Petit furent chargés du travail moyennant le prix de 60 livres la toise cube de maçonnerie, tous frais compris.

1. De Lasteyrie. *Doc. inédits sur la construction du Pont-Neuf*, p. 89.
2. Du Breul. *Théâtre des antiquités de Paris*. Edition de 1639, p. 184.
3. *Plumitif du Pont-Neuf*, f. 112 et 114.

Nous verrons plus loin qu'on s'occupa d'abord, au Grand Bras, de réparer et de consolider les piles affouillées par le courant. On n'entreprit la construction des voûtes qu'à partir de 1601. Henri IV avait ordonné de les achever en trois années. La Commission des travaux du pont s'assembla le 28 avril 1601, chez le Premier Président de Harlay. Les entrepreneurs de maçonnerie Guillaume Marchand et François Petit étaient présents. La volonté du roi leur ayant été déclarée, ils donnèrent assurance aux Commissaires « que si on leur paye jusques à 90 000 livres pendant chacune des trois années, ils rendront les sept arches et les remplages d'icelles à faire dans le Grand-Cours en tel état qu'on y puisse passer librement.... Davantage, ils travailleront au remplage des reins des arches du petit pont du côté des Augustins... » « Ayant avisé aux deniers dont ils pourront disposer, les Commissaires ont ordonné aux dits Marchand et Petit de travailler en diligence au pont, de telle sorte que, dans la présente année et la prochaine, il y ait 4 arches de faites dans le Grand-Cours et les 3 autres dans la troisième année, pour y passer comme il est dit ci-dessus. Il leur sera payé 90 000 livres en la présente année, 20000 l'an prochain, 30 000 livres en la troisième année, le reste, 40 000 écus, également par chaque mois... »[1].

Les travaux furent menés très rapidement et conformément à ce programme, au témoignage d'un procès-verbal du 6 mai 1602, relatant une séance du Bureau de la Ville, tenue avec le concours des maîtres des œuvres, des maîtres des ponts et de plusieurs marchands et voituriers par eau, pour prendre les dispositions propres à assurer « le montage et l'avalage des bateaux pendant le temps que l'on fermera de maçonnerie les 3 arcades qui resteront à la fin de cette année »[2]. Il est décidé qu'on ne montera les cintres de la troisième arche à partir de l'École Saint-Germain qu'après avoir débarrassé des pieux et des batardeaux qui l'obstruent, la quatrième arche (l'arche centrale), par laquelle, en temps de grandes eaux, passeront les bateaux. Ceux-ci devant en basses eaux passer par la première arche, il faudra ôter les cintres de cette arche et rehausser le pont de service établi pour l'apport des matériaux et le passage des ouvriers.

Achèvement du Pont-Neuf en 1607. — Dès le mois de juin 1603, Henri IV franchissait la Seine sur les voûtes du Pont-Neuf. « Le vendredi 20 de ce mois, dit L'Estoile (*Journal de Henri IV*, au 20 juin 1603), le roi passa du quai des Augustins au Louvre par-dessus le Pont-Neuf, qui n'était pas encore trop assuré, et où il y avait peu de personnes qui s'y hazardassent. Quelques-uns, pour en faire l'essai, s'étaient rompu le cou et tombés dans la rivière; ce que

1. *Plumitif du Pont-Neuf*, f. 120 et 121.
2. De Lasteyrie. *Doc. inéd. sur la construction du Pont-Neuf*, p. 95,

l'on remontra à Sa Majesté, laquelle fit réponse, à ce qu'on dit, qu'il n'y avait pas un de tous ceux-là qui fût roi comme lui. » Au risque de se rompre le cou, Henri IV avait voulu tenir la parole qu'il s'était donnée en 1601 de passer sur le Pont-Neuf trois ans plus tard.

En 1605 le Pont-Neuf était ouvert à la circulation, ainsi que nous l'apprend une autre anecdote, relative à Henri IV, relatée aussi par l'Estoile. « Ce même jour (Lundi 19 décembre 1605), comme le Roi, revenant de la chasse, passait à cheval sur le Pont-Neuf, environ les cinq heures du soir, se rencontra un fol, qui, ayant un poignard nu sous son manteau, tâcha d'en offenser Sa Majesté; et l'ayant saisi par le derrière de son manteau, que le Roi avait agrafé, le secoua assez longtemps, jusqu'à ce que chacun étant accouru au secours, étant pris et interrogé sur ce qu'il voulait faire, dit qu'il voulait tuer le Roi parce qu'il lui détenait injustement son bien et la plupart de son royaume, et plusieurs autres folies ; puis en riant dit que pour le moins il lui avait fait une belle peur. » On voulut l'envoyer au gibet, quoique fou. Le roi s'y opposa et lui fit grâce.

C'est encore par l'Estoile que nous connaissons la date de l'achèvement du Pont-Neuf. « Le mardi 6 février (1607), notre Roi voyant que le Pont-Neuf était parachevé, sur lequel lui-même était déjà passé plusieurs fois,... chargea les Commissaires du pont faire ouvrir une rue de cinq toises de largeur au bout du pont. » Ce fut la rue Dauphine.

Suppression par Henri IV des maisons projetées sur le Pont-Neuf. — Le Pont-Neuf devait porter des maisons comme les autres ponts de Paris. On a vu précédemment que la largeur primitive avait été, dans ce but, fortement accrue. C'est à Henri IV qu'on doit l'inexécution de ces maisons. Il défendit de les bâtir. Les caves, ménagées pour leur usage dans les reins des voûtes, furent bouchées[1].

Ouvrages complémentaires et accessoires du Pont-Neuf. — Pendant qu'on achevait le Pont-Neuf, Henri IV faisait construire la place Dauphine et la Samaritaine. Celle-ci s'élevait à l'aval de la deuxième arche de rive droite, sous laquelle se trouvait la roue faisant marcher la pompe qui donnait de l'eau au Louvre et aux Tuileries.

Quand nous fixons à l'année 1607 l'achèvement du Pont-Neuf, cela ne veut pas dire que le pont fût, à cette date, entièrement terminé. Il faut entendre que l'exécution était assez avancée pour que le parcours fût d'usage courant. Mais certains travaux restaient encore à faire. C'est seulement le 3 mars 1626 que

1. Du Breul. *Théâtre des antiquités de Paris.* Du Pont-Neuf.

les Commissaires prirent la décision de faire paver le pont. L'arrêt du Conseil du 9 avril 1609 assigne 30000 livres pour la construction du Pont-Neuf et des quais attenants. Mais cette somme devait surtout s'appliquer à la construction des quais, si l'on en juge par les paiements faits à la fin de 1608, d'une part à François Petit et aux héritiers de Guillaume Marchand, pour les maçonneries du pont, et, d'autre part, au seul François Petit, pour des murs de quai et autres ouvrages accessoires, exécutés par lui seul, depuis la mort en 1606 de Guillaume Marchand. On travaillait donc, depuis cette date, principalement aux ouvrages des abords du pont.

Le terre-plein et la statue d'Henri IV. — Le terre-plein d'entre les deux ponts, à la pointe de l'Ile du Palais, semble avoir reçu dès l'origine sa forme actuelle. Il apparaît avec cette forme sur les nombreuses images, tableaux ou gravures du dix-septième siècle, qui représentent Paris, en aval du Pont-Neuf, avec ce pont, vu de haut, en premier plan. Citons notamment deux tableaux du Musée de Versailles, l'un exposé dans l'attique du Nord, salle 159, et peint vers 1635, l'autre placé dans la chambre du roi et peint vers 1666. On y voit le parapet du pont se continuer autour d'une terrasse rectangulaire, occupée en son milieu par la statue équestre d'Henri IV, ou, pour user du langage populaire, par le Cheval de bronze[1].

Cette statue, commandée en 1604 à Franqueville, premier statuaire du roi, fut exécutée à Florence par Jean de Bologne et son élève Tacca. Cheval et cavalier, pesant ensemble 12400 livres, furent embarqués à Livourne le 30 avril 1613, et, après un naufrage et d'autres péripéties, parvinrent par eau jusqu'à Paris en passant par le Havre. Le voyage dura plus d'une année. C'est seulement en 1614, le 23 août, que la statue fut érigée sur son piédestal, auquel manquaient encore les quatre esclaves des angles et les quatre bas-reliefs des faces. Le monument ne fut complètement achevé qu'en 1635[2].

Le cardinal de Richelieu l'avait fait entourer d'une grille, dont la face antérieure fut, en 1662, prolongée de part et d'autre, jusqu'aux parapets du pont, de manière à isoler le terre-plein et à empêcher qu'il ne demeurât un réceptacle d'ordures[3]. La grille prolongée apparaît sur les gravures d'Aveline et de Perette.

1. Ces deux tableaux du Musée de Versailles m'ont été signalés par M. Brière, adjoint au conservateur du Musée, qui a bien voulu prendre la peine de me les montrer. Ils portent les numé ros 780 et 782. M. Bonnardot en a déterminé les dates dans sa précieuse *Iconographie du Vieux Paris* (*Revue universelle des Arts*, t. 3, p. 303 et suiv.).

2. Fournier. *Histoire du Pont-Neuf*, p. 107.

3. Le lieu le plus sale de Paris était la petite place du roi de bronze. Ce fut un particulier, le sieur Dupin, aide des cérémonies, qui fit les frais du prolongement de la grille. Fournier, *Histoire du Pont-Neuf*, p. 156.

Le 11 août 1792, les statues de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV avaient été renversées en vertu d'un décret de l'Assemblée législative. On hésitait à jeter bas celle d'Henri IV, le roi populaire; mais le décret était formel; il condamnait toutes les statues des rois. Celle d'Henri IV fut détruite le lendemain, 12 août. Il reste du monument, au Musée du Louvre, les quatre captifs du piédestal et un pied botté de la statue du roi.

Divers projets furent proposés, durant la Révolution, pour remplacer la statue d'Henri IV. Sous l'Empire, le projet de l'architecte Poyet (1806) d'élever, par souscription, une colonne triomphale sur le terre-plein du Pont-Neuf, fut sanctionné par un décret de 1809. La colonne, d'ordre dorique, de stature colossale, était analogue à celle de la place Vendôme; une colonnade circulaire en enveloppait la base[1] « On place sur le trottoir du Pont-Neuf, dit le *Journal de l'Empire* du 20 avril 1810, une charpente destinée à former les bureaux et ateliers nécessaires à la construction de l'obélisque qui doit être élevé sur le terre-plein. » Ce commencement d'exécution n'eut pas de suite.

Sous la Restauration, Henri IV à cheval reparut sur le Pont-Neuf, d'abord moulé en plâtre, pour la première rentrée à Paris de Louis XVIII, le 3 mai 1814; puis, coulé en bronze, par le statuaire Lemot, et inauguré le 25 août 1818.

Boutiques du Pont-Neuf. — Dès l'achèvement du Pont-Neuf, Henri IV avait permis que des boutiques volantes et étalages de livres et d'autres objets s'installent au Pont-Neuf. « Les petites boutiques, dit Germain Brice[2], que les marchands construisent et défont tous les jours, produisent des loyers qui appartiennent aux grands valets de pied du roi, par un don que Henri IV leur en a fait, dont ils ont joui jusqu'à présent. » Les deux tableaux du Musée de Versailles qui représentent, vu d'en haut, le Pont-Neuf, dans sa partie moyenne, et diverses gravures antérieures à 1775 montrent ces boutiques rangées contre les parapets d'un bout à l'autre du pont.

Elles obstruaient les trottoirs et obligeaient souvent les piétons à descendre, à leur péril, sur la chaussée, encombrée de cavaliers et de voitures, descente malaisée à cause de la grande hauteur de ces trottoirs. C'est afin de faciliter la circulation que le lieutenant de police fit supprimer les petites boutiques par un arrêt du Conseil du 3 avril 1756. Le peuple de Paris, loin de lui savoir gré de cette réforme, s'en montra fort mécontent. Il vit aussi de mauvais œil projeter, puis construire en pierre les édicules formant boutiques fixes sur les demi-lunes des trottoirs (Pl. 28). Un mémoire, présenté au roi

1. Le dessin de la colonne triomphale existe au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale dans la *topographie de la France*. Atlas I du Pont-Neuf.

2. GERMAIN BRICE. *Description de Paris*, 8e éd. 1725, t. IV, p. 176.

le 26 février 1769, avait signalé l'extrême malpropreté de ces demi-lunes et proposé, pour accomplir en même temps une œuvre charitable, d'y édifier des boutiques à demeure, dont le prix de location serait employé à secourir les veuves et les orphelins des membres de l'Académie de peinture et de sculpture. La proposition fut adoptée le 24 mars suivant, mais les boutiques, œuvre de Soufflot, ne furent bâties qu'en 1775-1776. On les a démolies, comme nous verrons plus loin, de 1851 à 1854.

La Samaritaine. — Le Pavillon de la Samaritaine, appuyé sur une forêt de hauts pilotis au droit et à l'aval de la deuxième arche de rive droite du Grand Bras, avait été bâti, de 1605 à 1607 par l'architecte flamand Jean Lintlaër. Le tableau de 1635 du Musée de Versailles en montre la façade tournée vers le pont. C'était une construction plutôt vulgaire, composée d'un pignon compris entre les rampants d'une haute toiture, bosselée de lucarnes. Au sommet s'élevait un campanile fort simple. Dans le gable du pignon, sur un spacieux piédestal, étaient les figures en bronze de Jésus et de la Samaritaine. Dès avant 1680, au témoignage de diverses gravures, un élégant pavillon avait remplacé le bâtiment primitif. Il fut refait de 1712 à 1715, pour cause de vétusté, par Robert de Cotte, et modifié encore, du moins dans son ornementation, en 1722[1]. De nouveau caduque et menaçant ruine, la Samaritaine fut définitivement démolie en 1813.

OUVRAGES DE CONSOLIDATION, DE RESTAURATION ET DE RECONSTRUCTION EXÉCUTÉS AU PONT-NEUF DE 1601 A 1890

Comme la plupart des ponts de la Renaissance, le Pont-Neuf a subi de nombreuses et d'importantes restaurations. Il n'était pas encore achevé qu'il en fallait déjà consolider les fondations sur le Grand Bras. On le restaurait en même temps qu'on le bâtissait. Les fondations et les voûtes laissèrent surtout à désirer. De nombreux procès-verbaux de visites en exposent le mauvais état. Il fallut les reprendre au dix-neuvième siècle, malgré les travaux exécutés au dix-septième. Il reste, pour compléter l'historique du pont, à rendre compte des constatations touchant son état, faites à diverses époques, et des travaux effectués pour le consolider et le restaurer.

1. Bonnardot. *Iconographie du Vieux Paris*, dans la *Revue universelle des Arts*. Paris, 1856, t. III, p. 205 et suiv.

Ouvrages de consolidation et de restauration exécutés au commencement du dix-septième siècle[1]. — Toutes les piles du Pont-Neuf sont fondées sur des plateaux en charpente de 0m,45 d'épaisseur, disposés à peu près au même niveau. Les figures 3 et 4 (p. 53) représentent les fondations de deux piles du Grand Bras, la première et la deuxième à partir de l'Ile du Palais. Ces fondations s'élargissent de haut en bas par des gradins ; il en est de même pour les autres piles. Nulle part on n'a suivi la recommandation, faite par Pierre Lescot, de remplacer les gradins par des surfaces inclinées, soit courbes, soit planes.

Les fondations des piles du Grand Bras, plus exposées que celles des piles du Petit Bras au danger des déchaussements, à cause de la plus grande force du courant, se trouvèrent placées trop haut pour résister aux affouillements. A la reprise des travaux, les commissaires constatent (28 juin 1600) que les pointes d'amont des deuxième et troisième piles du Grand Bras, du côté de l'Ile du Palais, sont affaissées et comme ruinées par suite de l'insuffisance des fondations. Ils décident, sur l'avis des maîtres des œuvres, de confier le travail de restauration au maître charpentier Charles Marchand, à raison de sa longue expérience de tels ouvrages. Celui-ci accepte de s'en charger à condition qu'on l'autorise à s'associer le maître charpentier Bernard. Il fera, moyennant le prix de 5 800 écus, et conformément au Devis, tous les travaux de charpenterie, pilotage, plateformes, bacquetages et vidanges des terres et des eaux, pour les batardeaux de partie des corps et pointes des deux piles à reprendre et refonder à nouveau. Ces travaux consistent, pour chaque pile : dans l'exécution d'un batardeau enveloppant la pile, du côté d'amont, sur partie de sa longueur ; dans la vidange des eaux à l'aide de roues à godets et autres instruments et ustensiles ; dans la vidange des terres ; dans la démolition et la reconstruction des parties disloquées des piles ; enfin, dans la construction de contre-batardeaux, ouvrages de protection permanents, appliqués contre les parois des piles.

La description de ces contre-batardeaux est donnée au procès-verbal de la séance du 5 novembre 1601, dans laquelle les commissaires, reconnaissant la nécessité d'établir, autour des 6 piles du Grand Bras, des enceintes de pieux, contenant des moellons, pour empêcher le courant de miner les piles sous les plateformes, traitent, pour ce travail, avec maître Bernard, au prix de 850 écus par pile.

Les contre-batardeaux se composeront d'une enceinte de pieux de 15 pieds de longueur et de 8 à 9 pouces de diamètre au gros bout, ferrés d'un fer à 4 ailes, espacés tant plein que vide et battus au refus, à coups de hies, à 6 pieds de distance du corps de la pile. Ces pieux, recépés à 2 pieds au-dessous du

1. Nous avons trouvé aux Archives nationales, dans la liasse Z1F 1065, tous les documents relatifs à ces ouvrages.

niveau actuel de l'eau, seront moisés ensemble longitudinalement et maintenus transversalement : en avant du bec de la pile, par 4 moises en bois, et au droit de la pile par des harpons en fer scellés dans la maçonnerie de cette pile. L'intérieur du contre-batardeau sera rempli de moellons jusqu'à la hauteur du couronnement.

On peut voir, dans ces contre-batardeaux, l'origine des crèches construites autour des fondations, en même temps que celles-ci, et dont l'usage, pratiqué notamment au Pont de Bois (1716-1724), s'est conservé jusqu'au milieu du dix-huitième siècle.

Les travaux de consolidation et de préservation, dont il vient d'être parlé, paraissent avoir été faits, au moins en grande partie ; mais, soit insuffisance, soit mauvaise exécution, toujours est-il que, quinze à dix-huit ans plus tard, les fondations des piles du Grand Bras étaient en très mauvais état.

Une visite du 21 novembre 1619 fait reconnaître qu'une grande partie des pieux et des batardeaux de l'arche maîtresse est corrompue et qu'il y a lieu de remplacer les pieux gâtés.

On constate, par la visite, faite le 12 janvier 1621, des batardeaux existant au pied des 3 premières piles de rive droite, que les pieux sont pourris au sommet et que les chapeaux ont été emportés par les grandes eaux. Il faudra battre de nouveaux pieux, remplacer les chapeaux, ajouter des moellons et relier les contre-batardeaux aux piles par des harpons et des crampons.

La visite par les commissaires, le 8 octobre 1621, des batardeaux et des palées de l'arche du moulin de la pompe (la deuxième de rive droite) fait apparaître que le fond de la rivière contre le batardeau est de 6 pieds plus bas que la plateforme de fondation. Les commissaires estiment que, pour apporter un remède certain à la dangereuse situation d'une œuvre de telle importance, il convient de construire un batardeau bien étanche et de mettre à sec.

Enfin la visite du 16 novembre 1621 fait constater que le lit de la rivière le long du contre-batardeau est, à la deuxième et à la quatrième pile, du côté de la Mégisserie, plus bas de 4 ou 5 pieds que le dessous des plateformes. La quatrième pile est fendue dans les 6 premières assises portant retraites. Il est proposé, pour obvier au péril causé par les approfondissements du lit, de démolir les contre-batardeaux auxquels sont dus en partie les affouillements, à cause des resserrements qu'ils produisent. Conclusion opposée à celle qui avait fait adopter, en 1600, pour porter remède au même danger, la construction de ces contre-batardeaux.

Des travaux de consolidation furent effectivement exécutés à la suite de ces inquiétantes constatations. On a retrouvé, lors de la restauration des piles, opérée de 1885 à 1890, des pilotis plantés à l'amont des piles 2 et 3 du Grand

Bras (comptées depuis l'Ile du Palais). Ces pieux, marqués sur les figures 3 et 4 (p. 53), existaient sur une longueur correspondant à peu près aux avant-becs. Le rapport du 28 décembre 1885 de M. l'ingénieur Guiard[1] s'exprime sur ce sujet dans les termes suivants :

« Ces pilotis avaient été battus après coup, lorsque, à la reprise sous Henri IV des travaux de fondation, exécutés sous le règne précédent, on eut constaté de forts tassements à l'amont. »

« Aucun doute ne peut exister sur ce point puisque aussi bien les anciens racinaux existent entre les pieux et à un niveau très inférieur au plancher posé sur ces derniers. Les tassements sont d'ailleurs nettement accusés par les irrégularités dans les assises inférieures et par la taille en sifflet des pierres posées en raccord avec les anciennes. »

« Ces pilotis constituaient évidemment une défense très sérieuse pour les piles où ils existaient ; mais nous croyons qu'ils ne régnaient pas sur une longueur suffisante pour assurer complètement, contre des affouillements, des piles fondées sur le sable, à un niveau supérieur au fond de la rivière. »

Dégradations constatées en 1666 dans les fondations et les piles du Grand Bras. — Soit que les travaux de restauration des piles du Grand Bras, exécutés dans la première moitié du dix-septième siècle, n'aient pas remédié complètement aux dégradations constatées par les visites de 1619 et 1621, soit qu'il y ait eu par la suite de nouveaux dégâts, toujours est-il que des désordres assez graves sont constatés en 1666. Ils sont signalés dans un rapport sur l'état des Ponts de la Ville de Paris[2], dressé, le 19 août, après la visite de ces ponts, par Michel Villedo, Conseiller du roi, maître des œuvres de maçonnerie du roi ; Simon de Lespine, maître des œuvres de maçonnerie du Roi ; Sébastien Bruand, maître des œuvres de charpenterie du Roi, et Jacques Bornat, architecte et expert, commis par le roi pour ses bâtiments.

Le Pont du Petit Bras est en bon état, sauf un affouillement sous le mur du terre-plein portant la statue d'Henri IV. Sur le Grand Bras, il y a sous la première pile, du côté de l'Ile du Palais, un affouillement auquel on devra remédier par un battage de pieux et des jetées de libages et de moellons. Il existe à la deuxième pile une fracture de 8 à 9 pieds de hauteur. A la troisième pile, une fracture règne des deux côtés, coupant la pile en travers, avec abaissement de 4 grands pouces de l'avant-bec ; le fondement est ruiné. Il faudra le restaurer en le garnissant de libages contenus dans une enceinte de pieux de 10 à

1. Ce rapport fait partie du dossier de la Restauration du Pont-Neuf en 1885, conservé aux Archives de la Navigation de la Seine dans la traversée de Paris.

2. *Archives nationales.* Liasse Z^{1F} 1065.

12 pouces, battus au refus. On rejointoiera la fracture avec un mortier de chaux et de ciment.

Les divers travaux de restauration, spécifiés dans le rapport du 19 août 1666, paraissent avoir été exécutés, au témoignage de la constatation du bon état des fondations, consignée en 1778 dans un autre rapport, dont nous donnons le texte ci-dessous.

Dégradations constatées en 1778 *dans la voûte de la maîtresse arche du Grand Bras.* — Ce n'est pas seulement aux fondations et aux piles qu'il y avait à remédier. Les voûtes aussi laissaient beaucoup à désirer, ainsi qu'il résulte d'un rapport du 1er octobre 1778 sur l'état de la maîtresse arche du Grand Bras. A la suite de l'incendie d'un moulin placé sous cette arche, le comte d'Angivilliers, Directeur général des bâtiments et jardins du roi, avait commis, pour visiter cette arche, quatre membres de l'Académie d'Architecture : Perronet, Soufflot, Moreau et Brebion. Nous reproduirons *in extenso* le rapport des architectes[1].

L'extrados du sommet de la voûte fut d'abord visité, au moyen d'une tranchée, faite contre le mur du trottoir d'amont, et du percement de la voûte opéré par la ruine de quelques voussoirs. « Les voussoirs les plus longs mesurent 3 pieds 1/2 et les plus courts 2 pieds. Les uns sont durs, les autres sont tendres, faits d'une pierre dite lambourde, de qualité défectueuse. Les joints sont en général ouverts de plusieurs pouces à l'extrados et garnis d'un mortier de mauvaise qualité, soit fait avec de mauvaise chaux, soit délavé par les filtrations. Les voussoirs courts ne sont pas prolongés par des libages. Le dessus des voussoirs n'a pas été garni d'une bonne maçonnerie, et il n'existe point de chape. »

« La voûte a été ensuite visitée par-dessous à l'aide d'un échafaud disposé sur un grand bateau. »

« Les 51 cours de voussoirs supérieurs, à l'exception de ceux des têtes et d'une partie en arrière de la tête d'aval, sont en général dégradés et de mauvaise qualité. La dégradation atteint et dépasse 6 pouces de profondeur. Nombre de voussoirs, dont la pierre est filardeuse, s'exfolient et s'éclatent en tous sens, ce qui paraît provenir moins de l'incendie du moulin que de la mauvaise qualité de la pierre, de la compression de la voûte et de la filtration des eaux. La compression se manifeste encore dans quelques parties du haut de la voûte, qui se trouvent bouclées à vue d'œil de plus de 4 pouces, principalement du côté opposé à la Samaritaine. La dégradation de la tête des voussoirs se prolonge de manière qu'il est facile de la détacher et faire tomber, sans effort, avec la main ou le bout

1. *Archives de la Bibliothèque de l'Ecole des Ponts et Chaussées.* MS. 2234.

de la came, ce qui constitue un danger pour les mariniers. La pierre dure s'est exfoliée comme la tendre et les joints sont tellement ouverts en plusieurs endroits qu'on a pu, dans quelques-uns, faire entrer un bâton de 3 pieds sur toute sa longueur. »

« Il reste de chaque côté dix cours d'assises de piédroits et de voussoirs depuis le dessus des retraites en fondation et au-dessous des 51 cours de voussoirs supérieurs, lesquels sont de meilleure qualité et n'ont pas éprouvé les mêmes dégradations, à l'exception de quelques-uns qu'on pourra renouveler par incrustation. »

« A raison de ce que les eaux sont actuellement plus basses qu'elles ne l'ont été depuis bien des années (leur niveau dépassait seulement de 2 pieds 1/2 celui de la plateforme de fondation), nous avons reconnu que la fondation des piles n'a point souffert, si ce n'est la pile de l'arche voisine de l'arche maîtresse du côté de l'Ile, laquelle a été fractionnée anciennement par le tassement d'une de ses parties, mais sans que d'autres suites paraissent à craindre. »

« Il sera nécessaire de reconstruire l'arche par moitiés pour maintenir le passage. Il conviendra aussi d'employer des cintres retroussés pour faciliter le passage des bateaux. »

« Rédigé et clos à la Samaritaine le jeudi 1er octobre 1778. » Signé : Soufflot, Moreau, Perronet, Brebion.

On voit, par ce rapport, que la voûte de la maîtresse arche du Grand Bras avait été fort mal construite. On a reconnu plus tard que les autres voûtes du même bras n'étaient pas mieux bâties. Ces vices de construction ne paraissent pas seulement imputables, comme le fait entendre Sauval, « à la négligence et à l'avarice des entrepreneurs[1]. » La construction très négligée des voûtes du Grand Bras doit aussi provenir de la brièveté du délai de 3 années prescrit par Henri IV pour leur exécution. De là sans doute, pour une bonne part, la mauvaise qualité des pierres et du mortier, le défaut de libages en prolongement des voussoirs courts, l'absence d'une couverture en maçonnerie et de la chape. Il n'y a point d'indice qu'on ait reconstruit la voûte de l'arche maîtresse après le dépôt du rapport du 1er octobre 1778.

Travaux de reconstruction et de restauration exécutés au dix-neuvième siècle. — Les travaux de consolidation et restauration, opérés avant le dix-neuvième siècle, ont pu produire temporairement d'utiles effets; mais ils ne furent ni assez poussés à fond, ni assez solidement exécutés, pour donner des résultats définitifs. Il fallut, au dix-neuvième siècle, les reprendre ou les compléter, si

1. Sauval. *Histoire des antiquités de Paris*, Paris, 1724, t. I, p. 234.

bien que les anciennes corrections sont aujourd'hui presque entièrement effacées par de nouveaux ouvrages. Ceux-ci, entrepris à trois reprises, en 1827, 1848 et 1885, se rapportent surtout aux voûtes et aux fondations. Nous les passerons en revue successivement.

Restauration, en 1827, *de l'arche attenante au quai des Augustins.* — Cette arche, biaise, conique, avec corne de vache d'un côté et voussure de l'autre, était en très mauvais état. Beaucoup de pierres étaient gâtées et tombaient par feuillets au premier coup de marteau. On les a remplacées par *incrustement*; mais, comme elles occupaient souvent, avec continuité, de grandes surfaces, il fallut employer un procédé particulier, expérimenté quelques années auparavant en vue d'une restauration générale des voûtes. Il serait trop long et d'ailleurs hors de propos de décrire ici ce procédé, dont l'ingénieur Mallet, auteur de la restauration et de l'expérience préliminaire, a rendu compte dans les *Annales des Ponts et Chaussées* (année 1836, 1re sem., p. 365, pl. 116). L'ouvrage exécuté avec la pierre, dite roche de Bagneux, est restée en excellent état. On peut bien juger de la qualité du travail depuis que l'inondation de janvier 1910, ayant lavé la voûte, a rendu très visibles les reprises faites en 1827.

L'inconvénient de ce système de restauration est d'être extrêmement coûteux. La dépense totale pour l'arche, non compris les sculptures de la corniche, a été de 89 288 francs. Au lieu de raccommoder la voûte, il n'eût guère été plus dispendieux de la reconstruire. Les rapiéçages au ciment ont, avec beaucoup d'économie, mais avec un aspect bien moins satisfaisant, remplacé les reprises par incrustement.

Travaux d'amélioration et de restauration effectués de 1848 *à* 1855. — On n'avait, en 1827, réparé qu'une seule voûte. Toutes les autres, celles du Grand Bras surtout, avaient le plus pressant besoin d'être restaurées. La corniche et les parapets étaient dans le plus mauvais état. Les déclivités étaient excessives; elles atteignaient 0^{m},034 par mètre au Grand Bras. Le relief du trottoir au-dessus de la chaussée variait : au Grand Bras, de 0^{m},78 à 1^{m},31 ; au Petit Bras, de 0^{m},40 à 0^{m},81 ; il était racheté par des emmarchements qui se continuaient aux abords du pont :

Un projet d'amélioration et de restauration fut dressé le 28 février 1842 par l'ingénieur de Lagalisserie. Il comprenait.

Pour le Petit Bras, la réparation des voûtes au ciment de Vassy et l'abaissement de la chaussée ;

Pour le Grand Bras, la reconstruction de 6 voûtes sur 7 (on conservait celle attenante à l'Ile de la Cité) avec substitution d'anses de panier aux arcs exis-

tants, voisins du plein cintre, et avec abaissements à la clef variables de $0^{m},31$ à $1^{m},28$; l'abaissement de la chaussée;

Pour les deux Bras, l'établissement de 6 pans coupés de raccordement avec les quais (2 dans l'île et 2 sur chaque rive); la réfection des têtes, compris corniches et mascarons; la construction sous un trottoir d'une galerie pour le service des eaux; la réfection des chaussées et des trottoirs, la réfection des 20 boutiques.

L'ingénieur en chef Baudesson proposa de supprimer les boutiques moyennant indemnités[1]. La dépense du projet ainsi modifié montait à 2 200 000 francs. Ce projet, approuvé le 8 mai 1845, ne fut exécuté qu'à partir du mois de juin 1848 par les ingénieurs Poirée, puis Savarin (depuis 1853) sous la direction de l'ingénieur en chef de Lagalisserie.

Sur le Grand Bras, les voûtes furent reconstruites en anse de panier de 1848 à 1852. La corniche dut être complètement refaite conformément à l'ancien profil. On a refait aussi les parties supérieures des avant et arrière-becs, afin de mettre dans un même plan horizontal toutes les bases des tours rondes, qui, dans l'ancien état des lieux, étaient à des hauteurs inégales, dont l'écart atteignait $0^{m},50$ sur la tête aval. La pente maximum de la chaussée fut ramenée de $0^{m},034$ à $0^{m},025$ par mètre.

Sur le Petit Bras, les travaux exécutés de 1853 à la fin de 1854 consistèrent : dans la restauration des voûtes au ciment; dans la réfection des têtes, avec abaissement de $0^{m},12$ au sommet, de $0^{m},28$ sur la rive gauche et de $0^{m},12$ sur la rive droite; dans la réduction à un même niveau des bases des tours rondes, dont l'écart en hauteur atteignait $0^{m},31$. La pente maximum de la chaussée fut ramenée à $0^{m},0275$ par mètre.

Les mascarons des deux ponts étaient en très mauvais état. Ils furent refaits, de 1852 à 1853, sur le Grand Bras, et de 1854 à 1855 sur le Petit Bras, au prix de 175 francs pièce, sous la condition qu'aucune tête ne serait répétée et que toutes les têtes suffisamment conservées seraient reproduites. Au Grand Bras, les 97 mascarons de la tête amont furent exécutés par Maindron, et les 96 de la tête aval par Barye. Les statuaires Lavigne et Fontenelle sculptèrent : le premier les 59 mascarons de la tête aval du Petit Bras, et le second les 61 mascarons de la tête amont.

Les candélabres, dessinés par Baltard, furent exécutés et posés de 1853 à 1855.

1. Ces boutiques, réunies au Domaine à la Révolution, furent mises en vente le 8 Nivôse an VI. Une seule trouva acquéreur au prix de 75 000 francs en assignats. Les 19 autres furent concédées à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital général de Paris. Elles étaient occupées, en 1848, par 7 marchands d'habits, 4 bimbelotiers, 2 graveurs, 1 marchand de parapluies, 1 marchand de jouets d'enfants, 1 marchand de tabac, 1 marchand de briquets, 1 marchand de fritures, 1 cabinet d'aisance. Le total des loyers montait à 29643 francs. Les indemnités d'expropriation furent réglées à 442900 fr. dont 360 000 francs revinrent aux hospices.

Travaux de reconstruction et de consolidation exécutés de 1885 *à* 1890[1]. — On pouvait espérer que les travaux si considérables, exécutés de 1848 à 1855,

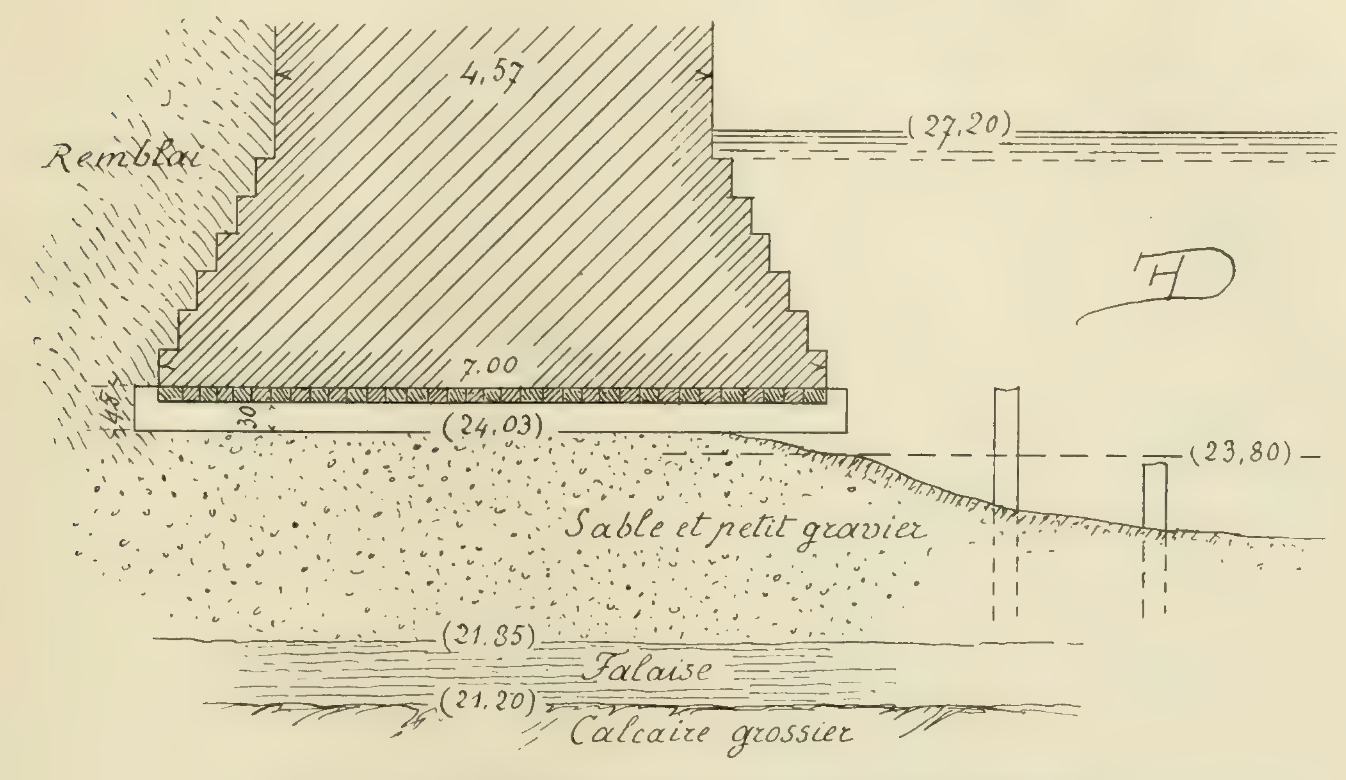


FIG. 3. — Grand Bras; fondation de la 1re pile de rive gauche.

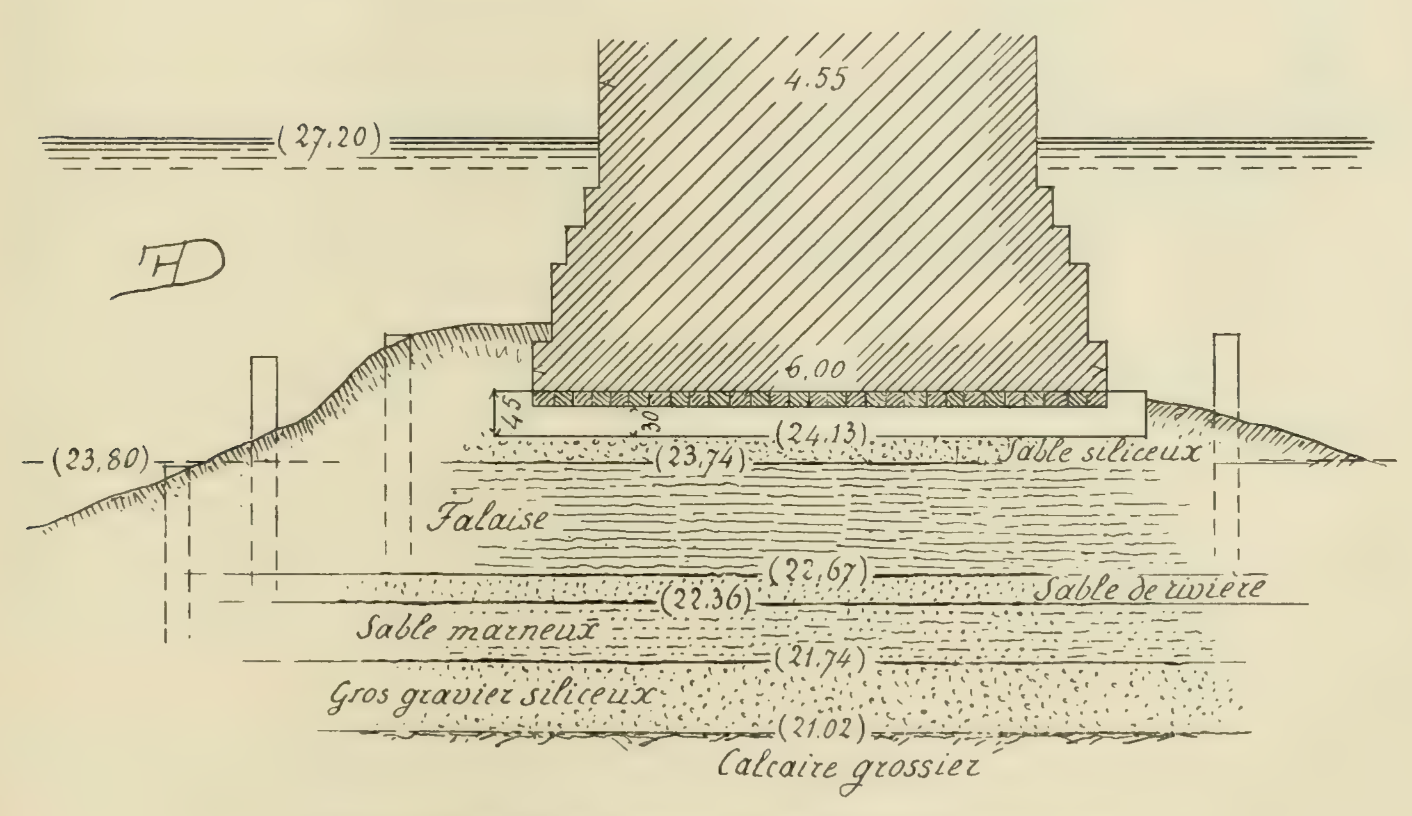


FIG. 4. — Grand Bras; fondation de la 2e pile de rive gauche.

cloraient enfin, pour le Pont-Neuf, l'ère des restaurations et des consolidations. Mais c'eût été compter sans les fondations, auxquelles on n'avait pas touché, et

1. Ces travaux ont été exécutés sous la direction des ingénieurs en chef Choquet, puis Rabel par les ingénieurs Guiard, puis Résal.

qui exigèrent, elles aussi, des réfections, dont un grave accident montra la nécessité.

Le 17 décembre 1885, la deuxième pile du Petit Bras, à partir de la rive gauche, s'affaissa du côté d'amont ; entraînant, dans son mouvement, avec formation de larges crevasses, les deux arches attenantes jusqu'à moitié de leur largeur. Il fallut démolir ces deux moitiés d'arches, démolir aussi la moitié de la pile jusqu'aux fondements, et reconstruire le tout sur une fondation, que l'on descendit jusqu'au roc, à l'aide d'un caisson à air comprimé. On entreprit ce travail en janvier 1886. Le 25 décembre, le pont était livré à la circulation sur toute sa largeur.



Fig. 5. — Grand Bras : fondation du bec amont de la 2e pile de rive droite avant la restauration.

L'accident était survenu par l'effet d'un affouillement, qui avait déchaussé, du côté d'amont, la plateforme de fondation de la pile. Le déchaussement avait été favorisé par l'approfondissement du lit de la Seine, fait en vue de porter à 3 mètres le tirant d'eau. Le niveau normal du fond avait été abaissé jusqu'à la cote 23,80 (au-dessus du niveau de la mer). Or, en 1578, lors de la construction du Pont-Neuf, le lit de la Seine était beaucoup au-dessus de cette cote, si bien que les plateformes de fondation des piles, qu'on avait descendues à 6 pieds au-dessous du fond du lit, se trouvèrent, après l'approfondissement du fleuve, à peu près de niveau avec ce fond, et plutôt au-dessus qu'au dessous, comme le montrent les cotes inscrites sur les figures 3 et 4 (p. 53).

Il était urgent de porter remède à cette dangereuse situation. A cet effet, les fondations de toutes les piles, excepté celles de la première de rive droite du Grand Bras, bien entourée d'enrochements et peu exposée au courant, furent enveloppées d'un mur de pied, fondé à la cote 22,80, à 1 mètre au moins au-dessous des plateformes en charpente (fig. 6). Ce mur, raccordé avec la première assise de la pile, rejoint, par un parement extérieur incliné à 45 degrés, une enceinte de pieux et de palplanches arasée à la cote 23,40. La fondation est ainsi efficacement protégée.

Les travaux ont été faits par épuisement, à l'aide de batardeaux embrassant ordinairement deux piles. Ceux du Petit Bras furent exécutés de 1886 à 1887, et ceux du Grand Bras, de 1888 à 1890. La figure 5, qui représente, avant sa restauration, le bec d'amont de la deuxième pile de rive droite du Grand Bras, fait sauter aux yeux, par l'état de ruine qu'elle manifeste, la nécessité des travaux de consolidation.

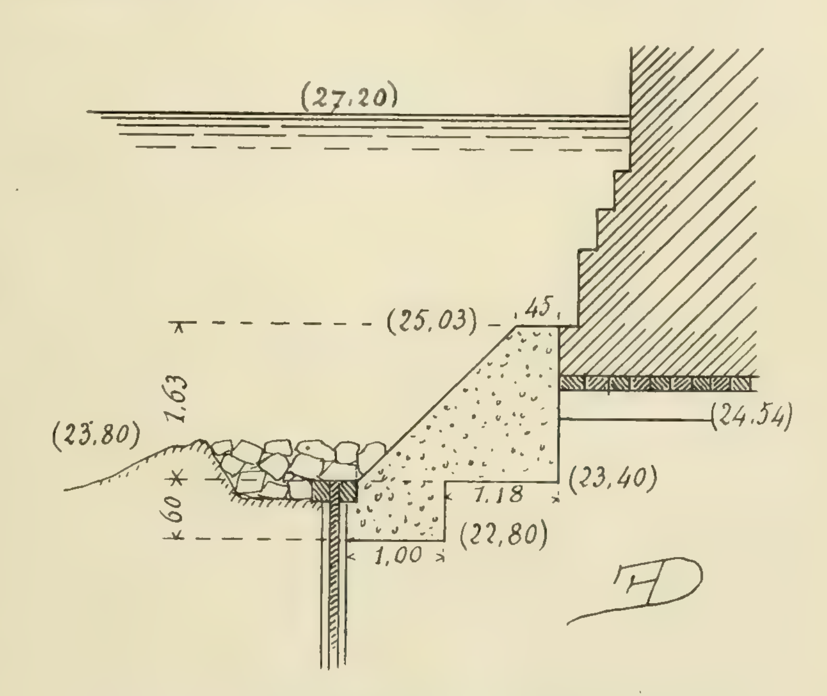


Fig. 6. — Consolidation des fondations des piles du Pont-Neuf.

Dépenses des travaux de restauration du Pont-Neuf, exécutés au dix-neuvième siècle. — La dépense de la construction du Pont-Neuf n'est pas connue, et il y a peu de chance pour qu'elle le soit jamais. Le *Plumitif*, il est vrai, contient les ordonnances de paiement des travaux ; mais il ne les donne ni avant le mois d'octobre 1578, ni après l'année 1603. On ignore, d'autre part, ce qu'ont coûté les ouvrages de restauration qu'on a pu faire au dix-septième siècle, après l'achèvement du pont. Les seules dépenses, dont le montant soit connu, sont celles des travaux de reconstruction et de restauration exécutés au dix-neuvième siècle. Nous en donnons les chiffres ci-dessous :

			FR.
Restauration, en 1827, de la voûte de l'arche attenante au quai des Augustins . .			89 288
Travaux de reconstruction et de restauration exécutés de 1848 à 1855.	Charpente	217 686	1 726 780
	Maçonnerie. . . .	1 265 155	
	Trottoirs.	48 310	
	Chape	12 769	
	Sculptures	53 775	
	Éclairage.	22 635	
	Chaussée.	65 472	
Travaux de reconstruction et de consolidation exécutés de 1885 à 1890.			801 400
Dépense totale des travaux exécutés de 1827 à 1890			2 617 468

Cette dépense de 2 617 468 francs a été partagée également entre l'État et la Ville de Paris. Si on la divise par la surface du pont, qui est de 5 000 mètres carrés, terre-plein non compris, on trouve, pour le prix du mètre superficiel, le chiffre de 523 francs. Le même calcul donne, pour le Pont Saint-Michel et le Pont-au-Change, voisins du Pont-Neuf et totalement rebâtis vers l'époque des

grands travaux de ce pont, les chiffres de 309 francs et de 273 francs, d'où l'on déduit que la restauration du Pont-Neuf a coûté plus cher que n'eût coûté sa reconstruction à la moderne. Mais la question de dépense est ici secondaire. La restauration, eût-elle dû coûter bien davantage, s'imposait à tout prix, à raison des souvenirs historiques et du beau caractère artistique, qui donnent au Pont-Neuf une valeur inestimable.

VI. — RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE DU PONT-NEUF

La construction du Pont-Neuf, décidée par Henri III, en novembre 1577, et commencée en juin 1578, sous la conduite de Baptiste Androuet du Cerceau, fut achevée sous Henri IV, en 1607, sous la conduite de Guillaume Marchand, après une interruption de travail de onze années, entre 1588 et 1599.

Les travaux furent réglés et administrés par une Commission, présidée par le Premier Président du Parlement de Paris, et assistée, pour les questions techniques, par les plus capables des maîtres maçons et charpentiers de Paris, dont plusieurs étaient alors des architectes justement réputés.

Une crue d'un sol par livre sur le montant de la Taille fut imposée, dans la Généralité de Paris et dans les Généralités voisines, pour subvenir aux frais de la construction du Pont-Neuf. Henri IV remplaça cet impôt par un droit sur l'entrée des vins dans Paris.

Sur la proposition de la Commission, l'emplacement du Pont fut fixé par le roi dans la position qu'il occupe, à la pointe aval de l'Ile du Palais, de préférence à un autre emplacement, où furent bâtis plus tard le Pont Marie et le Pont de la Tournelle.

Le 3 mars 1578, les experts maîtres des œuvres présentent le projet du pont, sur lequel Pierre Lescot, architecte du roi, donne son avis touchant les fondations des piles. Ce projet primitif, qui comportait sur le Grand Bras, 8 arches de 8 toises 1/2 à 6 toises 1/2 d'ouverture et, sur le Petit Bras, 4 arches de 8 toises à 6 toises 1/2 d'ouverture, est reproduit par deux tableaux à l'huile, conservés, l'un au musée Carnavalet, l'autre chez M. le Dr Landouzy. Une décoration fastueuse, comprenant des arcs de triomphe, des pyramides, des pavillons grands et petits, à deux étages, apparaît, sur ces peintures, au-dessus de la chaussée. On a renoncé à ces coûteux embellissements. Quant à la décora-

tion des arches, elle est, sur le projet, totalement différente de celle qu'on a exécutée. Le pont ne devait pas porter de maisons comme les autres ponts de Paris. Ni sa décoration ni sa largeur de 7 toises entre les têtes ne l'eût permis.

16 mars 1578. — Lettres patentes du roi pour la construction du Pont-Neuf.

Après trois adjudications, annulées par les Commissaires, les ouvrages de maçonnerie des piles et des culées du Petit Bras, limités à la naissance des voûtes, furent, le 3 mai, délivrés par le roi, au prix de 180 livres la toise cube, à 6 maîtres des œuvres, dont deux seulement, Guillaume Marchand et François Petit, restèrent, en vertu de marchés successifs, entrepreneurs des maçonneries du pont jusqu'à l'achèvement des travaux.

Les ouvrages de charpente, plateformes de fondation et cintres, les batardeaux, les vidanges des terres et des eaux, sont adjugés à part. Charles Marchand est le principal entrepreneur de ces ouvrages.

31 mai 1578. — Pose de la première pierre par Henri III.

6 juin 1578. — Tracé des ouvrages et commencement des travaux. Piles et culées sont fondées sur des plateformes en charpente, composées de poutres transversales, dites racinaux, de 15 pouces d'équarrissage, espacées d'environ 1 mètre, et entaillées en dessus pour recevoir un plancher de madriers jointifs de 6 pouces d'épaisseur. Ces plateformes sont descendues et posées immédiatement sur le sol, à 6 pieds environ au-dessous du niveau de l'étiage, au moyen d'épuisements pratiqués dans les enceintes de batardeaux, prévus à double étage, au moins dans le Petit Bras.

Dès la première campagne (1578), on fonde la culée de rive gauche et les 4 piles du Petit Bras. Un premier changement au projet primitif consiste dans la substitution de becs triangulaires pointus aux becs à 3 pans des piles projetées. Un autre changement, fait au plus tard à la fin de 1578, porte de 4 à 5 le nombre des arches du Petit Bras et réduit en même temps de 8 à 7 le nombre des arches du Grand Bras. On augmente aussi l'ouverture de plusieurs arches, ce qui accroît de 6 toises le débouché linéaire total, et l'on réduit d'autant la largeur du terre-plein compris entre les deux parties du pont, à la pointe de l'Ile du Palais.

Pendant la campagne de 1579, on commence la fondation des deux culées de l'Ile du Palais et celle des piles du Grand Bras, qui se poursuit durant les années suivantes pour se terminer seulement à l'interruption des travaux en 1588.

En même temps qu'on monte les piles du Grand Bras, on construit les voûtes du Petit Bras, au prix de 125 livres la toise cube de maçonnerie, moyennant un marché du 25 novembre 1579. Ces voûtes sont terminées en 1588, sauf le remplage des reins. Des passerelles de fortune, appuyées sur les

voûtes, permettent alors aux piétons de passer du quai des Augustins dans l'Ile du Palais.

En 1579, un changement considérable est encore apporté au projet primitif. On décide de bâtir sur le pont deux files de maisons. A cet effet,on élargit transversalement les voûtes; mais comme les piles du Petit Bras étaient bâties, le surcroît de largeur des voûtes est obtenu à l'aide de voussures, dites cornes de vache, appuyées sur les faces fuyantes des becs. Les piles du Grand Bras étant à peine commencées, on peut leur donner d'emblée la longueur nécessaire pour porter, sans addition de cornes de vache, des voûtes mesurant 10 toises 4 pieds de largeur entre les têtes.

De 1588 à 1599, les travaux sont totalement interrompus par suite des désordres et des guerres qui sévissent dans le royaume. Les derniers ouvrages restent impayés. Des sommes considérables sont dues à Guillaume Marchand.

Henri IV ordonne le 10 mai 1598 la reprise des travaux; elle a lieu l'année suivante. On s'occupe d'abord à l'achèvement des voûtes du Petit Bras. Puis, sur l'ordre du roi, prescrivant de rendre le pont d'un bout à l'autre praticable dans un délai de 3 ans, les Commissaires traitent le 28 avril 1601 avec Guillaume Marchand et François Petit, qui s'engagent à construire, dans le délai fixé par le roi, les 7 arches du Grand Bras et leurs remplages, moyennant le paiement de 90000 livres en chacune des trois années.

Cet engagemeut est tenu. Dès juin 1603, Henri IV traverse la Seine sur les voûtes du Pont Neuf, au risque, il est vrai, selon L'Estoile, de se rompre le cou.

En décembre 1605, il franchit le pont à cheval.

En 1607, le pont étant achevé, ou plutôt à peu près achevé, il ordonne l'ouverture de la rue Dauphine.

Il avait décidé auparavant qu'il ne serait point bâti de maisons sur le pont.

La statue équestre d'Henri IV, commandée en 1604, est érigée le 23 août 1614, au milieu du terre-plein. Elle est détruite le 12 août 1792. Une nouvelle statue est inaugurée le 25 août 1818.

Henri IV avait autorisé l'établissement, au profit des grands valets de pied du roi, de boutiques volantes le long des parapets. Un arrêt du Conseil les supprima en 1756. Des boutiques fixes en pierre furent bâties par Soufflot, en 1775, dans les demi-lunes des trottoirs. Elles ont subsisté jusqu'en 1851.

La Samaritaine, pavillon avec pompe hydraulique, édifiée de 1605 à 1607, et deux fois reconstruite, fut définitivement démolie en 1813.

Le Pont-Neuf, comme la plupart des ponts français de la Renaissance, fut

médiocrement bâti sur des fondations insuffisantes. Les arches du Grand Bras eurent surtout à souffrir de ces malfaçons. Dès l'année 1600, avant qu'on eût commencé sur ce bras la construction des voûtes, il fallut restaurer deux piles minées par les eaux du côté d'amont. Le remède consista dans l'exécution de contre-batardeaux, formés par une enceinte de pieux peu espacés, enveloppant la pile en tout ou en partie, liés ensemble et avec la pile, et renfermant des moellons bourrés entre eux et le corps de la pile.

Les visites des piles, faites en 1619, 1621 et 1666, font reconnaître aux fondations du Grand Bras de nouvelles avaries, causées en général par des affouillements sous les plateformes de fondation. On les répare plus ou moins efficacement.

Vers la fin du dix-huitième siècle, les voûtes, celles du Grand Bras surtout, étaient en très mauvais état, au témoignage de la visite, faite en octobre 1778, de la voûte couvrant l'arche centrale de ce bras. La plupart des pierres étaient gâtées ; il n'y avait sur les voussoirs ni couverture en maçonnerie ni chape; on pouvait, dans certains joints, enfoncer des bâtons jusqu'à 3 pieds de profondeur. Ces voûtes avaient été bâties très vite. Il semble que Henri IV en ait excessivement hâté l'exécution, et qu'on se soit trop pressé de livrer le pont au public. On ne pava la chaussée que longtemps après l'avoir ouverte à la circulation.

Le Pont-Neuf menaçait ruine en plusieurs de ses parties, quand, au dix-neuvième siècle, on entreprit une restauration générale.

Une première voûte, celle du Petit Bras, attenante au quai des Augustins, fut, en 1827, réparée au moyen du remplacement, par incrustement, des pierres gâtées à l'intrados ; procédé excellent, mais extrêmement coûteux.

De grands travaux furent exécutés de 1848 à 1855. 6 voûtes, sur les 7 du Grand Bras, furent reconstruites, et en même temps abaissées par la substitution, dans leur profil, de l'anse de panier au plein cintre. On réduisit ainsi les déclivités de la chaussée; on les réduisit aussi dans le Petit Bras, mais sans rebâtir les voûtes, qu'on put se borner à restaurer au ciment. Sur les deux bras, les trottoirs furent abaissés, et l'on refit complètement les façades, avec leurs tours rondes, leurs parapets, leur corniche et leurs mascarons. On s'appliqua à conserver à ces organes décoratifs leurs formes et leur caractère. Quatre statuaires, parmi lesquels on compte Barye, refirent les mascarons sous la double condition de reproduire les anciens autant que possible et de ne pas répéter le même masque.

Le Pont-Neuf, ainsi restauré et rajeuni, semblait défier tout accident, lorsque advint, le 17 décembre 1885, un dégât beaucoup plus grave qu'aucun de ceux qui s'étaient produits auparavant. La deuxième pile de rive gauche du

Petit Bras s'affaissa du côté d'amont, entraînant avec elle les deux arches attenantes sur moitié de leur largeur. Il fallut démolir et refaire de fond en comble les parties disloquées. L'accident avait pour cause le déchaussement partiel de la pile, affouillée par le courant sous la plateforme de fondation. Les autres piles, dans les deux bras, étaient exposées au même dommage, dont l'approfondissement du lit de la Seine, en vue de porter à 3 mètres le tirant d'eau, avait beaucoup augmenté le danger. On restaura toutes les fondations, en réparant les parties dégradées et protégeant efficacement, contre l'action des eaux, les plateformes et les bases des piles, à l'aide de murettes de pied soutenues par des enceintes de pieux et de palplanches.

Depuis l'achèvement, en 1890, de ces derniers travaux, le Pont-Neuf, complètement restauré dans toutes ses parties, tant noyées qu'aériennes, a acquis une résistance aux intempéries et à l'action des eaux qu'il n'avait jamais eue auparavant. Aux architectes qui l'ont bâti appartient le mérite d'en avoir fait une magnifique œuvre d'art. Aux ingénieurs qui l'ont restauré et consolidé revient le mérite d'avoir rendu cette œuvre d'art durable. L'État et la Ville de Paris se sont honorés en ne reculant devant aucun sacrifice d'argent pour restituer tout son lustre à l'un des monuments les plus intéressants et les plus grandioses de la capitale, à l'un de ceux qui contribuent le plus noblement à la décoration de Paris.

14 Décembre 1910.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES PLANCHES[1]

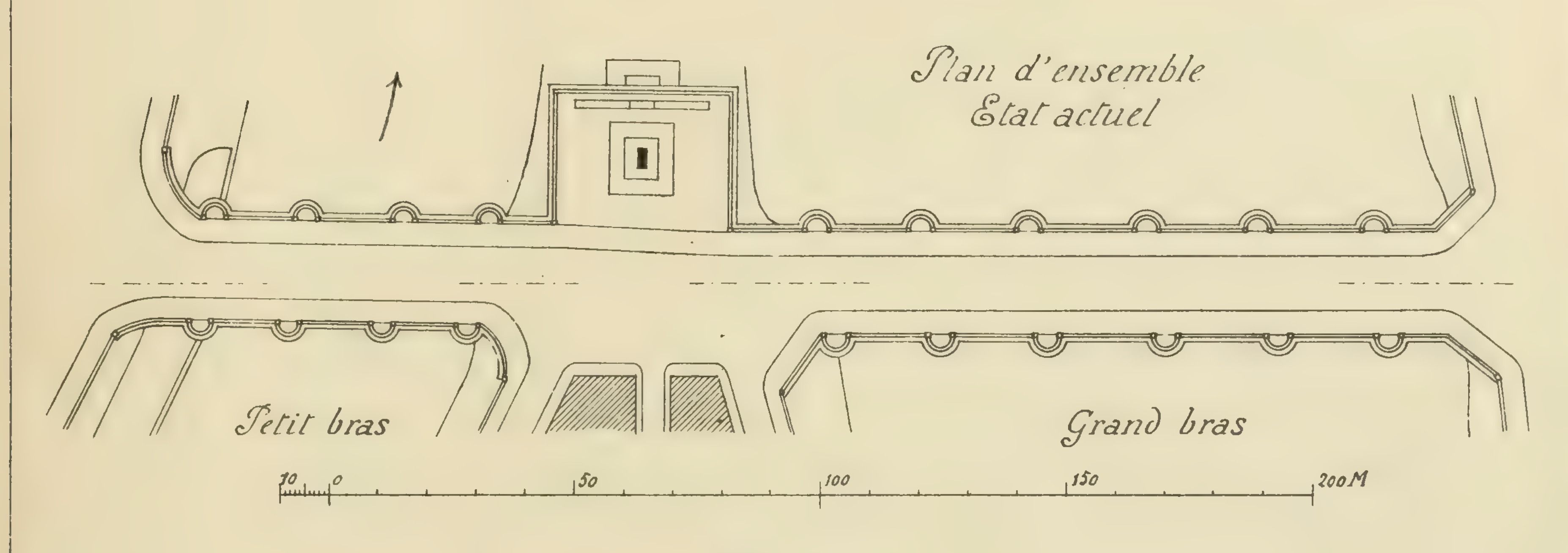
1. Les planches portent les numéros qui leur reviennent dans le volume I de nos *Études sur les ponts en pierre remarquables par leur décoration, antérieurs au dix-neuvième siècle.*

67981. — Imprimerie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

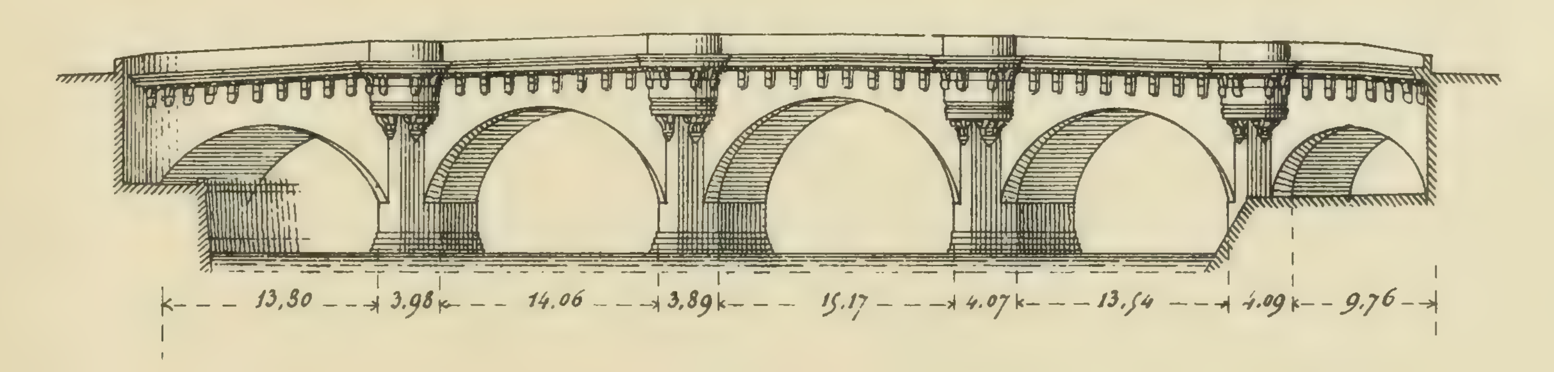
Décoration des Ponts

I. 21

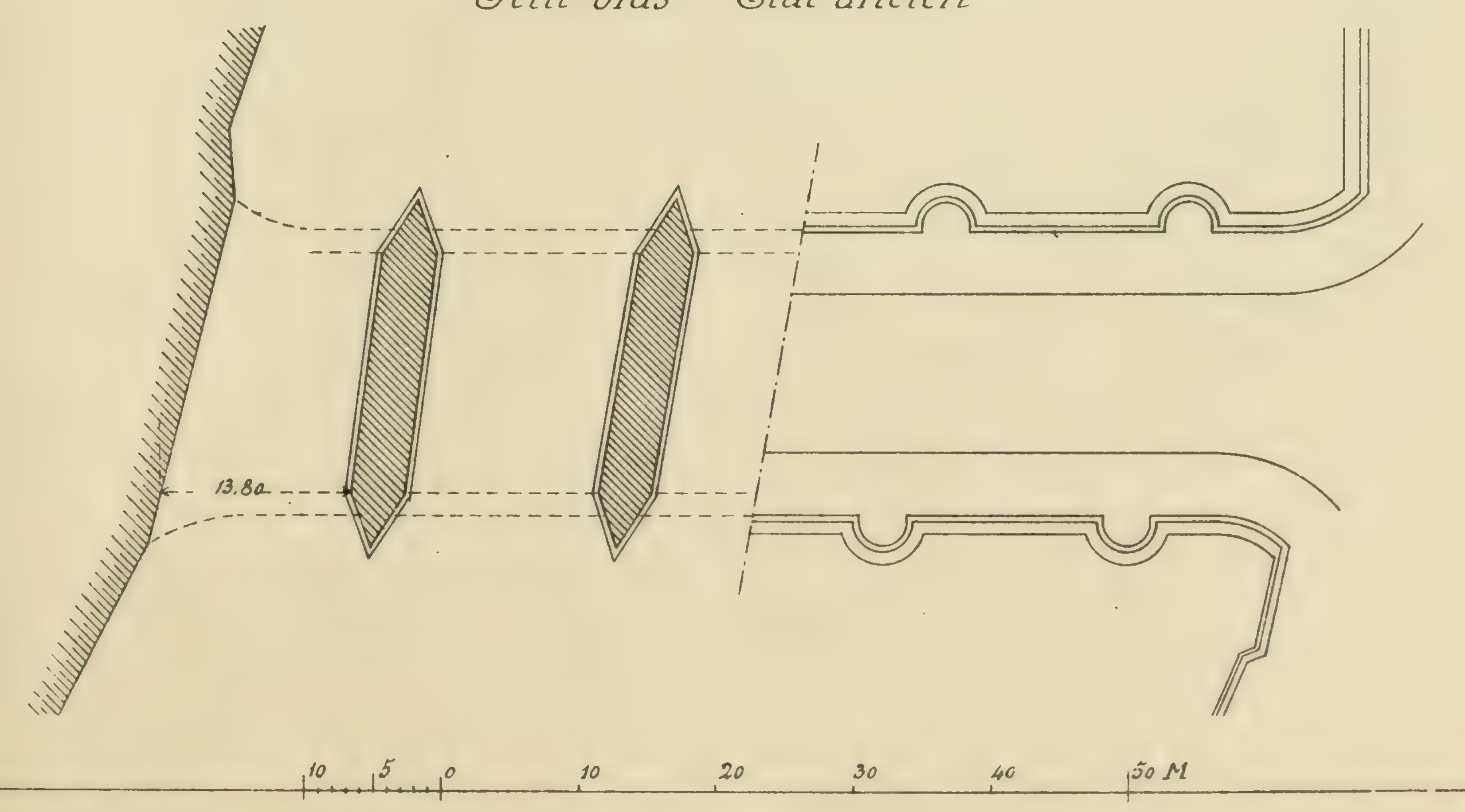
Pont neuf sur la Seine à Paris
par Baptiste Androuet DuCerceau & Guillaume Marchand
1578-1607



Tête amont



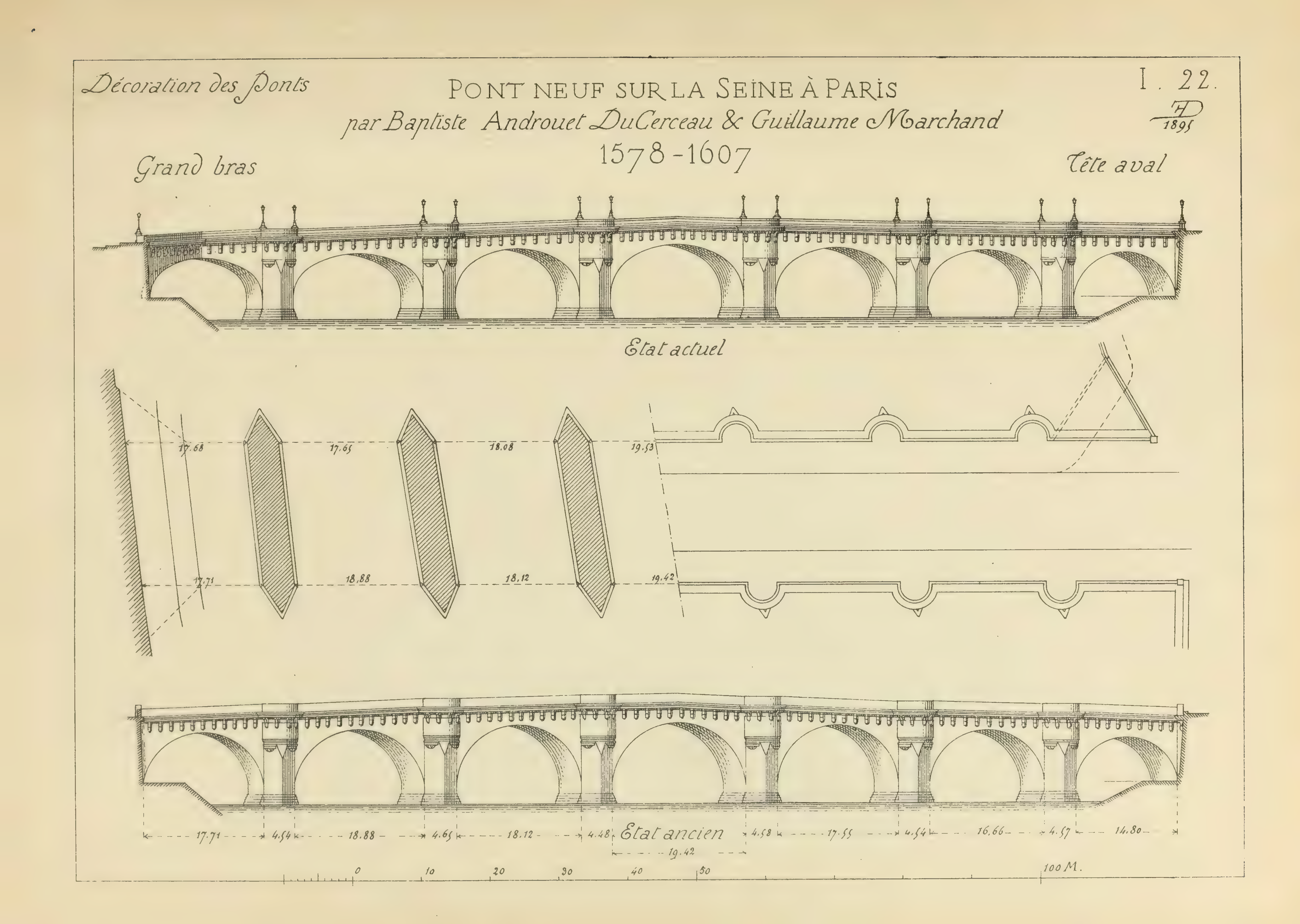
Petit bras - État ancien

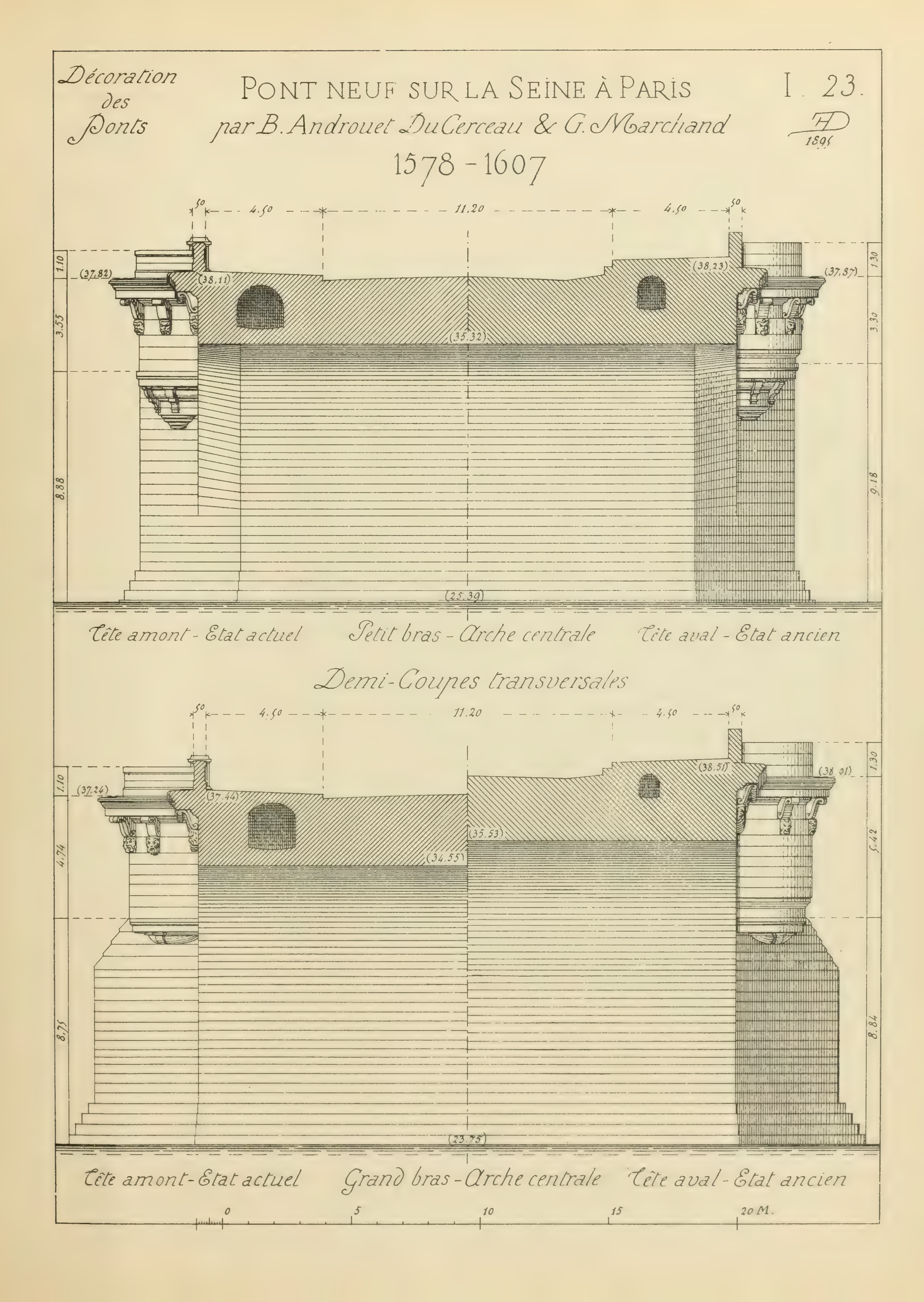


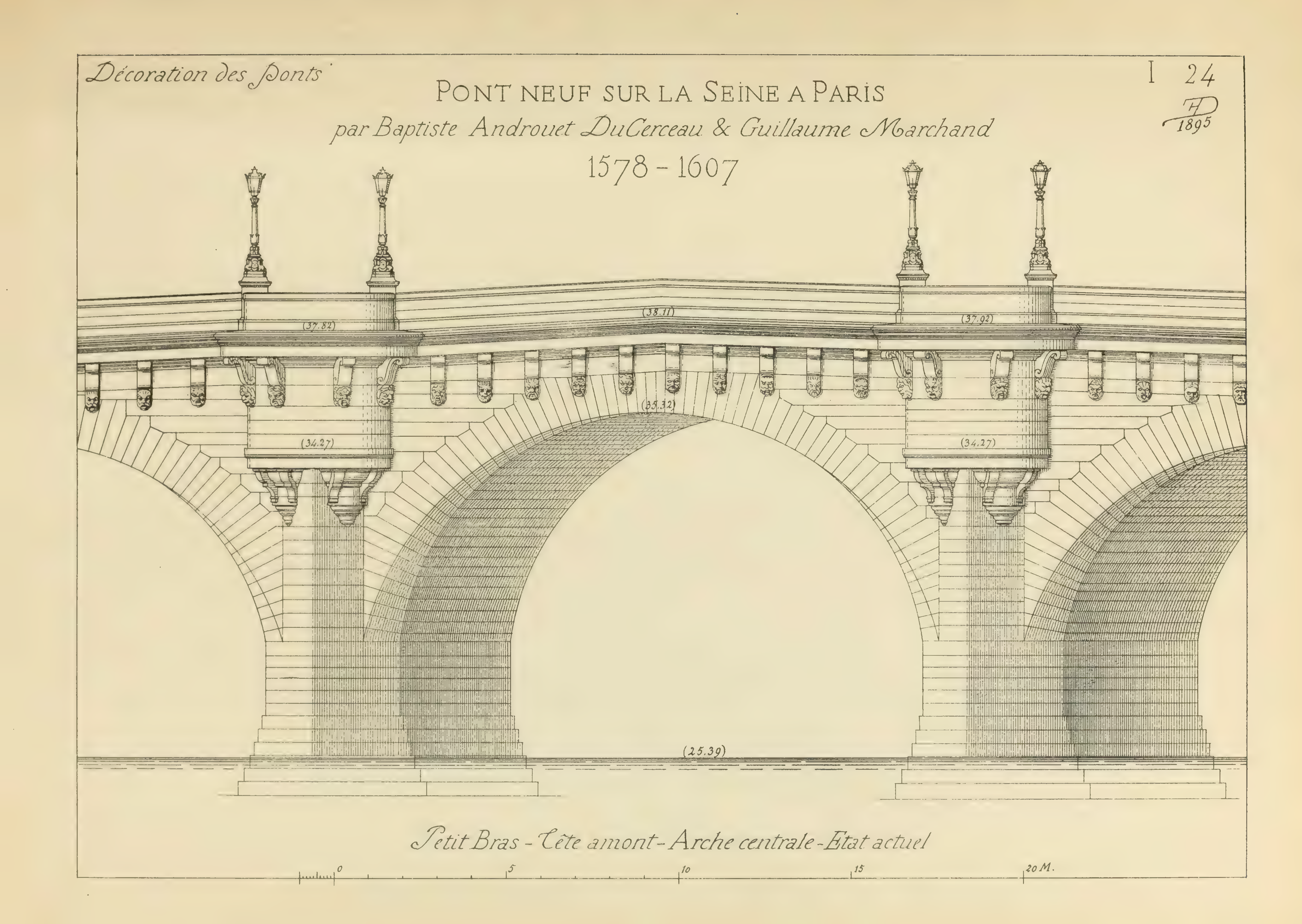
Pont Neuf sur la Seine à Paris

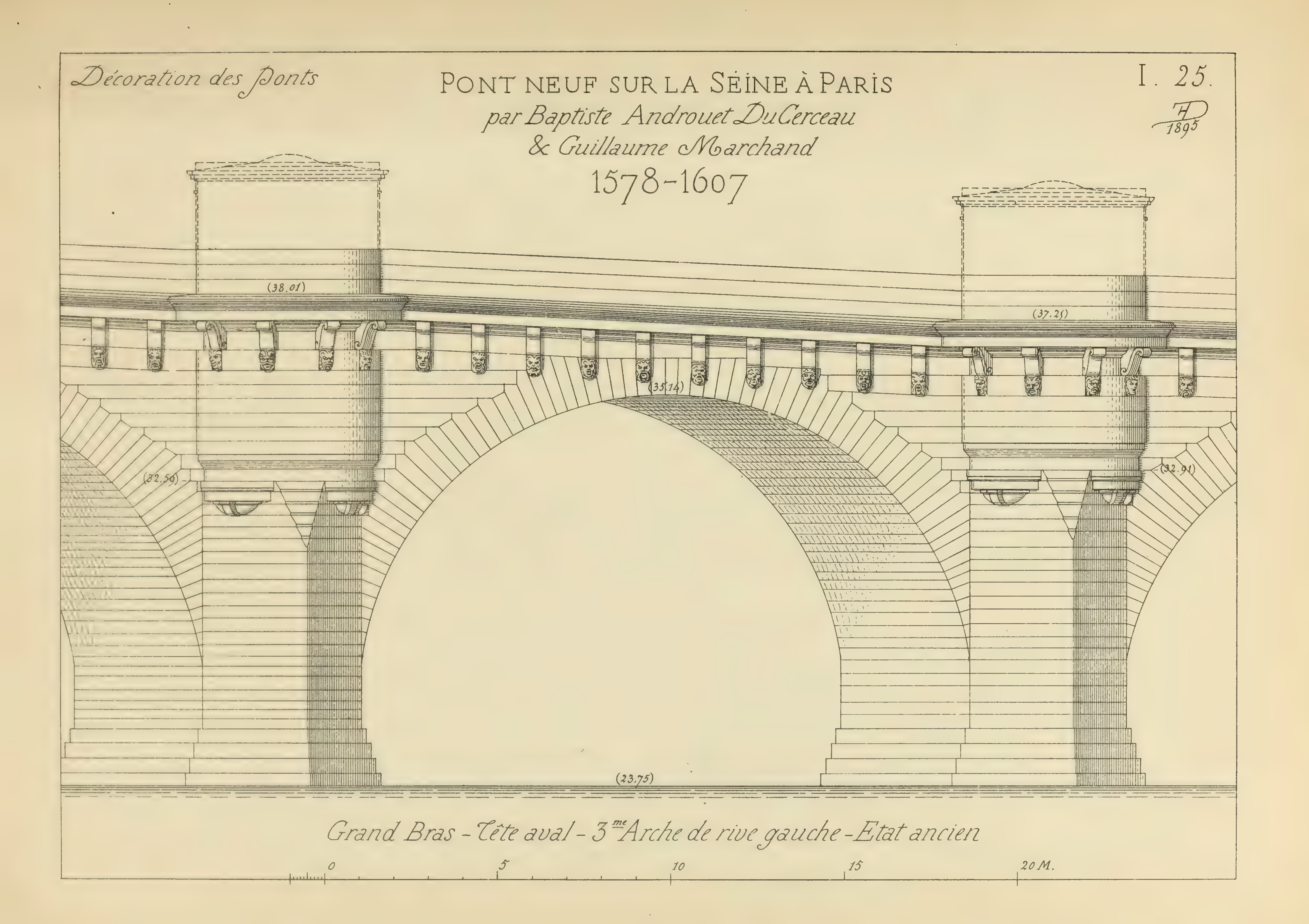
par Baptiste Androuet DuCerceau & Guillaume Marchand

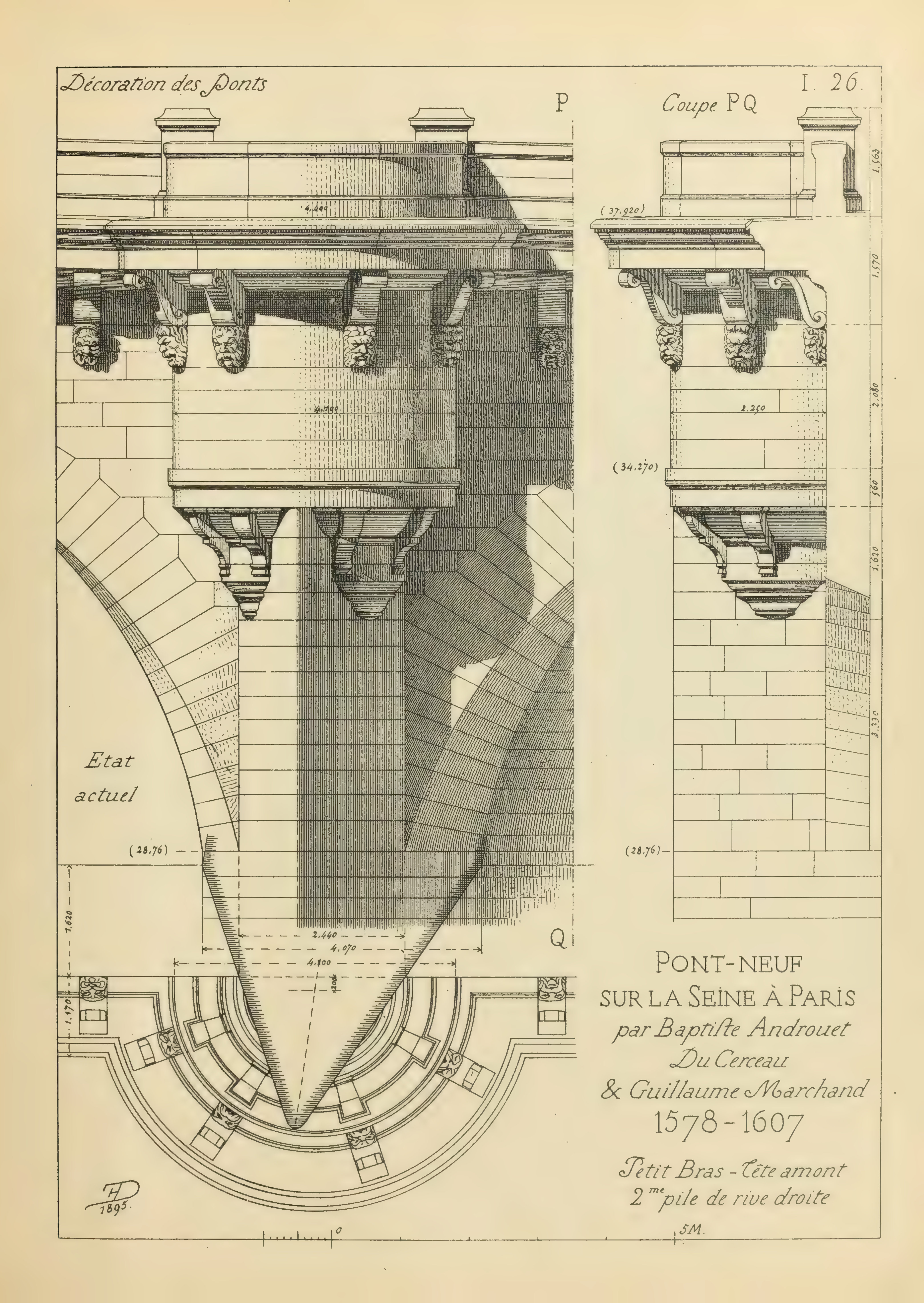
1578-1607

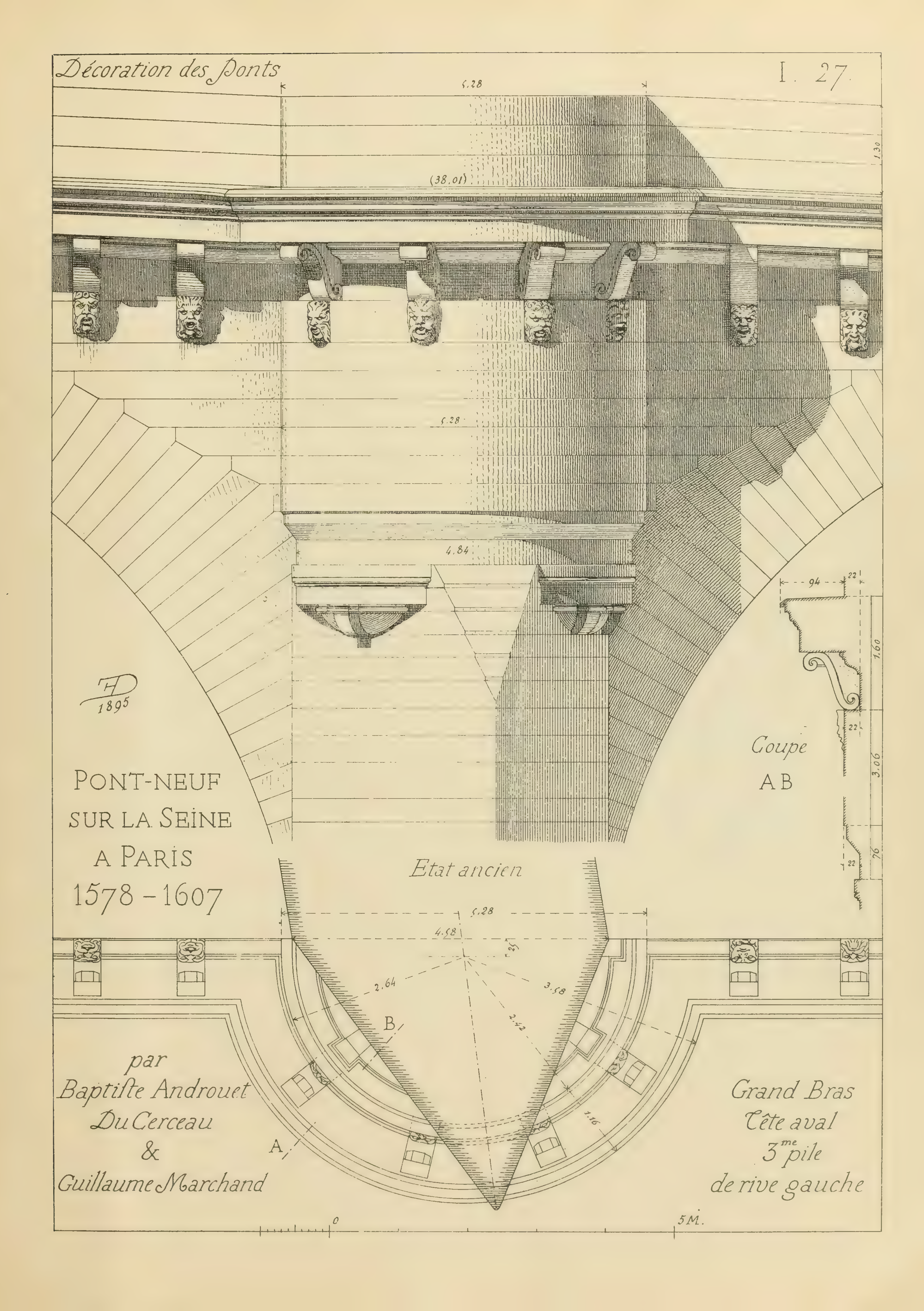


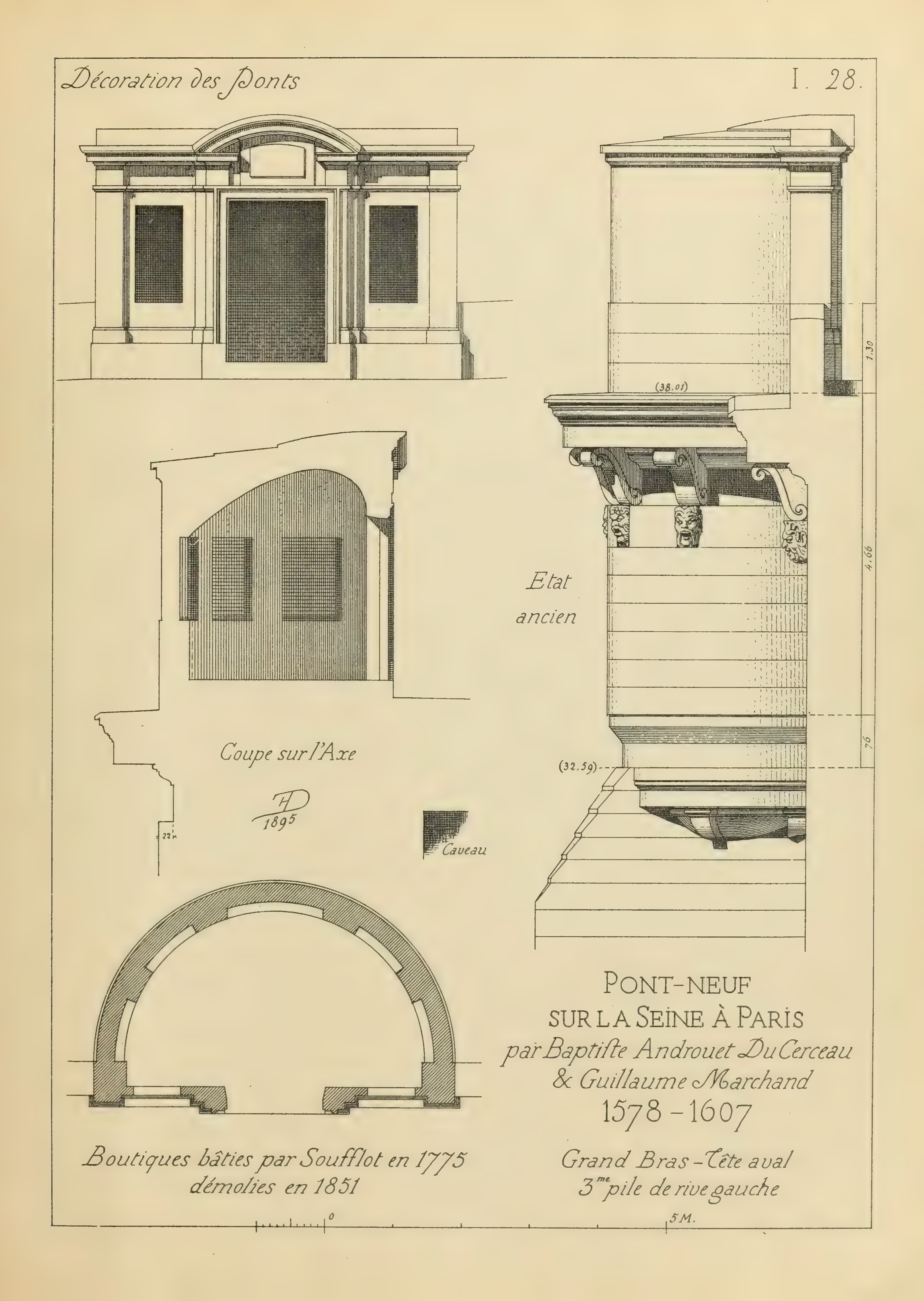

Décoration des Ponts
Pont neuf sur la Seine à Paris
par B. Androuet Du Cerceau & G. Marchand
1578 - 1607
I. 23.
FD 1895
50
4.50
11.20
4.50
50
1.10
3.55
8.88
(37.82)
(38.11)
(35.32)
(38.23)
(37.87)
1.30
3.30
9.18
(25.39)
Tête amont - Etat actuel
Petit bras - Arche centrale
Tête aval - Etat ancien
Demi-Coupes transversales
50
4.50
11.20
4.50
50
1.10
4.74
8.75
(37.24)
(37.44)
(34.55)
(35.53)
(38.51)
(38.01)
1.30
5.42
8.84
(23.75)
Tête amont - Etat actuel
Grand bras - Arche centrale
Tête aval - Etat ancien
0
5
10
15
20 M.


Décoration des Ponts
I 24
HD
1895
PONT NEUF SUR LA SEINE A PARIS
par Baptiste Androuet DuCerceau & Guillaume Marchand
1578 - 1607
(37.82)
(38.11)
(37.92)
(35.32)
(34.27)
(34.27)
(25.39)
Petit Bras - Tête amont - Arche centrale - Etat actuel
0
5
10
15
20 M.

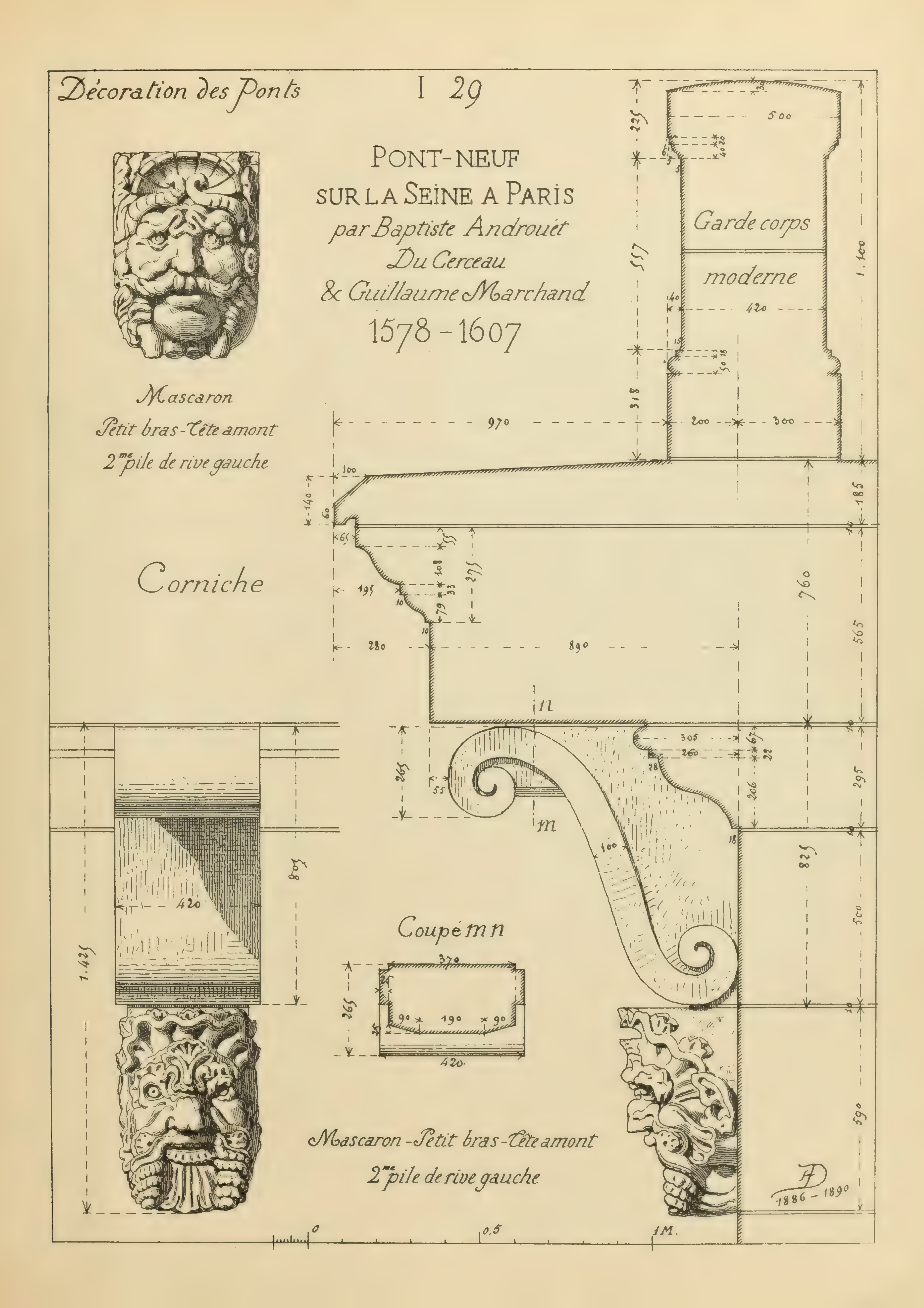

Décoration des Ponts
PONT NEUF SUR LA SEINE À PARIS
par Baptiste Androuet Du Cerceau
& Guillaume Marchand
1578-1607
I. 25.
H
1895
(38,01)
(37,25)
(35,14)
(32,59)
(32,91)
(23,75)
Grand Bras - Tête aval - 3me Arche de rive gauche - Etat ancien
0
5
10
15
20 M.

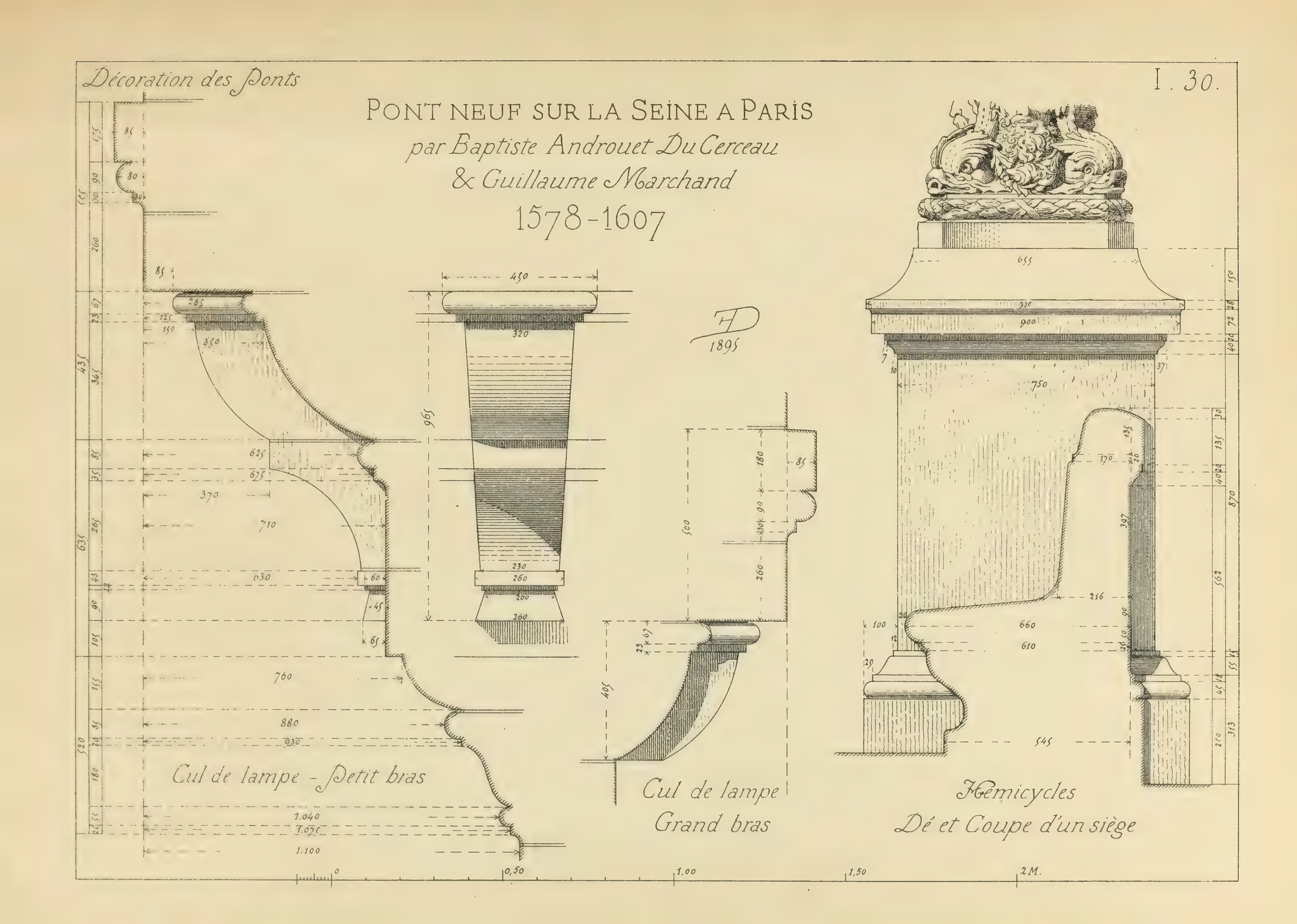

Décoration des Ponts
I. 26.
P
Coupe PQ
Q
Etat actuel
(37,920)
(34,270)
(28,76)
(28,76)
4,200
4,100
2,250
1,563
1,570
2,080
560
1,620
3,330
1,620
1,170
2,440
4,070
4,100
PONT-NEUF
SUR LA SEINE À PARIS
par Baptiste Androuet
Du Cerceau
& Guillaume Marchand
1578-1607
Petit Bras - Tête amont
2me pile de rive droite
1895.
0
5M.


5.28
1.30
(38.01)
5.28
4.84
94
22
1.60
22
Coupe
AB
3.06
22
76
FD
1895
PONT-NEUF
SUR LA SEINE
A PARIS
1578 - 1607
Etat ancien
5.28
4.58
2.64
3.58
2.42
B
A
1.16
par
Baptiste Androuet
Du Cerceau
&
Guillaume Marchand
Grand Bras
Tête aval
3me pile
de rive gauche
0
5M.

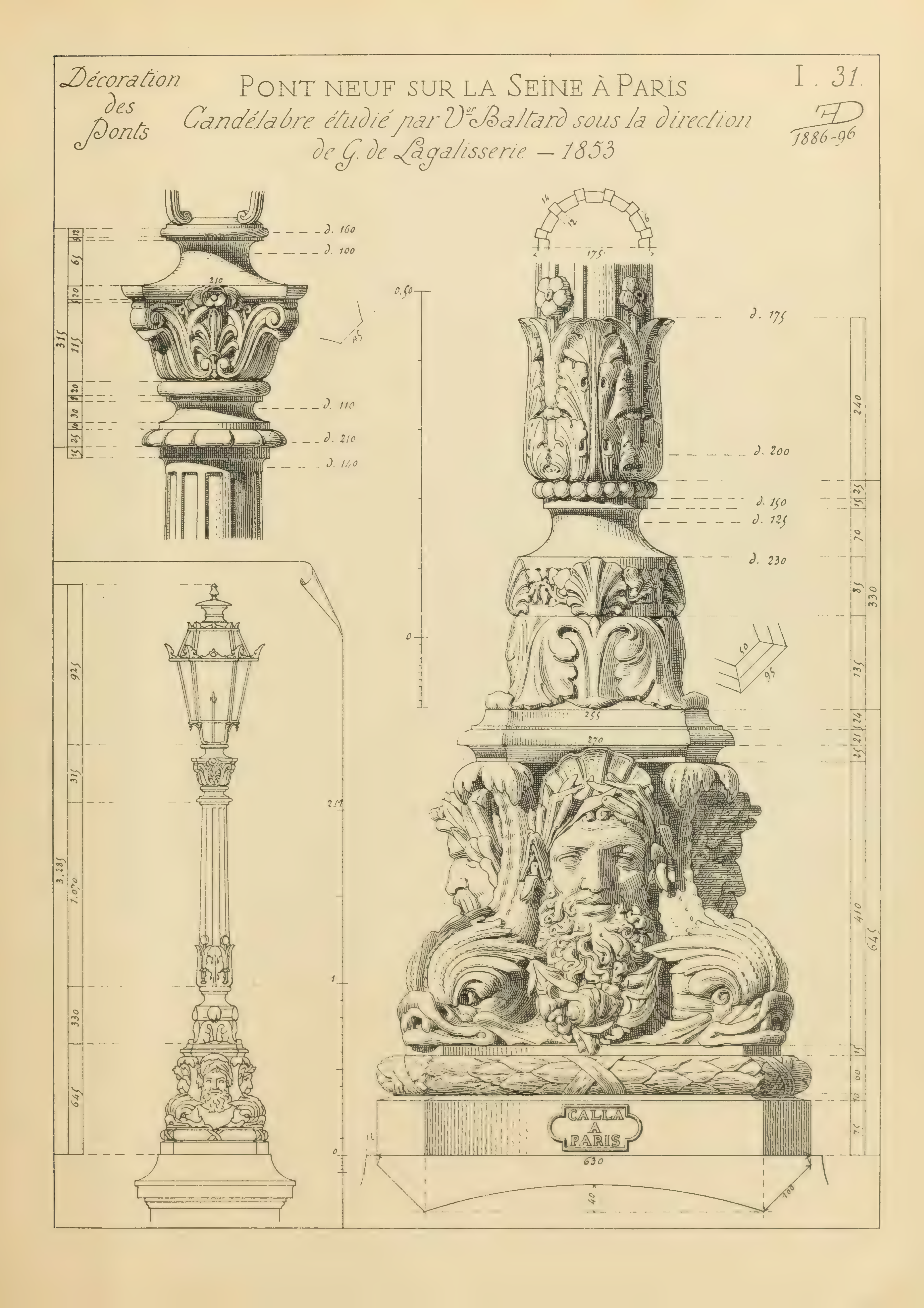


(38.01)
1,30
4,66
76
(32,59)
Etat ancien
Coupe sur l'Axe
HD 1895
22
Caveau
PONT-NEUF
SUR LA SEINE À PARIS
par Baptiste Androuet Du Cerceau
& Guillaume Marchand
1578 - 1607
Boutiques bâties par Soufflot en 1775
démolies en 1851
Grand Bras - Tête aval
3me pile de rive gauche
0
5 M.

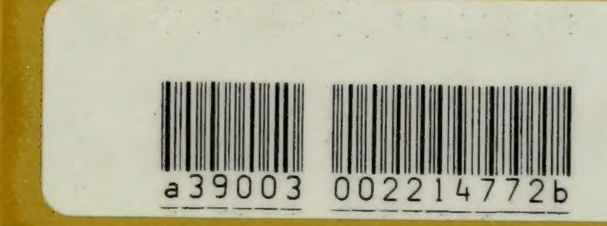

Décoration des Ponts
I 29
PONT-NEUF
SUR LA SEINE A PARIS
par Baptiste Androuet
Du Cerceau
& Guillaume Marchand
1578 - 1607
Mascaron
Petit bras-Tête amont
2me pile de rive gauche
Garde corps
moderne
Corniche
Coupe m n
Mascaron - Petit bras-Tête amont
2me pile de rive gauche
AD
1886 - 1890
0
0,5
1M.



Décoration des Ponts
I. 30.
PONT NEUF SUR LA SEINE A PARIS
par Baptiste Androuet Du Cerceau
& Guillaume Marchand
1578-1607
1895
Cul de lampe - Petit bras
Cul de lampe
Grand bras
Hémicycles
Dé et Coupe d'un siège
0
0,50
1,00
1,50
2M.


Décoration des Ponts
PONT NEUF SUR LA SEINE À PARIS
Candélabre étudié par Vor Baltard sous la direction de G. de Lagalisserie – 1853
I. 31.
1886-96
CALLA A PARIS


Universitas
BIBLIOTHECA


a39003 002214772b



